

# Plan Climat Air Energie Territorial

## Evaluation Environnementale Stratégique

Décembre 2021

Vu, pour être annexé  
à la délibération du  
Conseil Communautaire  
en date du...14/12/2021...  
A Castelsarrasin, le...16/12/2021...  
*Le Président*



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJECTIFS DU PLAN ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES</b>	<b>5</b>
1.1	OBJECTIFS DU PCAET	6
1.2	ARTICULATION DES PLANS ET PROGRAMMES	9
1.2.1	Rapport de Compatibilité	10
1.2.2	Prise en compte	13
1.2.3	Les autres plans et programmes	15
<b>2</b>	<b>ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>19</b>
2.1	L'EAU	20
2.2	LES RESSOURCES NATURELLES ET PROFIL HUMAIN	27
2.3	LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	33
2.4	LES NUISANCES, LA POLLUTION ET LA SANTE PUBLIQUE	47
2.5	LES RISQUES MAJEURS	51
2.6	LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	56
2.7	LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE	59
<b>3</b>	<b>JUSTIFICATION DES CHOIX OPERES</b>	<b>68</b>
3.1	RAPPEL DES ENJEUX TERRITORIAUX	69
3.2	OBJECTIFS	71
3.3	LES OBJECTIFS QUANTIFIES RETENUS	73
3.4	L'EFFICACITE DU PROGRAMME D' ACTIONS	74
3.4.1	Analyse de l'impact attendu du programme d'actions	74
3.4.2	Synthèse	80
<b>4</b>	<b>EVALUATION DES INCIDENCES ET PROPOSITION DE MESURES</b>	<b>81</b>
4.1	ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	82
4.1.1	Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie.	82
4.1.2	La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques.	84
4.1.3	L'eau, les ressources naturelles et la consommation d'espaces	85
4.1.4	Les risques majeurs et sécurité	87
4.1.5	Les nuisances et pollutions, la santé humaine	88

4.1.6	La transition énergétique et le changement climatique	90
4.1.7	Conclusions	90
<b>4.2</b>	<b>LES POINTS DE VIGILANCES ET MESURES PROPOSEES</b>	<b>92</b>
4.2.1	Intégration paysagère des équipements de performance énergétique, d'évolution des formes urbaines et autres constructions prévues	92
4.2.2	Sensibilisation aux impacts environnementaux des ENR	92
4.2.3	gestion des eaux de ruissellements sur les zones imperméabilisées.	93
4.2.4	Prise en compte des nuisances liées aux travaux et la mise en place de projet d'ENR diffus.	93
4.2.5	Autres mesures d'accompagnement.	93
<b>5 INDICATEURS DE SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX</b>		<b>94</b>
<b>6 DESCRIPTION DE LA METHODE</b>		<b>97</b>
<b>6.1</b>	<b>DESCRIPTION DE LA METHODE</b>	<b>98</b>
6.1.1	Etat Initial de l'Environnement	98
6.1.2	Evaluation des incidences	98
6.1.3	Proposition de mesures et d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU	99
<b>6.2</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>100</b>
6.2.1	Sources documentaires	100
6.2.2	Personnes ressources	100
<b>6.3</b>	<b>DIFFICULTES RENCONTREES</b>	<b>101</b>
<b>6.4</b>	<b>LISTE DES ACRONYMES</b>	<b>102</b>
<b>6.5</b>	<b>GRILLE D'ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR AXE STRATEGIQUE</b>	<b>103</b>

Les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) pour un certain nombre de plans et programmes. Les modalités de participation du public sont mentionnées à l'article L.123- 19 du code de l'environnement.

La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui doit être engagée dès les 1<sup>ères</sup> étapes de l'élaboration du PCAET.

Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionné aux enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir à un plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

L'EES a un triple objectif :

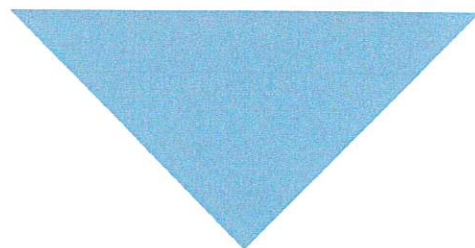
- ⇒ Aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET.
- ⇒ Eclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues (sur les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets néfastes sur l'environnement).
- ⇒ Contribuer à la bonne participation et information du public avant et après le processus décisionnel.



1

Objectifs

du plan et  
articulation avec  
les autres plans et  
programmes



## 1.1 Objectifs du PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil opérationnel de préservation de la qualité de l'air et de coordination de la transition énergétique dans les territoires. Il doit, en cohérence avec les engagements internationaux de la France et les enjeux du territoire, traiter de :

- ⇒ L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation au changement climatique,
- ⇒ La qualité de l'air,
- ⇒ La réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

### La déclinaison stratégique du PCAET

La stratégie s'articule autour de **8 finalités** (objectif auquel la politique contribue au niveau territorial et/ou sectoriel) déclinés en **16 objectifs stratégiques** (objectifs visés par la politique) et **34 objectifs opérationnels** (ce qu'il faut mettre en œuvre maintenant).

Finalité	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
1 - Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leur logements	1.1 Accompagner les projets.	1.1.1 Accompagner la réhabilitation des logements et lutter contre la précarité énergétique.
		1.1.2 Accompagner la construction neuve performante, intégrant notamment des matériaux biosourcés.
	1.2 Mobiliser les habitants et les acteurs.	1.2.1 Déployer des actions d'information et de sensibilisation auprès des habitants.
		1.2.2 Sensibiliser et mobiliser les acteurs professionnels.

Finalité	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
2 - Développer une diversité d'énergie renouvelables en maîtrisant les projets.	2.1 Accompagner un développement de projets centralisés (de grande taille) dans un cadre choisi et maîtrisé.	2.1.1 Maîtriser les projets et leurs lieux d'implantation.
		2.1.2 Participer à la gouvernance des projets et impliquer les habitants.
	2.2 Accompagner une diversité de projets diffus (de petite taille).	2.2.1 Accompagner le développement de projets diffus.
		2.2.2 Faciliter l'accès aux ENR pour tous.

Finalité	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
3- Aménager le territoire de Terres de Confluences en intégrant les enjeux Air-Energie-Climat.	3.1 Aménager durablement le territoire.	3.1.1 Réduire la consommation d'espace et renforcer l'attractivité des centres-bourgs.
		3.1.2 Prendre en compte l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques.
	3.2 Développer des projets d'aménagement exemplaires.	3.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans le tissu existant.
		3.2.2 Aménager et requalifier des parcs d'activités de qualité.

Finalité	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
4 - Faciliter l'essor d'une mobilité alternative.	4.1 Renforcer les infrastructures supports de déplacements alternatifs.	4.1.1 Développer l'offre de transports en commun, de transports à la demande et d'espaces d'intermodalité.
		4.1.2 Améliorer l'offre cyclable et piétonne.
		4.1.3 Réduire l'impact du fret.
	4.2 Proposer une offre de services à la mobilité et à la non-mobilité.	4.2.1 Soutenir les motorisations alternatives.
		4.2.2 Développer les services innovants à la mobilité et à la non mobilité.
		4.2.3 Faire connaître l'offre existante.

Finalité	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
5 – Préparer Terres des Confluences aux changements climatiques à venir.	5.1 Protéger les personnes face aux changements climatiques.	5.1.1 Prévenir l'impact des fortes chaleurs et ses risques sur la santé.
		5.1.2 Anticiper l'évolution des risques climatiques.
	5.2 Protéger les ressources face aux changements climatiques.	5.2.1 Préserver la ressource en eau dans tous les secteurs.
		5.2.2 Préserver la biodiversité.



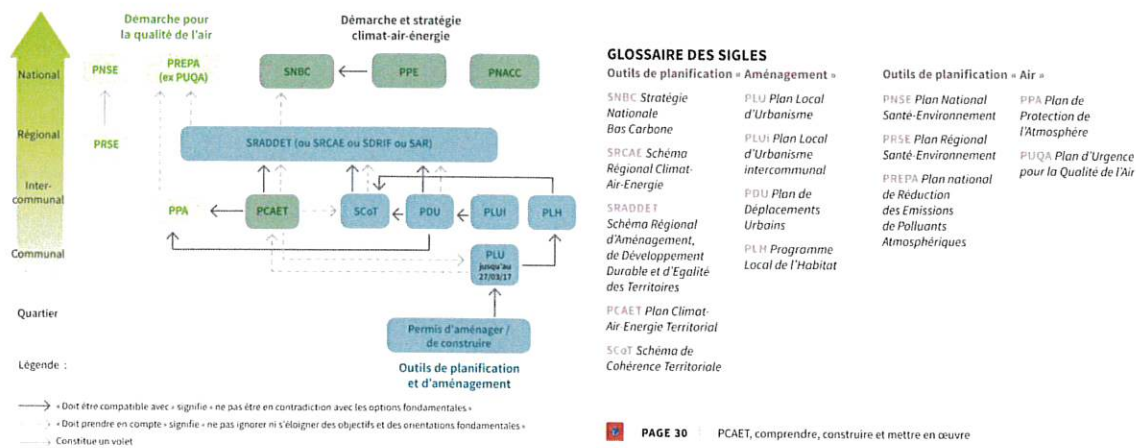
Finalité	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
6 - Faire de l'agriculture de qualité et de la forêt des piliers de lutte contre le changement climatique.	6.1 Soutenir une agriculture et une sylviculture durable adaptée au nouveau climat.	6.1.1 Encourager et accompagner les changements de pratiques pour une agriculture durable.
		6.1.2 Renforcer le rôle de la forêt.
	6.2 Développer les circuits courts alimentaires de proximité.	6.2.1 Renforcer la production locale.
		6.2.2 Faciliter la distribution locale.

Finalité	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
7 - Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation.	7.1 Mobiliser les acteurs économiques pour une économie sobre en carbone.	7.1.1 Soutenir une économie "verte" et circulaire.
		7.1.2 Promouvoir et développer un tourisme local durable.
	7.2 Mobiliser le grand public sur ses modes de consommation.	7.2.1 Encourager la réduction des déchets

Finalité	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
8 - Être exemplaire dans la gestion du patrimoine et l'exercice des compétences.	8.1 Montrer l'exemple.	8.1.1 Mener une démarche d'exemplarité interne dans toutes les thématiques du PCAET
		8.1.2 Piloter le PCAET en démarche d'amélioration continue et se donner les moyens des ambitions.
	8.2 Mobiliser autour du PCAET.	8.2.1 Mettre en place une communication adaptée, poursuivre la concertation et la mobilisation des acteurs.
		8.2.2 Former les acteurs du territoire.
		8.2.3 Accompagner les communes.



## 1.2 Articulation des plans et programmes



Les rapports normatifs applicables entre plans et programmes revêtent une certaine complexité. Ils expriment le degré d'autorité de la norme supérieure sur la norme inférieure. Le législateur s'est ainsi doté de toute une palette d'exigences graduelles, allant de la « conformité » à la « prise en compte » en passant par la « compatibilité » ou la « cohérence ».

Il n'y a pas de rapport de conformité dans le cas des PCAET.

### Compatibilité :

La compatibilité d'une norme avec une autre norme signifie usuellement qu'elle doit la respecter dans la mesure où elle ne doit pas la remettre en cause. Autrement dit, la norme inférieure peut s'écarter de la norme supérieure à condition que cette différenciation n'aille pas jusqu'à la remise en cause de ses notions fondamentales.

La compatibilité équivaut à une obligation de non-contrariété : ce rapport prohibe la méconnaissance de la norme supérieure tout en ménageant une marge de manœuvre pour sa mise en œuvre.

### Prise en compte :

Le rapport de prise en compte est à peine plus souple que celui de compatibilité. Prendre en compte ou tenir compte d'une norme supérieure signifie que la norme inférieure ne doit pas, en principe s'écarter des orientations fondamentales de la norme supérieure sauf pour des motifs déterminés et dans la mesure où ces motifs le justifient.

### Les documents et données de références :

Certains documents, plans et programmes ne s'impose pas au PCAET au travers du lien de compatibilité ou de prise en compte. Néanmoins, ces données constituent des éléments de connaissances importants et doivent être intégrés dans la réflexion préalable à la décision. Leur ignorance manifeste peut entraîner l'illégalité du document par « erreur manifeste d'appréciation ».

**1.2.1 RAPPORT DE COMPATIBILITE****Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET)****Portée juridique**

Le SRADDET Occitanie 2040 est en cours de validation. Il remplacera le SRADDT et intégrera d'autres schémas régionaux tels que le SRCAE, le SRCE, le SRI, le SRIT et le PRPGD. Le PCAET devrait être compatible avec le SRADDET Occitanie. A défaut d'un SRADDET finalisé, le PCAET de la communauté de communes Terres des Confluences devra prendre en compte la SNBC.

**SRADDET Occitanie**

Les règles proposées portent sur deux axes :

- ⇒ La région équilibrée
  - Des solutions de mobilités pour tous : Pôles d'Echanges Multimodaux stratégiques, réseaux de transport collectif, service de mobilité.
  - Des services disponibles sur tous les territoires : vitalité des territoires, logistique du dernier kilomètre.
  - Des logements adaptés aux différentes populations.
  - Un rééquilibrage du développement régional : rééquilibrage régional, équilibre habitat – activités.
  - Des coopérations territoriales renforcées.
- ⇒ La région de la résilience
  - Un développement respectueux de nos biens communs : foncier, qualité urbaine, transition économique, agriculture, continuités écologiques, Evitement/Réduction/Compensation, Milieux aquatiques et espaces littoraux / gestion de l'eau.
  - La première région à énergie positive : consommation énergétique, énergie renouvelable, logistique.
  - Un aménagement adapté aux risques existants et à venir.
  - Un littoral vitrine de la résilience : gestion intégrées littorale et mer, recomposition spatiale, économie bleue et développement durable.
  - Des déchets aux ressources : économie circulaire, prévention et gestion des déchets, prévention et gestion des déchets

Le SRADDET s'organise en 4 défis déclinés, chacun, en plusieurs objectifs généraux et thématiques :

- ⇒ Le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement
  - Favoriser le développement et la promotion sociale : Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers / Favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation / Développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale.
  - Concilier développement et l'excellence environnementale : Tendre vers zéro artificialisation nette à l'échelle régionale / Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs / Prendre en compte les impacts de l'aménagement sur la santé des populations.
  - Devenir une Région à Énergie Positive : Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la Stratégie « Région à Énergie POSitive » / Baisser de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personne et de marchandises d'ici 2040 (REPOS) / Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs REPOS.

- ⇒ Le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires
  - Construire une région équilibrée pour ses territoires : Des métropoles efficaces et durables / Développer les nouvelles attractivités / Renforcer les solidarités territoriales.
  - Inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales : Garantir dans les Massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et un accès aux ressources extérieures / Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains / Accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne.
  - Partager et gérer ensemble les biens communs : Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette à l'horizon 2040 / Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides / Du déchet à la ressource à horizon 2040 : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.
- ⇒ Le défi du rayonnement régional au service de tous
  - Renforcer le potentiel de rayonnement de tous les territoires : Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur / Consolider les moteurs métropolitains / Valoriser l'ouverture économique et touristique de tous les territoires et consolider les relations interrégionales et internationales
  - Faire de l'espace méditerranéen un exemple de développement vertueux : Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes et transfrontalières de la Région Occitanie / Développer l'économie bleue et le tourisme littoral dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité / Faire du Littoral une vitrine de la résilience.
  - Faire de l'Occitanie une région exemplaire à l'échelle européenne face au changement climatique : Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique / Accompagner l'économie régionale dans la transition écologique et climatique / Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région.
- ⇒ Défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

*A défaut d'un SRADDET validé le PCAET Terres des Confluences doit prendre en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone.*

## **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**

### **Portée juridique**

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) est créé par la loi Grenelle II et a pour but d'organiser la cohérence territoriale régionale dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie et définir les grandes lignes d'actions.

Le PCAET doit être compatible avec le SRCAE. Celui-ci sera inclus dans le SRADDET en cours de définition, la compatibilité sera donc reportée sur le SRADDET comme vu précédemment.

### **SRCAE ex-Midi-Pyrénées**

Ce schéma a été adopté en juin 2012 pour la région Midi-Pyrénées.

7 enjeux majeurs pour la région ont été identifiés par le diagnostic du SRCAE.



- 1- Santé – sécurité des biens et des personnes – qualité de vie.
- 2- Consommation de l'espace – Préservation des ressources naturelles.
- 3- Solidarité et dynamiques territoriales.
- 4- Dynamisme économique régionale.
- 5- Performance énergétique des déplacements et du bâti.
- 6- Mobilisation des institutions et de la société civile.
- 7- Connaissances locales sur les thématiques Climat-Air-Energie.

Pour répondre au 7 enjeux majeurs régionaux, 5 objectifs stratégiques sont fixés.

Chaque acteur ou territoire pourra s'appropriier ces objectifs et les décliner en tenant compte de son propre contexte.

- 1- **Réduire les consommations énergétiques** (sobriété et efficacité énergétiques) : Bâtiment (résidentiel et tertiaire), transport, agriculture et industrie.
- 2- **Réduire les émissions de GES** : Bâtiment (résidentiel et tertiaire), transport, agriculture, industrie et artificialisation des sols.
- 3- **Développer la production d'énergies renouvelables.**
- 4- **Adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques.**
- 5- **Prévenir et réduire la pollution atmosphérique.**

Les orientations suivantes peuvent s'appliquer au document d'urbanisme en général, en les adaptant selon le contexte communal.

- Lutter contre l'étalement urbain et le mitage ; mettre en place des outils d'observation et de maîtrise du foncier ;
- S'appuyer sur les démarches de planification et de projet pour favoriser un développement durable des territoires conciliant sobriété et qualité de vie ; en particulier intégrer la thématique Climat-Energie dans la planification territoriale et les projets de l'urbanisme opérationnel ;
- Soutenir la structuration des filières professionnelles ancrées dans les territoires pour favoriser l'économie de proximité (agriculture, éco-construction, forêts, tourisme) ;
- Maîtriser l'impact des démarches publiques et privées, par l'évaluation et l'amélioration continue ;
- Développer l'intermodalité pour faciliter l'usage des transports collectifs ;
- Agir sur l'aménagement (conception et gestion) à toutes les échelles pour limiter les déplacements induits ;
- Inciter les maîtres d'ouvrages à connaître le fonctionnement énergétique de leurs bâtiments ou patrimoine ;
- Faire jouer aux maîtres d'ouvrages publics leur devoir d'exemplarité (Etat, collectivités, bailleurs sociaux, etc.) ;
- Impulser des changements d'approche dans les phases de conception, de construction, de gestion et de fin de vie ;
- Favoriser les approches en synergies inter-entreprises : territoriales, par branches, thématiques ou mutualisées ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs pour l'atteinte des objectifs quantitatifs de production d'énergie renouvelable dans le respect d'une exigence qualitative ; aider à l'appropriation par les acteurs et les territoires de l'enjeu d'un développement maîtrisé des énergies renouvelables ;
- Promouvoir le développement de projets d'énergies renouvelables durables ;



- Prendre en compte les évolutions des risques naturels dues aux changements climatiques, en particulier dans un contexte de canicules ou autres évènements extrêmes plus intenses/fréquents afin de protéger les populations et les biens, et préserver leur qualité de vie ;
- Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, en anticipant les conflits d'usage ;
- Pérenniser la capacité d'adaptation de la biodiversité ;
- Développer la prise en compte de la problématique « pollution atmosphérique » dans le bâtiment, l'aménagement et les démarches territoriales ;
- Agir sur les pratiques pour réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Les enjeux du PCAET sont les mêmes que ceux exprimés dans le SRCAE. La loi pour la Transition Energétique et la Croissance verte datant de 2015 et donc arrivée après l'approbation du SRCAE de l'ex Midi-Pyrénées (2012), a renforcé la prise en compte de thématique climat-air-énergie sur les territoires. S'appliquant au PCAET, ces objectifs renforcés vont plus loin et rendent plus efficace (mise en œuvre d'actions) la lutte contre le changement climatique.

*Le PCAET Terres des Confluences est donc compatible avec les objectifs du SRCAE et va même plus loin.*

### **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)**

Le PCAET doit être compatible avec le PPA quand il existe. Or aucune commune du territoire n'est concernée par un Plan de Protection de l'Atmosphère.

## **1.2.2 PRISE EN COMPTE**

### **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**

Instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Stratégie Nationale Bas Carbone est la feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone a été présentée en juillet 2017 en Conseil des ministres. Le décret fixant trois budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028, 2029-2033 et approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 21 avril 2020.

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France :

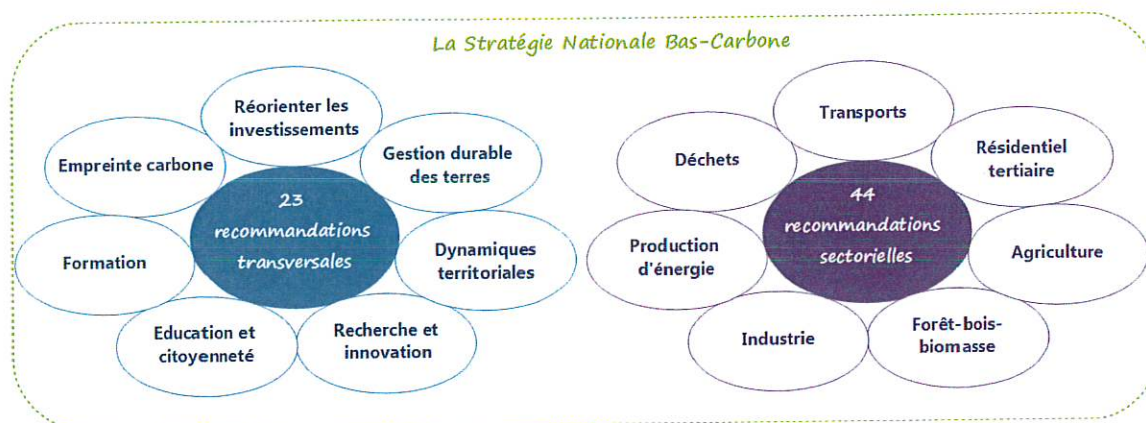
- ⇒ à court/moyen terme : les budgets-carbone,
- ⇒ à long terme à l'horizon 2050 : neutralité carbone (zéro émission transports, production d'énergie et bâtiment, réduction de 46% des émissions par rapport en 2015 pour l'agriculture, de 81% pour l'industrie et de 66% pour les déchets).

La SNBC comprend 45 orientations pour chaque secteur d'activités et sur des sujets transversaux. Elle définit le cadre pour engager la transition bas-carbone en France dès aujourd'hui. Les décideurs publics doivent la prendre en compte. 4 objectifs sont définis :

- ⇒ Décarboner la production d'énergie.
- ⇒ Réduire de moitié les consommations d'énergie.
- ⇒ Réduire les émissions non liées à l'énergie.

⇒ Augmenter les puits de carbone.

Ces objectifs seront ancrés dans les territoires grâce aux territoires à énergie positive pour la croissance verte, aux schémas régionaux climat air énergie et aux plans climat air énergie territoriaux.



Les enjeux du PCAET étudié dans les diagnostics « climat-air-énergie » du plan se sont basés sur les orientations de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et la stratégie nationale bas carbone, permettant leur déclinaison dans la stratégie Climat du PCAET.

La stratégie mise en œuvre par le PCAET ne traite pas uniquement les objectifs quantifiés (Stratégie Nationale Bas Carbone, TEPOS et Air) puisqu'elle traite également des objectifs d'adaptation au changement climatique qui invitent à aborder de nombreuses thématiques écologiques, sociales et économiques.

*La Stratégie Nationale Bas Carbone a donc bien été prise en compte dans le PCAET Terres des Confluences.*

### Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Le territoire n'est pas concerné par un Schéma de Cohérence Territorial.

### Enjeux généraux du climat territorial :

- ⇒ Modérer les déplacements / les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- ⇒ Gestion économe de la ressource en eau,
- ⇒ Projet urbain qualitatif (réduction des consommations d'énergies liées à l'habitat, mixité et formes urbaines, nature en ville),
- ⇒ Maîtrise des effets du changement climatique (espèces invasives, risques majeurs).
- ⇒ Réduire les consommations énergétiques (sobriété et efficacité énergétiques) / économiser / transition énergétique.
- ⇒ Réduire les émissions de GES / compenser.
- ⇒ Développer la production d'énergies renouvelables.
- ⇒ Prévenir et réduire la pollution atmosphérique.



⇒ Adaptation des territoires.

### **Enjeux généraux du changement climatique :**

La prise en compte de ce changement climatique passe par l'analyse des différentes thématiques présentant un enjeu vis-à-vis de cette évolution :

- ⇒ les risques naturels : risque d'intensification des phénomènes (force, fréquence), vulnérabilité de la clientèle touristique,
- ⇒ la gestion de l'eau : variation de la disponibilité de la ressource, dégradation de la qualité de l'eau nécessitant plus de traitement,
- ⇒ la biodiversité et les trames vertes et bleues : limitation du potentiel adaptatif par des pressions humaines, assurer les continuités écologiques,
- ⇒ l'énergie : augmentation des besoins en été, diminution en hiver, gestion du nucléaire et de l'hydraulique (ressource en eau),
- ⇒ la santé : canicule, îlot de chaleur, allergies, dégradation de la qualité de l'eau, qualité de l'air,
- ⇒ l'économie communale : agricole et forestière notamment, impact sur le tourisme et l'usage loisir de l'eau.

### **Enjeux généraux du développement durable :**

- ⇒ La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- ⇒ La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- ⇒ La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- ⇒ L'épanouissement de tous les êtres humains
- ⇒ La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

## **1.2.3 LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES**

Sont rappelés ci-après les principaux autres plans et programmes s'appliquant sur tout ou partie du territoire et leur articulation avec le PCAET du territoire Terres des Confluences.

Ces autres plans et programmes sont présentés et utilisés dans l'Etat Initial de l'Environnement comme source de données et indicateurs de tendance d'évolution sur le territoire en ce qui concerne leur domaine d'action. Leurs enjeux ont donc été intégrés à la démarche de diagnostic environnemental.

### **Politique de gestion de l'eau**

Cette politique est portée sur le territoire par le SDAGE Adour Garonne, le SAGE vallée de la Garonne.

#### **SDAGE Adour Garonne**

- Créer les conditions de gouvernances favorables.
- Réduire les pollutions.
- Améliorer la gestion quantitative.
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones humides, lacs, rivières).

La politique de déplacement (limiter les déplacements motorisés, favoriser les déplacements doux) participe à éviter les pollutions accidentelles ou chronique de la ressource en eau (hydrocarbure, lessivage de route, ...).

Le maintien de l'activité agricole sur le territoire participe à maintenir une activité source de pression identifiée (qualitative et quantitative) sur la ressource en eau. Il faut cependant prendre en compte le fait des bénéfices autre de cette activité sur l'économie locale (activité principale sur le territoire), les paysages, la biodiversité et les continuités écologiques. De plus, le PCAET oriente cette activité vers une pratique plus respectueuse de l'environnement avec un souhait de développer les circuits courts de proximité et la mobilisation des agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles biologique et stockant du carbone et qui indirectement participe à la protection de la ressource en eau.

La réduction de la consommation en eau passe aussi dans les bonnes pratiques au sein des administrations de la communauté de communes (exemplarité), mais aussi dans le tourisme (durable), l'économie (verte). Un objectif opérationnel porte spécifiquement sur cette préservation de la ressource dans tous les secteurs (5.2.1).

Voir ci-après pour la cohérence avec la préservation des milieux aquatiques (SRCE) et la gestion du risque inondation (PGRI/SLGRI).

*Le PCAET est donc cohérent avec la politique locale de gestion des eaux (SDAGE et SAGE).*

### **Politique de gestion du risque inondation**

Cette politique est portée sur le territoire par le PGRI et la SLGRI du bassin Adour Garonne.

#### **PGRI / SLGRI Adour Garonne**

- Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs suivants.
- Améliorer la connaissance de la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés.
- Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.
- Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité.
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements.
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

La finalité 5 du PCAET « Préparer Terres des Confluences aux changements climatiques à venir » souhaite anticiper l'évolution des risques climatiques : aménagement urbain, gestion des espaces agricoles, information des habitants, mise en œuvre du PAPI d'intention Montauban-Moissac.

D'autres actions sont prévues dans les autres axes comme bénéficiaire de l'accompagnement d'un prestataire extérieur en matière d'aménagement durable ou encore la végétalisation d'espaces urbains.



Également indirectement, la préservation des espaces agricoles ou le développement de la nature en ville (jardins partagés, lutte contre les îlots de chaleur, ...) permet de conserver des espaces perméables et de gestion des eaux de pluie

*Le PCAET est donc cohérent avec la stratégie de gestion du risque inondation (PGRI et SLGRI).*

### **Politique de gestion de la biodiversité**

Cette politique est portée sur le territoire par le SRCE.

#### **SRCE ex Midi-Pyrénées**

- Un besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau.
- La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau.
- De difficiles déplacements au sein de la plaine.
  - Les secteurs de plaine les plus favorables (relativement) aux continuités écologiques : du piémont pyrénéen à l'armagnac,
  - Les secteurs de plaine les moins favorables aux continuités écologiques : le bassin de vie toulousain et ses alentours,
- Le besoin de flux d'espèces entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations.

La trame verte est bleue est intégrée à la Stratégie Climat du territoire dans la Finalité « Préparer Terres des Confluences aux changements climatiques à venir » : préservation de la biodiversité, intégration de la nature en ville, élément pris en compte dans les PLUi.

Dans la Finalité 4 « Faciliter l'essor d'une mobilité alternative », le maillage de cheminement doux sont des supports pour la trame verte et bleue.

Plusieurs actions d'économie d'énergie participent à la « trame sombre » : réduire/limiter les panneaux lumineux et extinction des vitrines la nuit, travailler sur l'éclairage public sur le territoire.

Les espaces agricoles, milieux ouverts, sont identifiés comme participant aux continuités écologiques sur le territoire. La finalité 6 entend préserver ces milieux par la pérennisation de l'activité agricole de proximité pour une alimentation de qualité.

*Le PCAET est donc cohérent avec le SRCE de l'ex-Région Midi-Pyrénées.*

### **Politique de santé**

Cette politique est portée sur le territoire par le PRSE Occitanie.

#### **PRSE Occitanie (3°)**

- Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens.
- Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé.
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs.
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos.

Dans la Finalité 4 « Faciliter l'essor d'une mobilité alternative », il est développé des orientations en faveur d'une politique de déplacement doux (favorable à la santé) et de limitation des déplacements motorisés (source de polluants atmosphériques). Cette limitation des déplacements se retrouve dans d'autres Finalités 3 et 7.

Dans la Finalité 3 « Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux air-énergie-climat » la végétalisation des centre-bourgs participe à la gestion des îlots de chaleur et donc au confort et à la santé des personnes les plus fragiles.

De façon indirecte, la Finalité 6 « Faire de l'agriculture de qualité et de la forêt des piliers de lutte contre le changement climatique » présente des effets bénéfiques pour la santé humaine par une volonté d'amélioration de l'alimentation.

*Le PCAET est donc cohérent avec le PRSE Occitanie.*

### **Politique de gestion des déchets**

Cette politique est portée sur le territoire par le plan national de prévention des déchets, le plan régional d'élimination des déchets dangereux (ex-région Midi-Pyrénées), le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

### **Synthèse des différents plans de gestion des déchets locaux**

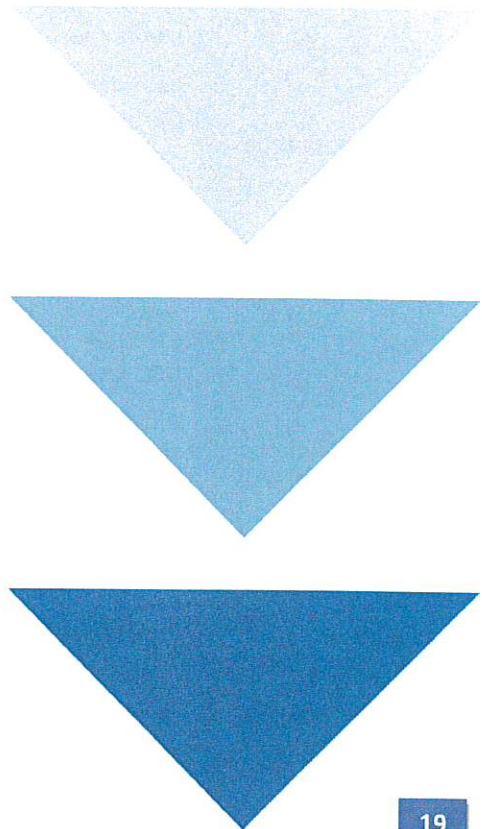
- Prévention quantitative et qualitative des déchets.
- Optimiser la collecte et le traitement.
- Privilégier la valorisation, le recyclage, le réemploi.

Une orientation stratégique complète porte sur « encourager la réduction des déchets » dans la finalité 7 « Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation ».

Cette gestion des déchets est également reprise dans l'exemplarité de la communauté de communes ou encore les politiques d'économies « vertes » et de tourisme durable.

*Le PCAET est donc cohérent avec les politiques locales de gestion des déchets.*

# 2 Etat initial de l'environnement





Nota : Une liste des acronymes est présente dans le chapitre sur la description de la méthode.

### Cotation des enjeux :

Combinaison de l'Etat (constats, atouts, opportunités) et de la Vulnérabilité (constats, faiblesses, menaces)

Vulnérabilité Etat	Pas de vulnérabilité	Vulnérabilité faible	Vulnérabilité moyenne	Vulnérabilité forte
Très bon état	Très faible	Faible	Moyen	Fort
Bon état	Faible	Faible	Moyen	Fort
Etat moyen	Moyen	Moyen	Très Fort	Très Fort
Mauvais état	Fort	Fort	Très Fort	Prioritaire

Tendances évolutives	Dégradation	Stable	Amélioration	Non évaluable
	↘	=	↗	x

## 2.1 L'eau

### Constats et sensibilités

#### Réseau hydrographique

Territoire de confluence entre le Tarn et la Garonne. Le Tarn reçoit le Lemboulas sur Moissac et se jette dans la Garonne à Saint Nicolas de la Grave.

La Gimone prenant sa source sur le plateau de Lannemezan se jette dans la Garonne en amont de Castelsarrasin.

D'autres rivières plus petites (Sère, Gimone...) alimentent le Tarn ou la Garonne et segmentent le territoire en une multitude de bassins versants.

Trois syndicats de rivière gèrent une partie des cours d'eau du territoire.

#### Qualité des masses d'eau

Qualité écologique des masses d'eau superficielle globalement moyenne. Médiocre sur le ruisseau de Payrol (Ville Dieu du Temple) et bon état pour le bras latéral de la Garonne et le ruisseau de Cabarieu.

Au vu du niveau de dégradation des masses d'eau et des capacités d'action mobilisables sur le territoire le SDAGE donne des objectifs d'atteintes du bon état repoussé à 2021 voire 2027 (Tarn).

Qualité chimique des masses d'eau superficielle bonne sauf pour la Garonne (mauvais avec objectif d'atteinte du bon état à 2027).

Des masses d'eau souterraines déficitaires et sous pressions.

#### Sensibilité et pressions sur les masses d'eau

Des cours d'eau soumis à des pressions agricoles (prélèvements pour l'irrigation) et domestiques (rejets d'assainissement autonome et collectif) significatives.



Sensibilité forte aux étiages : l'étude « Garonne 2050 » pressent un débit naturel d'étiage de la Garonne et du Tarn divisé par 2 à l'horizon 2050 dans un contexte de changement climatique (augmentation de la durée des périodes de sécheresse). Le maintien d'un débit suffisant des cours d'eau sera une clé de l'atteinte de l'objectif de bon état du SDAGE.

Ensemble du territoire en Zone de Répartition des Eaux (niveau déficitaire des masses d'eaux). La Garonne et le Tarn sont déficitaires.

La masse d'eau captive calcaire de l'éocène Nord Adour Garonne est prélevée en excès pour l'irrigation et l'eau potable.

Les masses d'eau libres et alluvionnaires sont polluées par l'infiltration des nitrates. Les alluvions de la Garonne et du Tarn sont également trop prélevées en eau.

La ressource en eau du territoire est prélevée pour de multiples usages (eau potable, irrigation, activités industrielles). Une multitude d'acteurs assure la gestion de ces prélèvements (complexité de la gouvernance).

Pluralité des gestionnaires et segmentation des compétences en matière de production et d'alimentation en eau potable (6 syndicats pour le territoire et au-delà).

Le territoire est alimenté par 6 captages principaux et 3 de secours garantissant des volumes suffisants en période d'étiage (tous protégés, et à prise d'eau en rivière : Tarn, Garonne, Canal Latéral).

#### Eau potable

La disponibilité de la ressource est aujourd'hui satisfaisante mais une sécurisation à renforcer (problème de disponibilité en période d'étiage à l'embouchure Garonne-Gimone), mais le changement climatique va amplifier les problèmes de disponibilité de la ressource.

La distribution d'eau potable est relativement stable sur les dernières années. Qualité des eaux distribuée satisfaisante mais les syndicats gestionnaires travaillent à l'amélioration de la distribution. La dispersion de l'habitat n'aide pas à cette amélioration.

Gouvernance en matière d'assainissement complexe et fragmentée sur le territoire (7 communes en régie communale, 2 syndicats).

SPANC assuré par la communauté de communes.

#### Gestion des eaux usées

21 stations d'épuration sur le territoire, la plupart de taille modeste, concernent surtout les centres-bourgs des communes rurales. Gabarit supérieur pour les pôles urbains de Moissac et Castelsarrasin.

Sur le territoire, les secteurs d'habitat dispersé sont en assainissement autonome.

Le territoire ne présente pas encore de stratégie globale de gestion du pluvial.

#### Gestion des eaux pluviales

L'augmentation de l'imperméabilisation (urbanisation) engendre des problématiques de ruissellement des eaux. (Inondation, lessivage des sols, pollutions des eaux).

#### Autres usages de l'eau

Des prélèvements importants pour l'irrigation agricole (6 réseaux d'irrigation collective). Trois Organisme Unique de Gestion Collective sont coordonnés

pour gérer les prélèvements de la ressource en eau pour l'agriculture sur le territoire.

La Barguelonne a une situation problématique au regard des prélèvements pour l'irrigation (nombreuses retenues collinaires, Arrêtés de restrictions chroniques).

Le Lemboulas et la Sère sont également très sollicités.

Des prélèvements se font également dans les plans d'eau du territoire, mais aussi ponctuellement sur le réseau d'eau potable plus pure pour les traitements créant des pressions supplémentaires sur la ressource.

Aucune zone de baignade réglementée sur le territoire.

Plusieurs sites aménagés pour la pratique d'activités récréatives (port de plaisance du Tarn à Moissac, loisirs nautiques divers sur le Tarn, navigation sur le Canal des Deux Mers, base de loisirs et de découverte de la nature à Saint Nicolas de la Grave ,...).

Domaine Public Fluvial : Le Tarn, la Garonne et le Canal latéral (Voies Navigables de France).

### Politiques et outils de mise en œuvre sur le territoire

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance.</li> <li>• Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques.</li> <li>• Gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.</li> </ul>
<p><b>SDAGE Adour Garonne 2016-2021</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques.</li> <li>• Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique.</li> <li>• Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.</li> <li>• Protéger les ressources superficielles et souterraines pour les besoins futurs.</li> </ul>
<p><b>SAGE « Vallée de la Garonne »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages.</li> <li>• Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec ce dernier et le respecter.</li> <li>• Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages.</li> <li>• Améliorer la gouvernance.</li> <li>• Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval.</li> <li>• Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages.</li> </ul>
<p><b>PGE Neste et Rivières Gasconnes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coexistence de tous les usages et bon fonctionnement des milieux aquatiques.</li> <li>• Reconstitution des débits d'objectifs d'étiages du SDAGE.</li> </ul>



**PGE Garonne-Ariège**

- Respecter les débits d'étiage naturels du Tarn à la confluence de la Garonne.

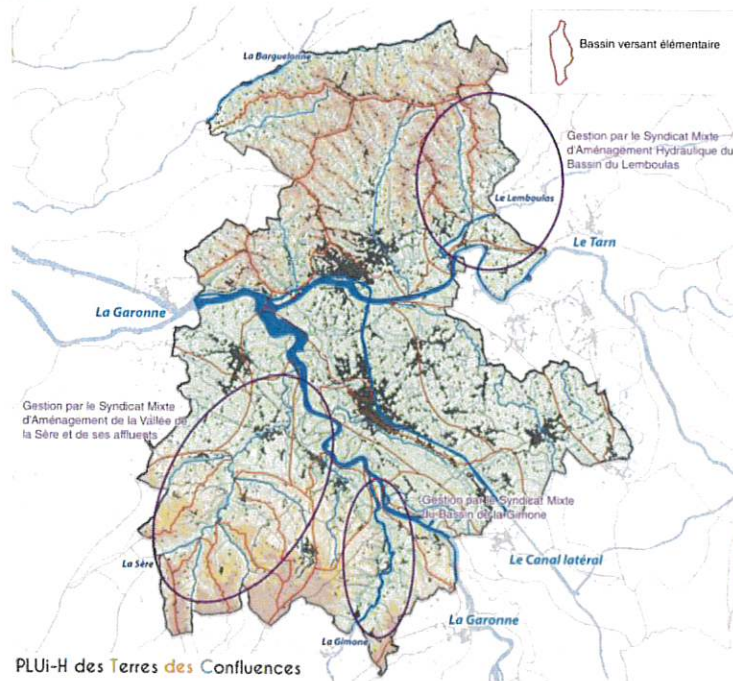
**PGE Tarn**

**SRCE Midi-Pyrénées**

- Préserver et remettre en bon état les continuités latérales et longitudinales des cours d'eau, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques.

**Servitudes d'utilité publiques**

- Périmètre de protection des captages publics et privés.



Réseau hydrographique et bassins versants

Code européen	Masse d'eau	Etat écologique 2013	Etat chimique 2013	Objectif de bon état écologique	Objectif de bon état chimique
FRFR640_2	Ruisseau du Gat	Moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR910	Canal Latéral à la Garonne	Bon	Non classé	Bon potentiel 2015	Bon état 2021
FRFR640_5	Le Riéutord	Moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR360_2	Ruisseau de Lembenne	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR640_4	Ruisseau des Tistets	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR192_4	Ruisseau de Cabarieu	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR296A_7	Ruisseau de Saint-Michel	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR640_1	Ruisseau de Cézone	Moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR640_3	Ruisseau des Auberges	Moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR315A_6	Ruisseau de Madeleine	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR296A_4	Ruisseau de Tessonne	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR315A_4	Ruisseau du Bartac	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR296A	La Garonne du confluent de l'Aussonnelle au confluent du Tarn	Moyen	Médiocre	Bon état 2021	Bon état 2027
FRFR300C	La Garonne du confluent du Tarn au confluent de la Barguelonne	Moyen	Bon	Bon potentiel 2021	Bon état 2015
FRFR315A	Le Tarn du confluent du Tescou au confluent de la Garonne	Moyen	Bon	Bon potentiel 2027	Bon état 2015
FRFR191	La petite Barguelonne	Bon	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2021
FRFR211	La Gimone du confluent de la Marcaoue au confluent de la Garonne	Moyen	Bon	Bon potentiel 2021	Bon état 2015
FRFR315A_3	Ruisseau de Marbenne	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR315A_5	Ruisseau de Larone	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR640	La Sère du barrage de Gensac-Lavit au confluent de la Garonne	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR296A_6	Ruisseau de Rafié	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR192	La Barguelonne	Moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR360	Le Lemboulas du confluent du Petit Lemboulas au confluent du Tarn	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR296A_8	Ruisseau de l'Azin	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR315A_1	Ruisseau de Payrol	Médiocre	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR360_4	Le Lemboulas	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR296A_5	Ruisseau de Pantagnac	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015

PLUi-H des Terres des Confluences

Source : SIEAG (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>)

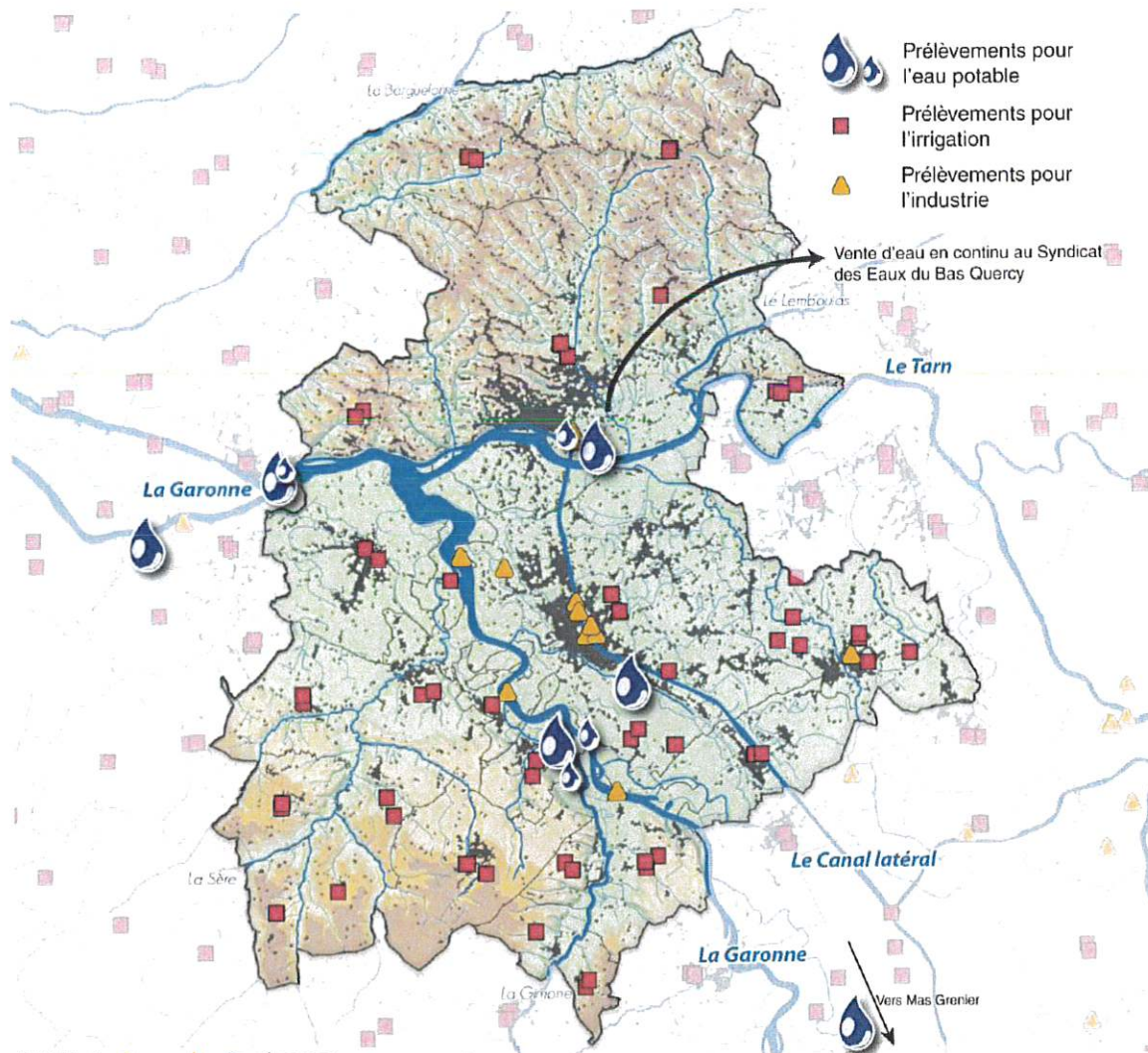
Etat des masses d'eau superficielles et objectifs du SDAGE 2016-2021



Code européen	Masses d'eau	Libellé	Etat quantitatif	Objectif quantitatif	Etat chimique	Objectif chimique	Pressions 2013
FRFG090	Libre	Molasses du bassin de l'Aveyron	Bon	Bon état 2015	Mauvais	Bon état 2027	
FRFG083	Captive - Oligocène	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	
FRFG080	Captive - Jurassique moyen et supérieur	Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	
FRFG043	Libre	Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Bon	Bon état 2015	Mauvais	Bon état 2027	
FRFG082	Captive - Eocène - Paléocène	Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	Mauvais	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	
FRFG020	Libre	Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou	Bon	Bon état 2015	Mauvais	Bon état 2027	Pression diffuse : pollutions par les nitrates et prélèvements d'eau (irrigation, eau potable)
FRFG022	Libre	Alluvions de l'Aveyron et de la Lère	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	Pression diffuse : pollutions par les nitrates
FRFG071	Captive - Eocène - Paléocène	Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	Mauvais	Bon état 2021	Bon	Bon état 2015	Prélèvements d'eau (irrigation, eau potable)

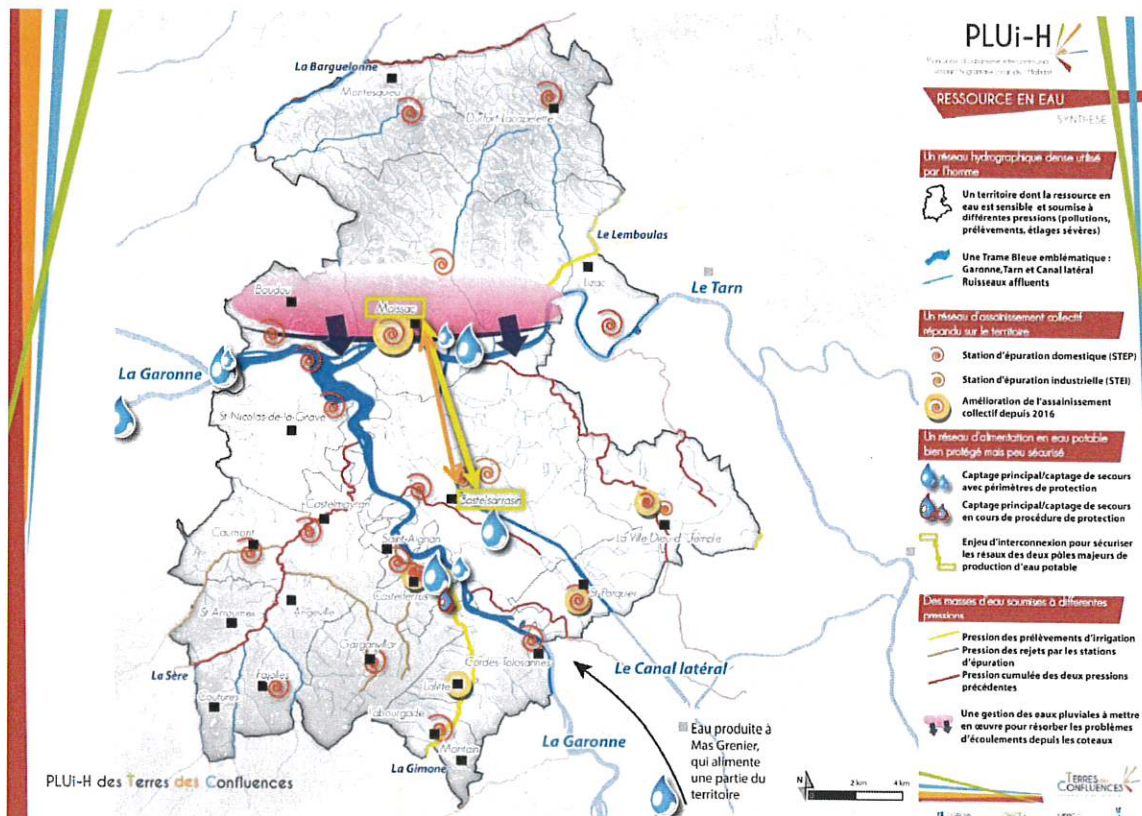
PLUi-H des Terres des Confluences

Etat des masses d'eau souterraines et objectifs du SDAGE 2016-2021



PLUi-H des Terres des Confluences

Prélèvements d'eau sur le territoire



Carte de synthèse des enjeux sur l'eau

### ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Un réseau hydrographique dense.
- ⇒ Une ressource en eau qui constitue une grande richesse pour le territoire (espaces de nature, patrimonialité, tourisme fluvial, irrigation des cultures, approvisionnement en eau potable).
- ⇒ Des outils de gestion des usages (prélèvements) et de maîtrise des pollutions mis en œuvre.
- ⇒ Des captages protégés et des mesures visant à améliorer l'approvisionnement de la ressource en intégrant l'apport saisonnier de populations touristiques.
- ⇒ Assainissement collectif dont la gestion reste globalement satisfaisante.

### FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des cours d'eau en grande partie dégradés sur le territoire (longue exposition à des pressions multiples et diffuses : un état écologique moyen de la plupart des cours d'eau encore aujourd'hui).
- ⇒ La densité du réseau hydrographique expose le territoire à une vulnérabilité aux prélèvements et aux pollutions, en lien avec l'anthropisation (activités et présences humaines).
- ⇒ Absences de gestion locale de la Garonne et du Tarn de type syndicats de rivière.
- ⇒ Complexité de la gouvernance et des compétences sur le territoire ce qui est un frein à une gestion globale optimale de la ressource.
- ⇒ Une quasi-absence de gestion des eaux pluviales et des secteurs identifiés comme problématiques, d'autant que l'urbanisation s'est développée sur les reliefs en amont.



- ⇒ Une forte pression agricole sur la ressource en eau, liée aux prélèvements (malgré le recours aux retenus artificielles), dans un contexte régulier de pénuries et de sensibilité aux étiages et aux pollutions diffuses.
- ⇒ Une disponibilité de l'eau va évoluer avec le changement climatique (-50% de débit à l'étiage pour le Tarn et la Garonne en 2050).
- ⇒ Une population insuffisamment sensibilisée aux enjeux autour de la ressource en eau.

### Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives

Qualité de la ressource en eau	Réduire les pressions domestiques par une amélioration de l'assainissement.	
	Poursuite des actions locales d'amélioration de la qualité des cours d'eau et d'accès aux aménités liées à la présence de l'eau en cohérence avec la sensibilité de ces milieux.	↗
Etat : moyen	Qualité écologique des masses d'eau superficielle globalement moyenne (médiocre sur le ruisseau de Payrol) et qualité chimique bonne sauf pour la Garonne (Mauvais). Masses d'eau libres et alluvionnaires polluées par l'infiltration des nitrates.	
Vulnérabilité : forte	Plusieurs pressions identifiées sur les masses d'eau (rejets domestique, infiltration de nitrates dans les nappes). Incidences du changement climatique sur la qualité des eaux (eutrophisation, réchauffement). Dispersion de l'habitat induisant l'usage de l'assainissement autonome.	
Facteurs d'évolution	Plusieurs schémas et plans de gestion de l'eau sur le territoire mais absence de gestion locale de la Garonne et du Tarn (syndicat de rivière) et complexité de la gouvernance et des compétences. SPANC assuré par la communauté de communes. Gestion satisfaisante.	

Quantité de la ressource en eau	Promotion de l'économie de la ressource pour les différents usagers.	
	Adaptation aux changements climatiques et de la baisse de la disponibilité de la ressource.	↗
Etat : mauvais	Les masses d'eau souterraines sont déficitaires. 6 captages principaux et 3 de secours (volume assuré en période d'étiage).	
Vulnérabilité : forte	Pression agricole (irrigation avec prélèvement en excès dans les masses d'eau captive calcaire, mais aussi sur les alluvions). Sensibilité forte aux étiages (Garonne 2050). Territoire en zone de répartition des eaux. Incidence du changement climatique sur la disponibilité de la ressource et les consommations (AEP, irrigation, industrie) et incidences de l'augmentation de ces consommations (hydratation, rafraîchissement).	



	Disponibilité de la ressource aujourd'hui satisfaisante mais sécurisation à renforcer. Dispersion de l'habitat qui n'aide pas à l'amélioration de la distribution de l'eau.
Facteurs d'évolution	Plusieurs schémas et plans de gestion de l'eau sur le territoire mais absence de gestion locale de la Garonne et du Tarn (syndicat de rivière) et complexité de la gouvernance et des compétences. Des captages protégés et mesures d'amélioration de l'approvisionnement de la ressource. Manque de sensibilisation de la population autour des enjeux de la ressource en eau.

Les usages de l'eau	Poursuite des actions locales d'amélioration d'accès aux aménités liées à la présence de l'eau en cohérence avec la sensibilité de ces milieux.	
	Garantie d'une conciliation acceptable et soutenable des différents usages de l'eau et adaptation au changement climatique.	↘
Etat : moyen	Prélèvements importants pour l'irrigation agricole avec des pressions fortes sur certains cours d'eau.	
Vulnérabilité : moyenne	Plusieurs sites aménagés pour la pratique d'activités récréatives (richesse pour le territoire).	
Facteurs d'évolution	Absence de stratégie globale de gestion du pluvial. Disponibilité de l'eau qui va évoluer avec le changement climatique.	

## 2.2 Les Ressources naturelles et profil humain

### Constats et sensibilités

#### Relief et occupation du sol

Un relief fortement marqué donnant une structure très lisible : plaine alluviale traversée par la Garonne, son canal latéral et le Tarn au centre, entourée au nord et au sud par une ligne de coteaux (coteaux du Bas Quercy au nord, Contreforts du plateau de Lomagne au sud).

Des sols qui reflètent la réalité de l'occupation de l'espace : molasses favorables à l'arboriculture, la vigne et l'élevage ; alluvions favorables aux cultures plus diverses, aux peupleraies et à l'exploitation en gravière.

Les vallées et terrasses de la Garonne et du Tarn sont marquées par leur homogénéité de composition paysagère : urbanisation et agriculture intensive. En dehors des espaces aménagés, exploités en peupleraies ou

creusés de gravières s'étalent des surfaces agricoles où les prairies naturelles sont rares.

Les paysages des coteaux du Quercy et autour de la Garonne et du Tarn accueillent des cultures pérennes en vignobles et vergers.

Agriculture représentant 55,7% de la superficie total du territoire, avec une structure agricole de coteaux au Nord (bas Quercy de Montpezat) axée production fruitière et cultures permanentes, et une structure plus liée au fleuve de la Garonne au Sud (vallée et terrasses) axée polyculture.

Les boisements naturels n'occupent qu'une place modérée sur le territoire (10% de la surface), mais présentent une grande diversité de faciès sur les coteaux du Quercy. A noter la présence d'une importante masse boisée sur la commune de Saint Porquier avec le nord de la forêt domaniale d'Agre, du canton de Saint Porquier et le Bois de la Moutette. Dans la plaine alluviale de la Garonne les boisements sont surtout représentés par les ripisylves. Sur les coteaux de la Lomagne le réseau hydrographique favorise de beaux vallons boisés.

Une dynamique de croissance démographique depuis les années 2000, montant un retour de l'attractivité du territoire (solde migratoire positif, profil « familial » attiré).

La population se concentre sur les communes de Castelsarrasin et Moissac pour les 2/3 des habitants.

Un territoire à profil « familial » mais aussi avec une composante « sénior » et une diminution du nombre de personne par ménage (besoins en logement liés) à prendre en compte dans son adaptation.

Une croissance à deux vitesses entre le Nord et le Sud du territoire liée à la dynamique impulsée par la proximité de l'agglomération Montalbanaise au Sud. La répartition de l'âge et du profil de la population suit la même répartition : plus jeune et familial au Sud.

60% des flux domicile-travail se font au sein du périmètre de l'intercommunalité, faible influence des pôles extérieurs sur ces flux.

Une offre de transport en commun insuffisante et manquant d'informations pratiques, mais une pratique du covoiturage à souligner (rézo pouce, aire de covoiturage à l'échangeur autoroutier)

Accidentologies concentrées autour des agglomérations de Castelsarrasin et de Moissac avec une part importante sur les RD 813, RD 927 et RD 958.

Une consommation d'espaces principalement agricoles à des fins d'habitat (80.5% des destinations nouvelles) en majorité individuelle (83% des typologies d'habitat).

Castelsarrasin, Moissac et la Ville Dieu du Temple présentent les plus grandes superficies consommées par commune entre 2000 et 2013 et représentent les 2/3 des superficies consommées sur l'ensemble de la communauté de communes.

Les habitats les plus diffus (superficie par logement neuf) concernent essentiellement des villages des coteaux Bas Quercy ou Lomagne. Les villes et

### Démographie, habitat, déplacements.

### Consommation de l'espace



## Géologie

villages de la plaine consomment moins de superficie par logement (moins de 1500 m<sup>2</sup>).

Bas Quercy occupé par des coteaux molassiques surmontés dans le nord-ouest par des couches calcaires et marneuses.

Sur l'ensemble du territoire les fonds de vallons et vallées sont occupés par des alluvions récentes déposés par les cours d'eau. Les vallées du Tarn et de la Garonne et leur confluence sont évidemment occupées par des alluvions organisées en terrasses (les plus hautes sont les plus anciennes). Ces alluvions ont recouvert des couches calcaires et molassique visibles dans le sud du territoire (Lomagne) au grès de l'érosion des cours d'eau mettant ces couches à l'affleurement sur leurs talus.

Les pentes des coteaux (Quercy, Lomagne) ont aussi engendré ponctuellement des formations de type dépôt de bas de pente (colluvions récentes et alluvions solifluées).

## Exploitation sous-sol

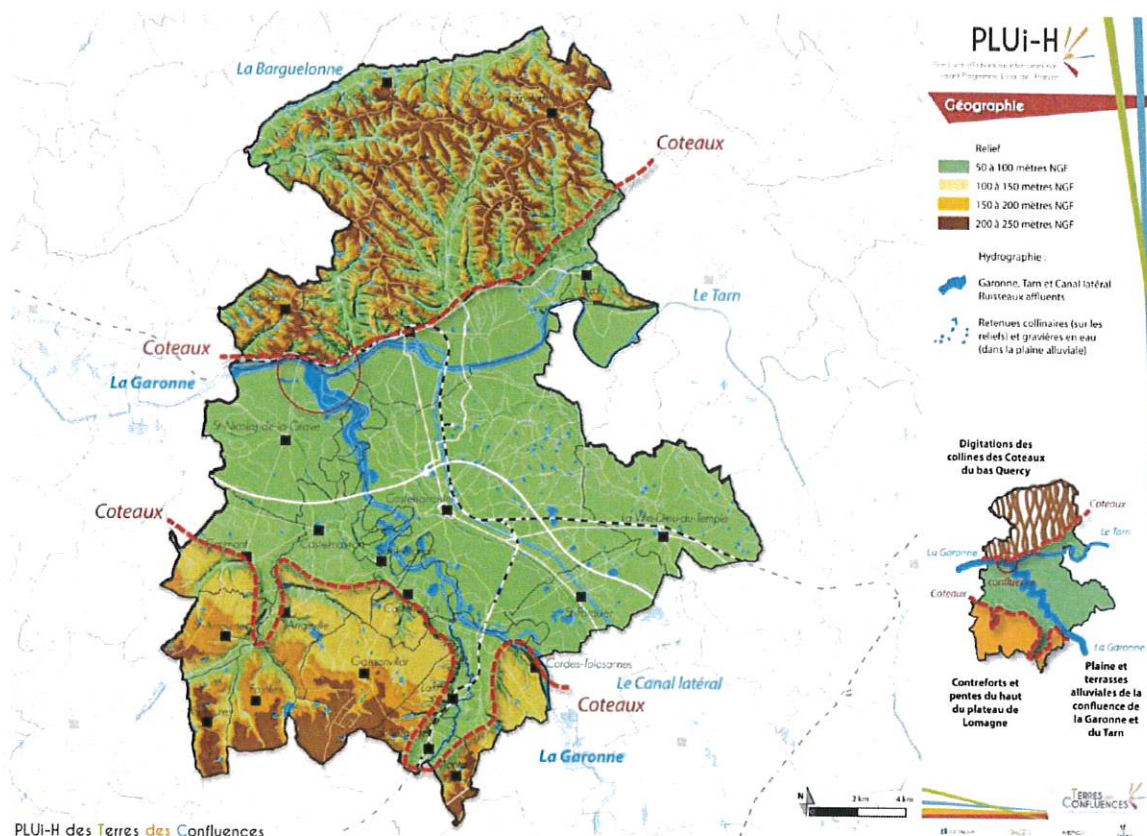
Ensemble alluvial intéressant pour l'exploitation de carrières.

Deux carrières restent en exploitation de sable et de graviers : « Champ du Prieur, Gourès, Prats » à Saint Aignan ; « les Ilots » à Castelsarrasin.

## Forêt

Les forêts sont peu représentées sur le territoire mais une exploitation de peupleraie existe dans la plaine alluviale de la Garonne.

La Forêt domaniale d'Agre bénéficie également d'une valorisation pour les activités de loisirs.

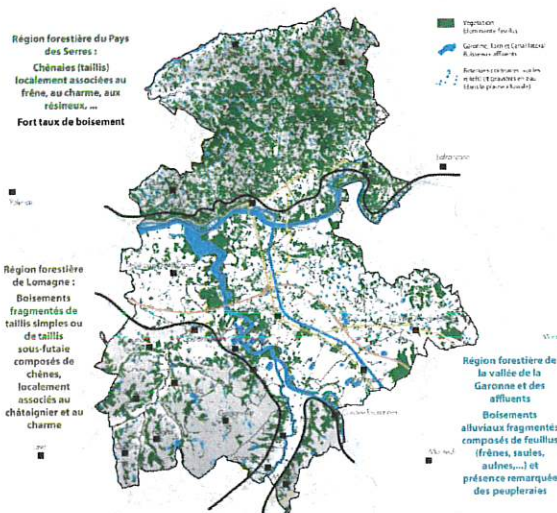




Relief du territoire Terres de Confluences

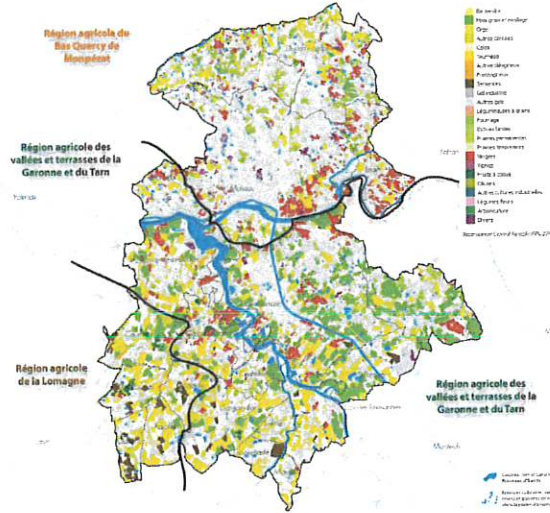
Végétation (hors cultures)

PLUi-H des Terres des Confluences



Source : d'après BD-Topo (IGN – IFEN)

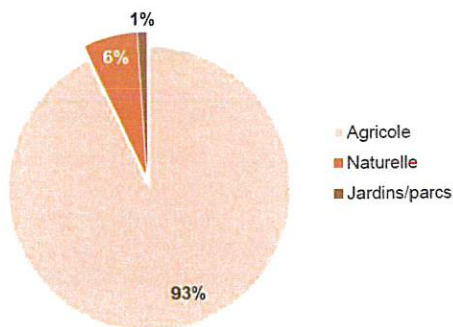
Parcellaire agricole déclaré à la PAC



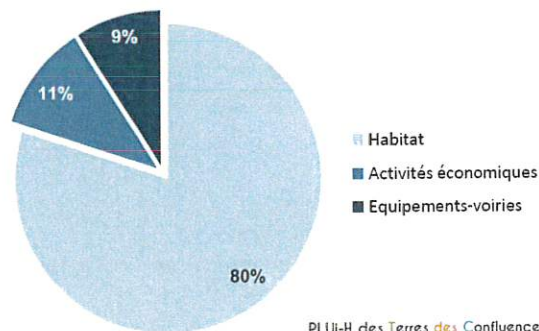
Source : d'après Registre Parcellaire Graphique (RGA, 2012)

Occupation du sol (culture et végétation)

ORIGINE DES ESPACES CONSOMMÉS	SURFACE EN HA
Agricole	505,9
Naturelle	30,1
Jardins / parcs	5,5
<b>TOTAL</b>	<b>541,4</b>



DESTINATION DES ESPACES SURFACE EN CONSOMMÉS HA	
Habitat	435,7
Activités économiques	57,8
Equipements-voirie	47,9
<b>TOTAL</b>	<b>541,4</b>



PLUi-H des Terres des Confluences

Politiques et outils de mise en œuvre sur le territoire

PLUi-H (en cours d'élaboration)

- Affirmer le positionnement régional des Terres des Confluences au sein de l'Occitanie.
- Rééquilibrer le modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et du tourisme dans son revenu.
- Offrir des services adaptés aux parcours de vie des habitants, comme aux attentes des touristes et des nouveaux arrivants.
- Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable du territoire et une mobilité facilitée.

<b>OPAH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur l'ancienne communauté de communes Sère Garonne Gimone (14 communes), 2013-2018, bilan positif.</li> <li>Sur le centre-ville de Moissac – 2012-2018, bilan positif.</li> </ul>
<b>Politique de la ville</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quartier du Sarlac et Centre Ville à Moissac.</li> <li>Reconquérir et valoriser le patrimoine bâti.</li> <li>Assurer une gestion du quartier favorisant l'implication des habitants.</li> <li>Mixité sociale, accessibilité au logement et parcours résidentiel des ménages.</li> </ul>
<b>Schéma Départemental des Carrières 82</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif d'économie des matériaux.</li> <li>Promouvoir l'utilisation optimale des surfaces exploitées.</li> <li>Promouvoir des matériaux de substitution et du recyclage pour limiter les quantités à extraire.</li> <li>Promouvoir les projets respectueux du paysage.</li> <li>Favoriser la sensibilisation des collectivités et des acteurs locaux pour élaborer des projets de réaménagements concertés et valorisant</li> </ul>
<b>Documents de gestion forestière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie 2019-2021 proposant 13 actions pour consolider et développer l'écosystème forêt bois d'Occitanie (financement, accompagnement, ...).</li> </ul>

### ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Un retour de la croissance démographique : redynamisation du territoire (équipements, services de proximité), réhabilitation d'un parc de logements relativement vieux (< 1970),...
- ⇒ Opportunité de développer le transport en commun et/ou alternatif à la voiture à l'échelle de l'intercommunalité (transport domicile-travail et autres).
- ⇒ Un grand nombre d'anciens sites de gravières réaménageables et valorisables (réservoirs de biodiversité, opportunité de développement d'énergie renouvelable ou d'activité de tourisme et de loisirs,...)

### FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Retour de la croissance démographique : augmentation des déplacements, construction de logements surtout individuels, ...
- ⇒ Des routes à forte circulation identifiées comme accidentogènes.
- ⇒ Des propriétaires aux revenus modestes ayant besoin d'un accompagnement dans la rénovation de leur logement.
- ⇒ Centre-ville de Moissac classé au titre des monuments historiques et risque inondation (PPRI), frein à l'investissement pour la réhabilitation du bâti.

### Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives

Ressource du sol	Encadrement des activités d'extraction encore actives et gestion de la réhabilitation/valorisation des sites en cessation d'activité.  Préservation des terres agricoles.	=
------------------	---	---



Etat : bon	Sol/sous-sol favorable à une occupation de l'espace agricole (arboriculture, vigne, élevage, et autres cultures – 55,7% de la superficie totale du territoire) et à l'exploitation de gravière (2 carrières en exploitation à Saint Aignan et Castelsarrasin).
Vulnérabilité : forte	Espaces agricoles menacés par l'étalement urbain. Enjeux environnementaux concentrés autour de la Garonne et du Tarn et vulnérabilité de la thématique « eau » sur le territoire (contraintes pour les gravières).
Facteurs d'évolution	Schéma de gestion des Carrières préconisant une économie des matériaux alluvionnaires (les réserver à des usages nobles). PLUi-H en cours d'élaboration et autres outils de gestion urbaine (OPAH, politique de la ville).

Ressource forestière	Valorisation de la forêt.	
		↗
Etat : bon	Les boisements naturels occupent une place modérée sur le territoire, mais bonne répartition (boisement de coteaux sur le Quercy et la Lomagne, ripisylves et forêt d'Agre dans les vallées du Tarn et de la Garonne). Atouts paysagers et récréatifs en plus de la possible exploitation. Exploitation de peupleraies dans la plaine alluviale de la Garonne.	
Vulnérabilité : faible	Grande diversité des faciès sur les coteaux du Quercy et des formes de présence de l'arbre dans la vallée. Impact du changement climatique à anticiper sur la disponibilité et la qualité de la ressource.	
Facteurs d'évolution	Contrat de filières Bois Occitanie 2019-2021.	

Consommation de l'espace	Accompagnement des extensions de l'urbanisation, plus en cohérence avec la logique du site qui l'accueille (intégration, densité, forme,,,...).	
		↗
Etat : moyen	Consommation principalement sur les 3 plus grandes villes (Castelsarrasin, Moissac et Ville Dieu du Temple). Consommation d'espace agricole.	
Vulnérabilité : moyenne	Habitats diffus sur les villages des coteaux (Bas Quercy, Lomagne).	
Facteurs d'évolution	PLUi-H en cours d'élaboration et autres outils de gestion urbaine (OPAH, politique de la ville).	

--	--



Démographie, habitat, déplacements	Requalification des certains axes peu compatibles avec les modes de déplacement doux.	➔
Etat : bon	Territoire retrouvant une dynamique avec une composante « familiale » et « sénior ».	
Vulnérabilité : moyenne	Concentration de la population sur les communes de Castelsarrasin et Moissac. Croissance à deux vitesses entre le nord et le sud du territoire. Offre de transport en commun insuffisante, mais pratique du co-voiturage à souligner.	
Facteurs d'évolution	Redynamisation du territoire et outil de réhabilitation du parc de logement. Opportunité de développer le transport en commun ou alternatif.	

## 2.3 La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques

### Constats

#### Protection environnementale (voir détail tableau ci-dessous)

Périmètres de protection : 3 APPB, 3 sites Natura 2000 (2 ZSC, 1 ZPS).  
Concentrés sur et autour du corridor garonnais et du Tarn.

Périmètres d'inventaires : 6 ZNIEFF de type I, 3 ZNIEFF de type II, 1 ZICO.  
En majorité sur et autour du corridor garonnais et du Tarn.

Périmètres bénéficiant d'une maîtrise foncière : 2 ENS. Le long du corridor garonnais et au niveau du Tarn.

#### Milieux et biodiversité

Cours d'eau : Garonne et Tarn importants réservoirs et corridors de biodiversité. Milieu d'intérêt pour les poissons migrateurs, mais circulation fortement dégradée sur le secteur (barrage avec passe à poisson à Golfech-Malause). Autres cours d'eau d'intérêt pour le déplacement de migrateur amphihalins sur le territoire : la Barguelonne, la Madeleine, le Lemboulas, le Millole, le Larone, le Maribenne, la Sère, la Gimone, le Saint Michel, la Gimonasse et le Rafié. Rôle de corridor garonnais (et du Tarn) pour les oiseaux d'eau avec des espèces patrimoniales nicheuses ou en hivernage ou halte migratoire. La confluence Garonne-Tarn a un rôle majeur comme site d'alimentation (abondance), d'hivernage ou de stationnement migratoire (quiétude) pour plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. La Garonne et ses abords constituent l'habitat de nombreuses autres espèces animales patrimoniales (Loutre, libellules,...). Le réseau hydrographique du territoire est globalement très riche avec un fort intérêt patrimonial quand les cours d'eau n'ont pas été trop recalibrés. Le canal latéral à la Garonne, bien qu'artificiel a aussi un rôle de corridor écologique, notamment en contexte paysager de cultures intensives. Globalement ce réseau hydrographique forme un réseau de continuités qui guide les déplacements de la faune et irrigue l'ensemble du territoire (lit mineur, berges). Les chevelus des cours d'eau, fragiles et sensibles (cours d'eau intermittents et fossés) sont également intéressants

(régulation des flux hydriques, fonctions physiques, biogéochimiques, écologiques).

Plans d'eau : représentés par les retenues collinaires et lac d'irrigation essentiellement, ces plans d'eau n'ont pas d'intérêt élevé pour la flore, mais présentent un intérêt pour la reproduction des amphibiens et point d'abreuvement pour la faune ordinaire ou zone de refuge, repos et chasse pour la petite faune. Les plans d'eau participent également aux sites de repos, d'alimentation pour les oiseaux et de chasse pour les chauves-souris. Il ne faut pas oublier les inconvénients des plans d'eau (rupture de continuité, érosion des berges, qualité de l'eau, prolifération d'espèces invasives). Les anciennes gravières où la nature a repris ses droits présentent aussi un intérêt écologique pour la biodiversité notamment en contexte d'agriculture intensive. Les petites mares présentent un intérêt floristique et faunistique remarquable (notamment amphibiens). Elles sont surtout présentes sur les coteaux du Quercy à la faveur des boisements et prairies.

Zones humides : très bien représentées autour de la Garonne en raison de la mobilité historique du lit du fleuve (« Garonne débordante ») sur les anciennes zones de divagation, bras mort et confluences. La perte de mobilité entraîne leur régression. Le Millolle présente également une belle surface de zones humides (« Gandalou »). Globalement ces milieux sont répartis sur l'ensemble du territoire à la faveur des cours d'eau et des vallons.

Espaces cultivés : les cultures annuelles et pérennes à vocation de production agricole sont généralement traitées intensivement et donc peu favorables à l'accueil de la biodiversité (irrigation, amendement, monoculture). Des plantes messicoles et autres espèces patrimoniales peuvent subsister en marge des parcelles ou sur des secteurs moins exposés aux pratiques extensives. Certaines espèces ordinaires ou patrimoniales peuvent avoir besoin des plaines cultivées (zones dégagées à végétation éparse) pour leur cycle de vie. Les cultures pérennes valorisent des essences arbustives ou arborescentes (vignoble, verger), la flore et la faune se concentrent en marge des parcelles à la faveur des milieux sur lesquels s'exercent une pression anthropique moindre.

Boisements : les boisements des coteaux du Quercy sont bien représentés (reliefs, vallons) et forment d'importantes continuités écologiques avec une faune diversifiées dont des espèces rares ou peu communes. Les boisements sont nécessaires à de nombreuses espèces faunistiques qui les utilisent sur l'ensemble de leur cycle de vie comme refuge ou site de reproduction. Dans la plaine alluviale de la Garonne, les boisements sont essentiellement les ripisylves (corridors fluviaux d'intérêt au milieu des grandes cultures). Elles forment des sites de repos, de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales remarquables et ordinaires, tous groupes confondus. Elles sont touchées par les activités humaines les réduisant le plus souvent à un simple cordon. Outre leur fonction de réservoir et de corridor écologique, les ripisylves ont un rôle dans la gestion de l'eau (qualité de l'eau, érosion des berges limitée,...). La forêt d'Agre sur la commune de Saint Porquier (ZNIEFF) présente une flore d'intérêt et une faune forestière plus ou moins remarquable. Les



peupleraies présentes dans la plaine alluviale de la Garonne ont peu d'intérêt écologique hormis des vieilles plantations pouvant accueillir des oiseaux nicheurs (Faucon hobereau, Hibou moyen-duc). Sur les coteaux de la Lomagne des bois de chênes ou taillis de charme sont présents, notamment dans des vallons boisés, refuge pour de nombreuses espèces (intérêt pour l'avifaune).

Espèces remarquables : PNA Maculinéa (Moissac). Nombreuses espèces d'oiseaux remarquables voir menacées (espèces nicheuses ou migratrices, souvent liées aux milieux aquatiques : Elanion blanc, hirondelles, Sarcelle d'hiver,...). Plusieurs espèces de poissons emblématiques dont migratrices (anguille d'Europe, esturgeon d'Europe, barbeau fluviatile,...) et d'autres espèces aquatiques (rainette méridionale, campagnol amphibie, Loutre d'Europe, mulette des rivières, agrion de Mercure,...). Des petits mammifères communs mais protégés (Hérisson d'Europe, Ecureuil Roux, Genette commune). Des insectes remarquables (Lucane Cerf-volant, Grand capricorne, Taupin violacé, écaille chinée). Des reptiles (couleuvre verte et jaune, lézard des murailles). Quelques espèces floristiques protégées des milieux humides ou des coteaux calcaires (prairie ou bois) ou messicoles (Tulipe sauvage, sceau de Notre Dame, Perce-Neige, Lupin réticulé, Sagitaire à feuilles en cœur, orchis bouc...).

Espèces invasives : essentiellement aquatiques (Ecrevisses américaine ou de Louisiane, ragondin, rat musqué, tortue de Floride), mais aussi le frelon asiatique et des espèces floristiques (arbres à papillon, ailante,...) probablement échappées des jardins ou ornements urbains.

Trame bleue particulièrement riche notamment au sud de la Garonne et au niveau des coteaux du Quercy.

Réservoirs de biodiversité aquatique : périmètres d'inventaires et de protection, axes demigrateurs amphihalins (Garonne, Tarn, Barguelonne, Madeleine, Lemboulas, Sère, Saint Michel, Gimonasse, Gimone, Millolle, Rafié, Larone, Maribenne).

Corridors linéaires de la sous trame des cours d'eau correspondant à la majeure partie des ruisseaux et rivières du territoire avec la Garonne en corridor surfacique principal (autres corridors surfaciques : Tarn, Millolle, Sère et Gimone). Ces corridors forment un réseau de continuités qui irrigue l'ensemble du territoire. La forte urbanisation et la modification des habitats induit altèrent souvent leur fonctionnalité. Le réseau de plans d'eau et d'anciennes gravières participe aux maillages de milieux pour les espèces inféodées aux zones humides. Le Canal Latéral à la Garonne présente également un attrait pour certaines espèces (libellule notamment).

Trame verte très réduite sur le territoire.

5 réservoirs de biodiversité des sous-trames de plaine (milieux boisés et ouverts représenté par les ZNIEFF I) identifiés par le SRCE, complétés par d'autres secteurs du territoire identifiés comme d'intérêt (boisement abritant l'Engoulevent d'Europe à Saint Arroumex, boisements où niche le Gobemouche gris à Castelmayran, boisement refuges de la Grenouille agile sur Caumont, cultures où se reproduit l'Oedicnème criard, plusieurs sites

TVB



de reproduction et habitats terrestres du Triton marbré et de l'Alyte accoucheur, stations de Tulipe sylvestre à Moissac et Castelmayran).

Corridors de la sous trame boisée et de la sous trame milieux ouverts peu nombreux selon le SRCE. Trois territoires peuvent être distingués pour les continuités boisées à l'échelle du territoire : les coteaux du Quercy (boisement bien représenté, continuités nombreuses, maillage assez dense qui associé aux continuités mixtes permet d'assurer la circulation des espèces entre l'ouest et l'est du territoire et l'axe Garonne-Tarn et le Nord), l'axe Garonne-Tarn (intéressante continuité de ripisylve à l'est du territoire autour du Tarn et à l'ouest de Moissac sur les coteaux jusqu'à l'ouest du territoire), le Sud de l'axe Garonne-Tarn (ripisylves, continuités les plus importantes en bordure de la Garonne, continuités au niveau des coteaux et vallons plus au Sud).

Continuité de milieux ouverts essentiellement en milieux cultivés, présentant globalement peu d'intérêt (absence de haies). Seuls les corridors identifiés par le SRCE sont retenus pour le territoire.

Continuités de milieux mixtes (mosaïque d'habitats favorables au déplacement d'une multiplicité d'organismes), constituées de milieux riverains (ripisylves, prairies humides friche,...) : la Sère et la Gimone reliant le Sud du territoire au corridor garonnais, le Millolle en liaison avec la continuité boisée entre « Gandalou » et le ruisseau de Larone à Castelsarrasin (lien entre Garonne et Est du territoire)

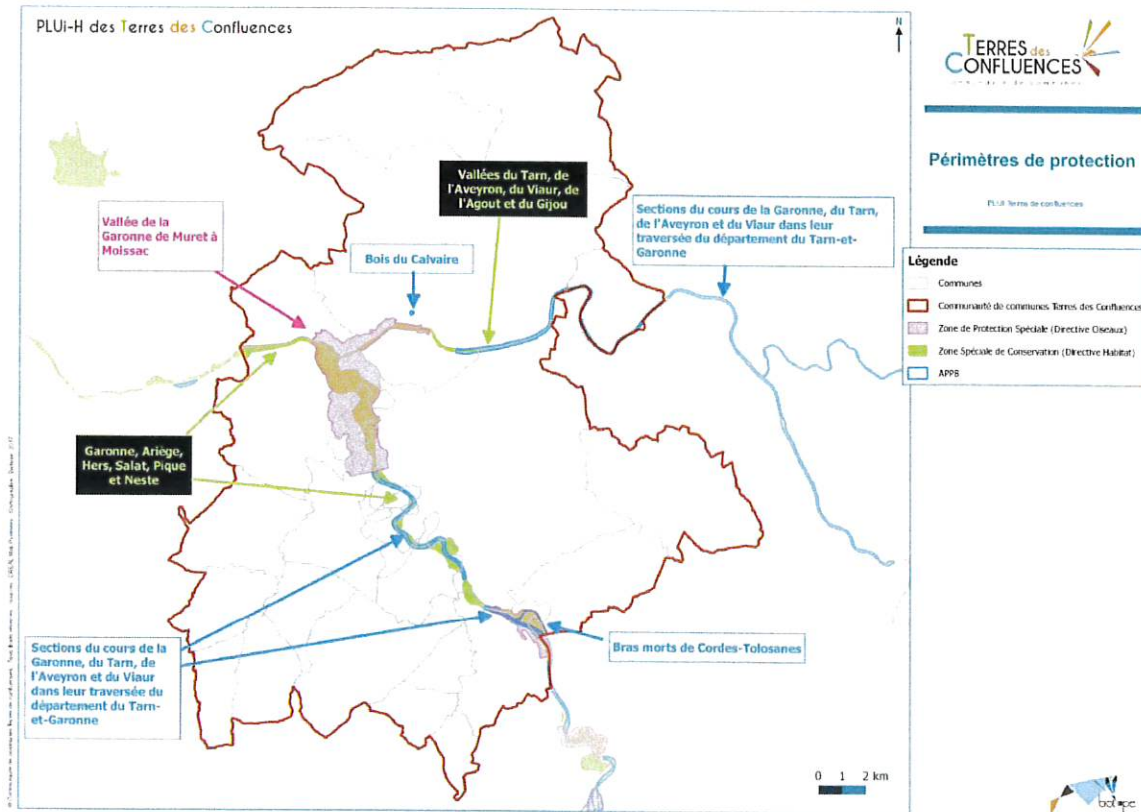
Plusieurs obstacles aux continuités recensés au SRCE et complétés à l'échelle du territoire : nombreux sur la trame bleue (obstacles aux écoulements – écluses, seuils - sur le Canal latéral à la Garonne, sur la Barguelonne, la Sère, la Gimone, le Larone,...) ; peu nombreux en trame verte (zones bâties facilement contournables mais ayant tendance à s'étendre, les principales routes départementales d'axe nord-sud intersectant les continuités est/ouest, A 62 et projet de LGV favorisant une coupure Nord/Sud du territoire). On peut signaler que la Garonne et le Tarn bien qu'identifiés en tant que corridors majeurs forment également une barrière pour la circulation de certaines espèces terrestres.

Zone de protection	Nom	Enjeux écologiques
Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	Vallée de la Garonne : Moissac (MP07)	Une partie du site est actuellement intégrée dans le site Natura 2000 ZPS « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac ».
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	ZNIEFF I	Ensemble forestier sur les coteaux du Bas Quercy à Lizac avec fourrés sur falaises favorable à des espèces végétales remarquables xérophiles (Bec de Grue fausse mauve, Buphtalme épineux, Centaurée rude).
	Talus et Coteaux du Château des Mothes (730010583)	
	Forêt d'Agre et d'Escatalens, bois de la Moutette, de la Barraque et de Fromissard (730010580)	Pelouses sèches en limites méridionales du plateau et son versant à Boudou, d'intérêt floristique (sol maigre et sec) remarquable (Bec de Grue fausse mauve, Buphtalme épineux, Germandrée des montagnes, Azurite).
	La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère (730003045)	
	Mosaïque d'habitats de la Trenque à Moissac (7300030237)	Zone boisée entrecoupée de multiples cours d'eau à Moissac formant une mosaïque d'habitats (lisière, forêt acides, zones ouvertes, ruisseaux, ripisylves, étangs,...). Intérêts floristiques

Zone de protection	Nom	Enjeux écologiques
	<p>Village de Saint Aignan et boisement riverains (730030195)</p> <p>Terrasse de Boudou (730010585)</p> <p>ZNIEFF II</p> <p>Garonne et milieux riverains, en aval de Montréjeau (730010521)</p> <p>Basse vallée du Tarn (730030121)</p> <p>Cours de la Gimone et de la Marcaoue (730030550)</p>	<p>(chêne Tauzin, Pelouses sèches calcaires, messicoles) et chiroptères.</p> <p>Pelouses sèches en limites méridionales du plateau et son versant à Boudou.</p> <p>Ensemble forestier des basses terrasses de la Garonne à flore et avifaune remarquable. Les gravières présentent des milieux propices à une avifaune de falaises et de plages (Hirondelle de rivage, Petit Gravelot).</p> <p>Lit mineur et parties boisées (ramiers) du lit majeur de la Garonne, ses anciens méandres (zones humides) et les falaises terreuses le long de certaines parties du fleuve. Intérêt pour l'avifaune (notamment migrateurs), les chiroptères les insectes de zones humides et la flore. Milieu fragile et fragilisé par l'exploitation humaine (gravières, modification des dynamiques fluviales, déconnexion du fleuve avec la nappe alluviale). Les anciennes gravières présentent cependant aussi des milieux d'intérêts pour les oiseaux migrateurs.</p> <p>Importante colonie de chiroptères dans le village de Saint Aignan.</p> <p>Milieux aquatiques de la Garonne et du Tarn d'intérêt piscicole.</p> <p>Tarn et ses abords d'intérêt pour les libellules, les mollusques (qualité des eaux).</p> <p>Rivière de la Gimone, sa ripisylve et ses milieux inondables dans le lit majeur. Prairies naturelles inondables d'intérêt pour les insectes, libellules, papillons. Pelouses calcicoles sèches et fourrés d'arbustes méditerranéens d'intérêt floristiques, pour l'avifaune et les insectes inféodés aux milieux secs.</p>
Arrêté de protection des Biotopes (APPB)	<p>Bois du Calvaire (FR3800249 – Moissac)</p> <p>Sections du cours de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron et du Viaur dans leur traversée du Département du Tarn et Garonne (FR3800242 – Moissac, Castelsarrasin, Castelmayran, Saint Aignan, Castelferrus, Cordes Tolosanes)</p> <p>Bras Morts de Cordes Tolosanes (FR3800247 – Cordes Tolosanes, Saint Porquier)</p>	<p>Protection d'oiseaux, notamment le Héron Bihoreau.</p> <p>Protection des biotopes d'espaces de poissons migrateurs (Saumon atlantiques, aloses feinte et grande, Truites de mer, lamproies marine et fluviale).</p>
Zones de protection Spéciale  (ZPS, Natura 2000 directive européenne « Oiseaux »)	ZPS « Vallée de la Garonne et Muret à Moissac » (FR7312014)	<p>Présent sur un axe de migration majeur.</p> <p>Alternance de zones humides, zones boisées et zones agricoles d'intérêt pour les oiseaux pour leur reproduction et pour leur alimentation.</p> <p>Terrain de chasse privilégié pour les rapaces et les hérons.</p>
Zone Spéciale de Conservation  (ZSC, Natura 2000 directive européenne « Habitats Naturels »)	<p>ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR 7301822)</p> <p>ZSC « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » (FR7312014)</p>	<p>Intérêt pour les poissons migrateurs.</p> <p>Zones de ripisylves et de zones humides liées d'intérêt (Loutre, Cistude d'Europe).</p>
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	<p>Île de Beaucaire (Moissac)</p> <p>Lacs de Monestié et Trescasses et berges de la Garonne (Castelsarrasin)</p>	<p>Maintien de l'équilibre écologique local du Tarn.</p> <p>Zone humide de Beaucaire d'intérêt, favorable à l'accueil des oiseaux et des espèces piscicoles locales.</p> <p>Grand intérêt pour la découverte (proximité de Moissac, sentier d'interprétation à Moissac et Castelsarrasin).</p>



Zone de protection	Nom	Enjeux écologiques
Forêt de protection	néant	
Parc National	néant	
Parc Naturel Régional	néant	
Réserve de Biosphère	néant	
Réserve biologique dirigée	néant	
Site Classé (loi du 23 mai 1930)	néant	
Site Inscrit (loi du 23 mai 1930)	Bassin du canal et ses abords (Castelsarrasin – 1450131SIA04)  Boulevards et promenade (Castelsarrasin – 1450131SIA03)  Bassin du Tarn (Moissac – 1440418SIA23)  Château de Saint Livrade (Moissac - 1441003SIA12)	Enjeux paysagers et patrimoniaux
Site inscrit au patrimoine de l'Humanité (UNESCO)	Chemin de Saint Jacques de Compostelle – Abbatale Saint Pierre et Cloître (Moissac)	Protection du patrimoine sur le tracé du chemin de Saint Jacques.
Zone humide d'importance internationale (convention RAMSAR)	néant	
Zone humide autre inventaire	Inventaire du Conseil Départemental 82	Préservation de ces milieux importants pour la biodiversité et la gestion de l'eau

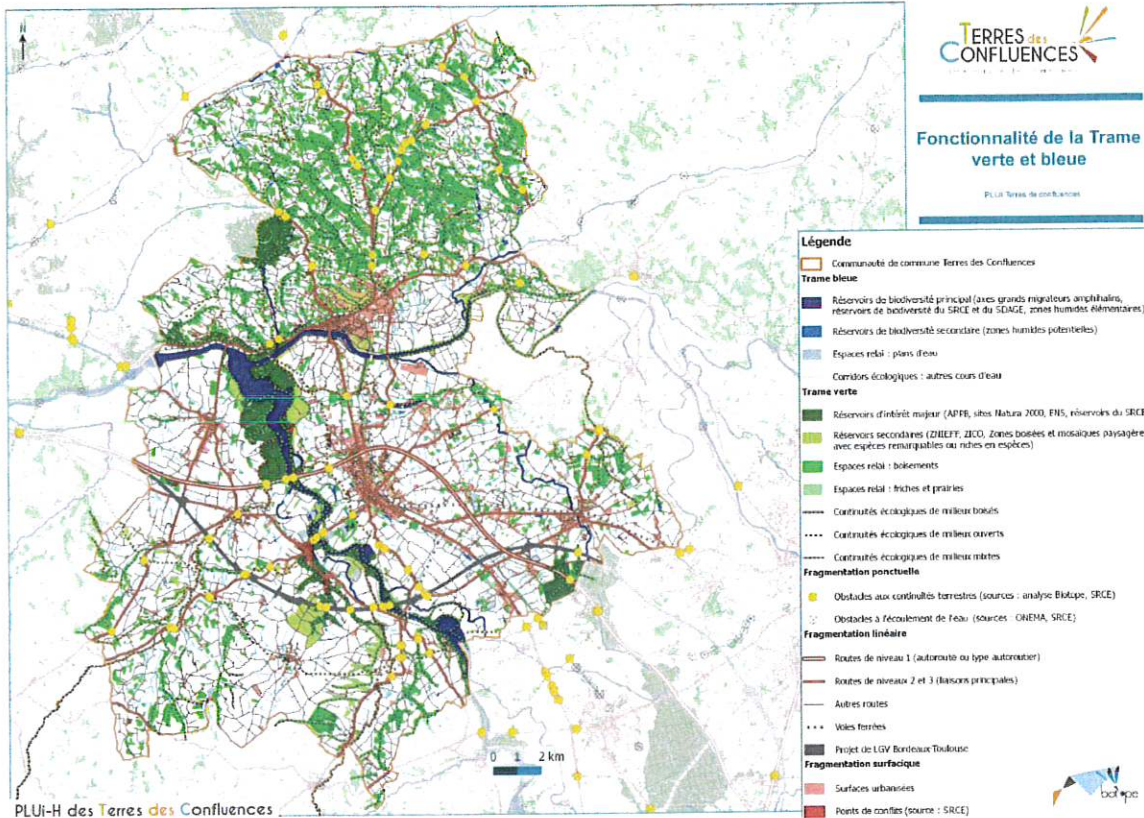


Périmètres de protection environnementale

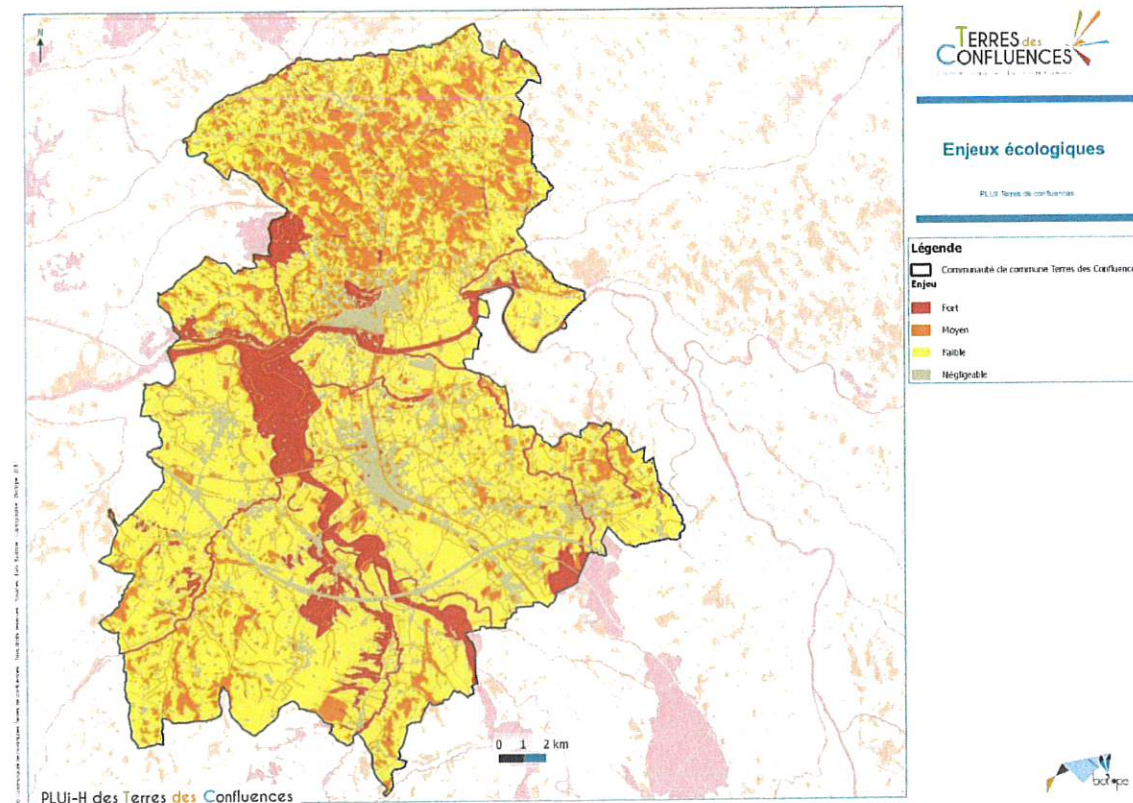


Périmètres d'inventaire ou de maîtrise foncière environnementale





Trame verte et bleue et fonctionnalité sur le territoire



Enjeux écologiques sur le territoire

### **Zoom sur les sites Natura 2000**

#### **ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » :**

Le site « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR7301822) regroupe la Garonne et ses principaux affluents depuis la frontière espagnole jusqu'à Lamagistère. Il s'agit d'une ZSC qui recoupe deux ZPS de la Directive Oiseaux : la vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne (FR7312010) et la Vallée de la Garonne de Muret à Moissac (FR7312014). Compte tenu de sa dimension le site a été découpé en 5 parties, dont la Garonne écomplexe (plaine alluviale) comprenant le lit mineur et une partie du lit majeur le mieux conservé entre les départements de la Haute-Garonne et du Tarn et Garonne. Son document d'objectif « Garonne Aval » a été validé en avril 2010. La ZSC a été validée par un arrêté du 27 mai 2009.

Le site est caractérisé par la présence d'espèces piscicoles migratrices : le saumon atlantique, la grande alose, la lamproie marine ; de mammifères comme le desman des Pyrénées, la loutre d'Europe et de nombreuses espèces de chauves-souris mais également d'habitats naturels comme les forêts de l'Europe tempérée (saulaie, aulnaie-frênaie), les habitats intermédiaires entre la forêt et l'eau (mégaphorbiaies), les habitats d'eau douce (renoncules, potamots...) ou les sources d'eau dure.

Intérêt du réseau hydrographique pour les poissons migrateurs (zones de frayères potentielles importantes pour le Saumon en particulier qui fait l'objet d'alevinages réguliers, et dont des adultes atteignent déjà Foix sur l'Ariège, Carbonne sur la Garonne grâce à des équipements). La partie large de la Garonne et la moyenne vallée de l'Hers comportent encore des zones de ripisylves et autres zones humides liées, intéressantes, abritant de petites populations relictuelles de Loutre et de Cistudes d'Europe.

#### **Vulnérabilité :**

- ✓ Extension des gravières et des populicultures.
- ✓ Veuille au maintien de quantité et d'une qualité d'eau suffisante au bon fonctionnement de l'écosystème.

#### **Principaux objectifs généraux :**

- ✓ Restaurer les populations de poissons migrateurs.
- ✓ Restaurer les connexions lit mineur / lit majeur.
- ✓ Préserver, restaurer et entretenir les habitats naturels du lit majeur.
- ✓ Maintenir et restaurer la mosaïque d'habitat.
- ✓ Eviter les destructions et la dégradation des habitats et des espèces.
- ✓ Restaurer la dynamique fluviale.
- ✓ Maintenir et restaurer la qualité des eaux et des sédiments.

#### **ZSC « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » :**

Ce site représente une superficie totale de 17180 ha répartis sur les départements du Tarn, de l'Aveyron, du Tarn et Garonne et de la Haute Garonne. L'élaboration du DOCOB est en cours. On trouve une très grande diversité d'habitats et d'espèces dans le vaste réseau des cours d'eau et de gorges. Le site présente un intérêt majeur pour la Loutre d'Europe et la Mulette perlière (Agout, Gijou). On trouve la station la plus orientale du chêne Tauzin ainsi que de vieux vergers traditionnels de châtaignier (Viaur). On trouve également des frayères potentielles de saumon de l'Atlantique (restaurations en



cours sur le Tarn et l'Aveyron). De nombreuses espèces ont justifié la désignation de ce site au sein du réseau Natura 2000 : Ecaille chinée, Ecrevisse à pattes blanches, ...

Il correspond aux vallées des principales rivières affluentes du Tarn dans les départements du Tarn et de l'Aveyron (bassin versant au Sud-Ouest du Massif Central). Ce site est composé de

- ✓ Trois vallées encaissées sur granite et schiste : Haute vallée de l'Agoût, vallée du Gijou dans le département du Tarn. Vallée du Viaur dans le département du Tarn et de l'Aveyron. Ces trois parties comportent de nombreux affleurements rocheux, des ripisylves, boisements (chênaies avec hêtre, châtaigneraies et reboisements artificiels en résineux), landes, prairies et cultures.
- ✓ Cours linéaire (lit mineur) de la basse vallée de l'Agout (partie planitaire) et du Tarn à l'aval de sa confluence avec le précédent, dans le département du Tarn, de la Haute-Garonne et du Tarn-Garonne.
- ✓ Cours linéaire (lit mineur) de l'Aveyron dans les départements du Tarn et Garonne, du Tarn et de l'Aveyron.
- ✓ Cours linéaire (lit mineur) du Viaur dans le département de l'Aveyron.

Les cours linéaires étant retenus pour leurs potentialités pour les poissons migrateurs (restauration en cours). Le site est localisé sur deux domaines biogéographiques : 63% pour le domaine atlantique et 37% pour le domaine continental.

Qualité et importance :

- ✓ Très grande diversité d'habitats et d'espèces dans ce vaste réseau de cours d'eau et de gorges.
- ✓ Intérêts majeurs pour *Lutralutra*, *Margaritifera margaritifera* (Agout, Gijou).
- ✓ Station la plus orientale du chêne Tauzin présence de très beaux et vieux vergers traditionnels et de châtaigniers (Viaur).
- ✓ Frayères potentielles de *Salmosalar* (restauration en cours) (Tarn, Aveyron surtout).

Principaux objectifs généraux :

- ✓ Préserver et améliorer la ressource en eau et le réseau hydrographique.
- ✓ Conserver et restaurer la diversité écologique des milieux.
- ✓ Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

ZPS « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » :

L'avifaune des grandes vallées du Sud-Ouest de la France est bien représentée. Quatre espèces de hérons et deux espèces de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux y nichent, avec notamment 850 couples de bihoreau gris, près de 100 couples de héron pourpré, autant d'aigrette garzette, et plus de 100 couples de milans noirs. Les sites sont également utilisés en période hivernale par trois espèces de hérons : grande aigrette avec des effectifs remarquables, aigrette garzette et bihoreau gris. Le site accueille également les deux principales colonies de sternes pierregarin de la région Midi-Pyrénées.

En ce qui concerne la vulnérabilité du site, il est noté que les habitats d'espèces présentent un état de conservation globalement satisfaisant. Dans certains secteurs, la ripisylve est relativement réduite. Le maintien de la tranquillité des secteurs les plus sensibles constitue un élément essentiel pour assurer la pérennité, voire le développement des principales espèces nicheuses.

Intérêt de par sa situation dans l'axe de migration de plusieurs espèces entre l'Europe du nord et l'Afrique. Il réside également dans sa configuration, où l'alternance de zones humides, de zones boisées et de zones agricoles offre aux espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées les éléments nécessaires à leur reproduction et à leur alimentation. La productivité biologique des milieux aquatiques et terrestres fait de ce tronçon de vallée un territoire de chasse privilégié pour les rapaces comme pour les hérons.

Principaux objectifs généraux :

- ✓ Communs aux objectifs de la ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ».

### Politiques et outils de mise en œuvre sur le territoire

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>SRCE Midi-Pyrénées</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau.</li> <li>• La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau.</li> <li>• De difficiles déplacements au sein de la plaine.           <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les secteurs de plaine les plus favorables (relativement) aux continuités écologiques : du piémont pyrénéen à l'armagnac,</li> <li>✓ Les secteurs de plaine les moins favorables aux continuités écologiques : le bassin de vie toulousain et ses alentours,</li> </ul> </li> <li>• Des déplacements préservés au sein des Causses.</li> <li>• Le besoin de flux d'espèces entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations.</li> <li>• Les déplacements au sein des Pyrénées particulièrement entravés dans les vallées.</li> <li>• Le rôle de refuge de l'altitude dans le contexte de changement climatique.</li> </ul> |
| <b>SDAGE AG 2016-2021</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.</li> </ul>   |
| <b>SAGE « Vallée de la Garonne »</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver les habitats, la biodiversité et les usages.</li> </ul>   |

### ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Un patrimoine naturel reconnu à travers des périmètres officiels de protection et d'inventaire (APPB, Natura 2000, ZNIEFF, ZICO).
- ⇒ Présence d'espèces rares et menacées (migrateurs amphihalins, Bihoreau gris, ...).
- ⇒ Richesse écologique des cours d'eau et autres milieux aquatiques sur le territoire (principale richesse du territoire) avec l'axe garonnais en corridor et réservoir remarquable (fleuve et « Garonne débordante »), axe de circulation des organismes aquatiques le plus long et le plus important du territoire.
- ⇒ Des secteurs de coteaux et de pentes (Coteaux du Quercy) intéressants en termes de qualité d'espaces naturels (boisements), avec un rôle de corridor écologique.

### FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Un très faible pourcentage de territoire couvert par des périmètres de protection et d'inventaire.
- ⇒ Incidences des activités humaines sur la qualité des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, zones humides) et des boisements dans la plaine alluviales (ripisylves, forêt d'Agre).
- ⇒ La plaine alluviale est dominée par l'agriculture intensive, avec peu de milieux naturels intéressants et une faible connectivité écologique hormis le long du fleuve.



- ⇒ Le mauvais entretien et l'aménagement de certaines portions de cours d'eau : recalibrage, enrochements, ripisylve absente ou dégradée, dégradation du chevelu de certains cours d'eau, ...
- ⇒ Une présence de ripisylves et de boisements alluviaux potentiels globalement faible sur les masses d'eau.
- ⇒ Une présence de prairies humides potentielles globalement faible à très faible sur les masses d'eau.
- ⇒ Absence de gouvernance des cours d'eau sur une partie du territoire (Garonne et affluents de sa rive droite).
- ⇒ Continuités mixtes de la trame verte à développer en épaisseur pour optimiser leur fonctionnalité.
- ⇒ Une densité de mitage globalement forte et développement de l'urbanisation.
- ⇒ Une pollution lumineuse importante au niveau de Castelsarrasin et Moissac.
- ⇒ L'A62 considérée comme un des principaux éléments fragmentant de la région.

### Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives

Biodiversité (dont risques espèces invasives)	Préservation de la biodiversité dans les opérations d'aménagement en limitant les impacts des projets urbains sur les espaces naturels, notamment en respectant le principe ERC.	↗
Etat : bon	<p>Richesse des milieux aquatiques et humides en espèces diverses (avifaune, aquatique, terrestre...). Intérêts écologiques forts autour de la Garonne, du Tarn et plus particulièrement dans leur zone de confluence, autour de quelques affluents.</p> <p>Les espèces remarquables ordinaires présentes sur le territoire ont également besoin des autres milieux (boisés, ouverts) pour leur cycle de vie. La forêt d'Agre, les flancs exposés au Sud des vallons de la Lomagne, les vallons sur les hauteurs de Moissac (secteur Bellevue-Fraysse) ou la tête de bassin du ruisseau de la Madeleine à Moissac font partie des zones d'intérêts écologiques forts.</p> <p>Un Plan National d'Action sur la commune de Moissac pour Maculinéa (papillons).</p>	
Vulnérabilité : moyenne	<p>Vulnérabilité de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et pression urbaine sur les milieux ouverts.</p> <p>Plusieurs espèces invasives recensées dans les inventaires faune-flore (INPN) et surtout des espèces aquatiques.</p> <p>Incidences du changement climatique sur la répartition de la biodiversité.</p>	
Facteurs d'évolution	<p>Périmètres de protection environnementale d'inventaire et de maîtrise foncière concentrés sur et autour du corridor garonnais et tarnais.</p> <p>Politique nationale en faveur de la biodiversité et leur traduction dans la trame verte et bleue sur le territoire (PLUi-H en cours d'élaboration).</p>	

Milieux aquatiques et humides	Préservation des zones naturelles les plus intéressantes : cours d'eau et leurs milieux riverains.	↗
Etat : bon	Garonne et Tarn (et notamment la zone de confluence) important réservoirs et corridors de biodiversité avec un bon niveau de protection et reconnaissance. Ce sont des axes de migration reconnus (piscicole et avifaune). Place centrale de ces milieux dans le territoire.	
Vulnérabilité : forte	Qualité écologique et chimique de l'eau dégradée. Plusieurs espèces invasives recensées dans les inventaires faune-flore (INPN) et surtout des espèces aquatiques. Impact du changement climatique sur la disponibilité et la qualité de l'eau et sur l'intensification des inondations et donc sur les milieux aquatiques, et les zones humides.	
Facteurs d'évolution	Plusieurs schémas et plans de gestion de l'eau sur le territoire. Périmètres de protection environnementale d'inventaire et de maîtrise foncière concentrés sur et autour du corridor garonnais et tarnais.	

Milieux forestiers	Préservation des zones naturelles les plus intéressantes : secteurs de coteaux et secteur avec un caractère bocager.	=
Etat : moyen	Les boisements naturels occupent une place modérée sur le territoire, mais bonne répartition (boisements de coteaux sur le Quercy et la Lomagne, ripisylves et forêt d'Agre dans les vallées du Tarn et de la Garonne). Fonctionnalité importante pour les corridors écologiques. Intérêt de ces milieux pour le cycle de vie de nombreuses espèces ordinaires ou remarquables.	
Vulnérabilité : forte	Ripisylves touchées par les activités humaines les réduisant le plus souvent à un simple cordon. Impact du changement climatique sur la sécheresse estivale et donc sur l'augmentation du risque incendie. Mitage urbain.	
Facteurs d'évolution	Zone de protection environnementale et d'inventaire autour des cours d'eau et donc sur l'emprise des ripisylves.	

Milieux ouverts et semi-ouverts	Préservation des zones naturelles les plus intéressantes : secteurs de coteaux et secteur avec un caractère bocager.	↘
Etat : moyen	Cultures majoritairement intensives. Intérêt de ces milieux pour le cycle de vie de nombreuses espèces ordinaires ou remarquables.	
Vulnérabilité : moyenne	Milieux sous pression urbaine. Mitage urbain.	



Facteurs d'évolution	Activité agricole intensive.
----------------------	------------------------------

Nature en ville	Préservation du maillage vert au sein des villes dans un intérêt esthétique mais aussi écologique et climatique.	
		↗
Etat : bon	Centre urbain des villes les plus grandes assez dense mais structure en îlot permettant la présence de jardins ou espaces vert au centre. Maison avec jardins sur les extensions.  Alignements d'arbres sur les principales rues ou les parkings.  Pour les villages, structure avec jardin à l'arrière des bâtiments constituant la frange avec l'espace naturel, agricole.	
Vulnérabilité : moyenne	Densification, artificialisation, imperméabilisation, surtout sur les villes les plus grandes.	
Facteurs d'évolution	Politique nationale « zéro artificialisation nette ».  Nécessité de préserver le cadre de vie et de lutter contre les effets du changement climatique (îlot de chaleur,...). Inscription de surface éco-aménageables dans le PLUi-H en cours.	

Continuité écologique (trame verte, trame bleue)	Préservation des continuités « vertes et bleues » existantes / renforcement de ces continuités, notamment autour des cours d'eau / reconstitution de cours d'eau plus naturels, avec une végétation rivulaire développée / création de nouvelles continuités vertes.	
		↗
Etat : moyen	Trame bleue très riche et trame verte très réduite.  Corridors en milieux ouverts à renforcer (manque de haies).  Continuités mixtes de la trame verte manquant d'épaisseur pour optimiser leur fonctionnalité.  Plusieurs obstacles, surtout sur la trame bleue.	
Vulnérabilité : moyenne	Altération de la fonctionnalité des corridors verts et bleus par l'urbanisation.  Mitage urbain.  Pollution lumineuse important au niveau de Castelsarrasin et Moissac.  A62 fragmentant la région.  Impact du changement climatique sur la qualité des milieux et donc de leur fonctionnalité en tant que réservoir et/ou corridors.	
Facteurs d'évolution	Extension de l'urbanisation.  Définition de la trame verte et bleue et préservation / remise en état notamment au travers du PLUi-H en cours.	

## 2.4 Les nuisances, la pollution et la santé publique

### Constats

#### Qualité du sol

4 sites objet d'une attention particulière (BASOL) : Alcoa France et Aluminium Pechiney à Castelsarrasin (surveillance mise en place) ; Pechiney Aviatube à Castelsarrasin (travaux de dépollution) ; Autoneum France à Moissac (surveillance).

#### Qualité de l'air

Pas de suivi des concentrations de polluants atmosphériques sur la communauté de communes.

Les données ATMO Occitanie donnent les caractéristiques suivantes pour les différents polluants :

- Les Nox (relèvent à 75% de la pollution liée aux transports). Emissions les plus importantes sur le territoire (notamment liées au passage de l'autoroute).
- COVNM (essentiellement issus des logements).
- NH3 (à 97% un polluant agricole).
- PM10 et PM2,5 d'origines variées (industrie, transport, habitat – production de chaleur donc surtout en hiver - et agriculture).
- SO2, faible sur la communauté de communes, pour les 2/3 issus du secteur résidentiel.
- Aucune émission associée au secteur d'élimination des déchets car pas d'installation de traitement sur le territoire.

Tendance globale à la baisse de la totalité des polluants atmosphériques entre 2010 et 2016.

- Transport premier émetteur de polluants (passage de l'autoroute – surtout des Nox).
- Agriculture second émetteur (surtout du NH3).
- Résidentiel troisième émetteur (utilisation de solvants – COVNM ; système de chauffage – PM et Nox).
- Industriel quatrième émetteur (surtout Nox).
- Tertiaire faiblement émetteur (Nox issus des systèmes de chauffage).

#### Bruit

Le territoire est concerné par plusieurs infrastructures classées comme bruyantes en plus de l'aérodrome Castelsarrasin-Moissac

#### Pollution lumineuse

Pollution lumineuse importante sur Castelsarrasin et Moissac, mais l'essentiel du territoire a un niveau assez dégradé de la qualité du ciel nocturne (couloir de pollution lumineuse entre Toulouse, Montauban, Agen, Bordeaux).

Le bas Quercy et la Lomagne en limite sud du territoire ont un ciel nocturne de meilleure qualité.

#### Déchets

Compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés par la communauté de communes.



Une déchetterie à Saint Nicolas de la Grave et deux déchetteries-recycleries à Moissac et Castelsarrasin (gérées par Emmaüs).

Transport, traitement et valorisation des déchets pour le compte de la communauté de communes par le Syndicat Intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères et autres déchets (SIRTOMAD).

Un quai de transfert à Castelsarrasin.

Production de déchets à la baisse. (en 2015 : 285 kg/hab/an d'ordure résiduelle, 55 kg en collecte sélective, 28 kg en verre).

SIRTOMAD lauréates du projet de territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en 2015.

### Politiques et outils de mise en œuvre sur le territoire

**Arrêtés préfectoraux portant classement sonore des infrastructures bruyantes**

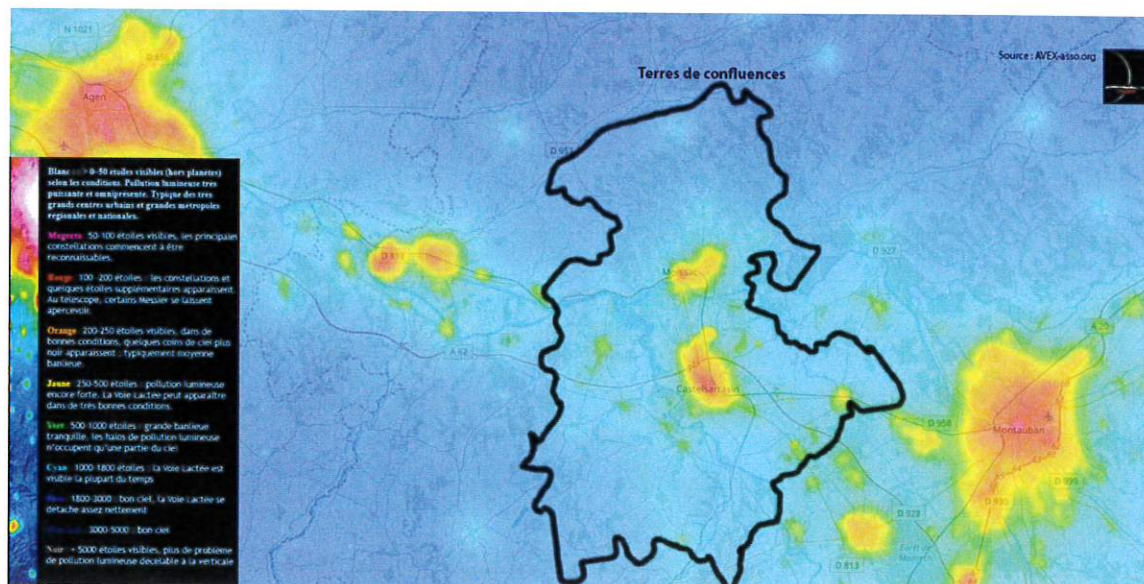
- Servitude sur le territoire impliquant la mise en œuvre de l'isolement acoustique de façades en tant que règle de construction.
- Classement pour plusieurs infrastructures : RD 813, RD 927, RD 12, RD 958, A62, voie ferrée.

**Plan d'Exposition au Bruit**

- Pour l'aérodrome de Castelsarrasin-Moissac
- Fixe des conditions d'utilisation des sols aux abords des sites par l'interdiction ou la limitation des constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances.

**Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés**

- Réduire, recycler, composter les déchets ou les valoriser sous forme d'énergie ou de matière.
- Organiser le transport des déchets dans le but de limiter les distances parcourues et les volumes à transporter (principe de proximité).
- Éliminer les décharges sauvages existantes.
- Supprimer la mise en décharge de déchets bruts et n'enfouir que des déchets ultimes.
- Informer le public.



Pollution lumineuse

**ATOUTS / OPPORTUNITES**

- ⇒ Un territoire structuré pour garantir l'efficacité de la collecte et du transfert de déchets.
- ⇒ Un fort dynamisme autour de la gestion, la réduction et la valorisation des déchets impulsé par le SIRTOMAD.
- ⇒ Une capacité de traitement supérieure à la demande
- ⇒ Des améliorations encore possibles sur les pratiques de tri sélectif notamment.
- ⇒ Des améliorations du ramassage, notamment en centre-ville.

**FAIBLESSES / MENACES**

- ⇒ Des nuisances sonores amenées par les grands axes de communication et la voie ferrée.
- ⇒ Pollution lumineuse importante sur Castelsarrasin et Moissac.

**Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives**

Air	Mettre en œuvre les leviers d'action pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire.	↗
Etat : bon	Pollutions atmosphériques essentiellement liées aux transports (autoroute notamment), à l'agriculture et au résidentiel (chauffage en hiver), mais en dessous des limites sanitaires.	
Vulnérabilité : moyenne	Effet sur la santé (surtout en raison du niveau de fond des polluants, plus qu'en raison des pics). Ce niveau est constant, bien qu'en baisse sur le territoire.  Une qualité méconnue sur le territoire (pas de suivi des concentrations sur la communauté de communes).	



Facteurs d'évolution	Tendance à la baisse générale des concentrations de l'ensemble des polluants. Des moyens d'actions existent (isolation des bâtiments et amélioration des performances des systèmes de chauffage, modification des pratiques de transport, réduction de l'utilisation des engrais)
----------------------	--

Sol	Prise en compte des sites à risque de pollution du sol.	X
Etat : moyen	Concentration des sites à surveiller sur Castelsarrasin et Moissac.	
Vulnérabilité : moyenne	Présence sur les deux plus grandes villes du territoire (concentration de la population).	
Facteurs d'évolution	Non évaluable	

Bruit	Prise en compte des axes bruyants et anticipation du projet LGV.	=
Etat : moyen	Nombreuses routes classées bruyantes	
Vulnérabilité : forte	Concentration de l'urbanisation autour de ces voies.	
Facteurs d'évolution	Servitudes, plan d'exposition au bruit et arrêtés préfectoraux de classement sonore.	

Pollution lumineuse	Améliorer la qualité du ciel nocturne dans la vallée de la Garonne.	X
Etat : moyen	Pollution importante sur Castelsarrasin et Moissac, et de façon générale sur un couloir urbain entre Montauban et Agen.	
Vulnérabilité : forte	Concentration de la population dans ces zones. Impact sur la santé humaine. Impact sur la « trame sombre » écologique (zone déjà dégradée pour la trame verte).	
Facteurs d'évolution	Non évaluable	

Gestion des déchets	Poursuite des efforts engagés pour diminuer la production de déchets avec la sensibilisation du public et l'amélioration de la collecte.	↗
Etat : bon	Filière organisée et bien présente sur le territoire.	
Vulnérabilité : ∅		

Facteurs d'évolution	SIRTOMAD lauréates du projet de territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en 2015. Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
----------------------	--

## 2.5 Les risques majeurs

### Constats

<b>Inondation et rupture de barrage</b>	<p>3 PPRi (voir ci-dessous).</p> <p><u>Risque inondation important</u> sur le territoire du fait de la <u>confluence</u> de nombreux cours d'eau majeurs.</p> <p>Zone rouge d'aléas forts concerne une <u>vaste emprise aux abords du Tarn, de la Garonne</u> et de la Barguelonne, la Gimone, le Lemboulas et la Sère.</p> <p>Attention particulière portée sur les <u>communes de Moissac, Lizac et Castelsarrasin</u> à la confluence Tarn-Garonne (TRI – concentration d'enjeux dans une zone potentiellement inondable).</p> <p>Les communes de Lafitte et Labourgade sont potentiellement impactée par le débordement de la Gimone en cas de <u>rupture du barrage de Lunax</u> en amont.</p>
<b>Feux de forêts</b>	<p>Le département du Tarn et Garonne n'est que faiblement concerné par l'aléa feu de forêt (taux de boisement faible). Seule la commune de <u>Durfort-Lacapelette</u> est concernée par un aléa qualifié de faible.</p>
<b>Erosion des sols</b>	<p><u>Bas Quercy</u> et dans une moindre mesure <u>Lomagne</u> sensibles au phénomène <u>d'érosion</u> du fait de la forte concentration des pentes de plus de 10% dans ces secteurs vallonnés.</p> <p>Le <u>couvert boisé participe au maintien des sols et à l'atténuation de ce phénomène d'érosion</u>, mais ne couvre pas l'ensemble des pentes.</p>
<b>Séisme, mouvement de terrain, « argiles »</b>	<p><u>Sismicité très faible</u> (pas de règle de construction parasismique imposée).</p> <p>2 PPRn (voir ci-dessous).</p> <p>Les <u>sols argileux de Terres des Confluences</u> exposent chaque commune aux risques de mouvements de terrains différentiels, risques plus fort sur les coteaux du Bas Quercy.</p> <p>Seule la partie nord des <u>Coteaux du bas Quercy</u> est affectée par le risque <u>glissement de terrain</u> (secteur en zone rouge réglementairement inconstructibles au PPRn).</p>
<b>Risques industriels</b>	<p>Le <u>dépôt Butagaz de Castelsarrasin</u> est classé <u>SEVESO 2</u> (seuil haut) et fait l'objet d'une Plan de Prévention des Risques Industriels.</p> <p>Le territoire est partiellement concerné par la <u>zone d'évacuation des 20 km de la centrale nucléaire de Golfech</u>.</p> <p>En plus du dépôt de gaz de Castelsarrasin en SEVESO 2 il y a <u>34 ICPE</u> sur le territoire.</p>

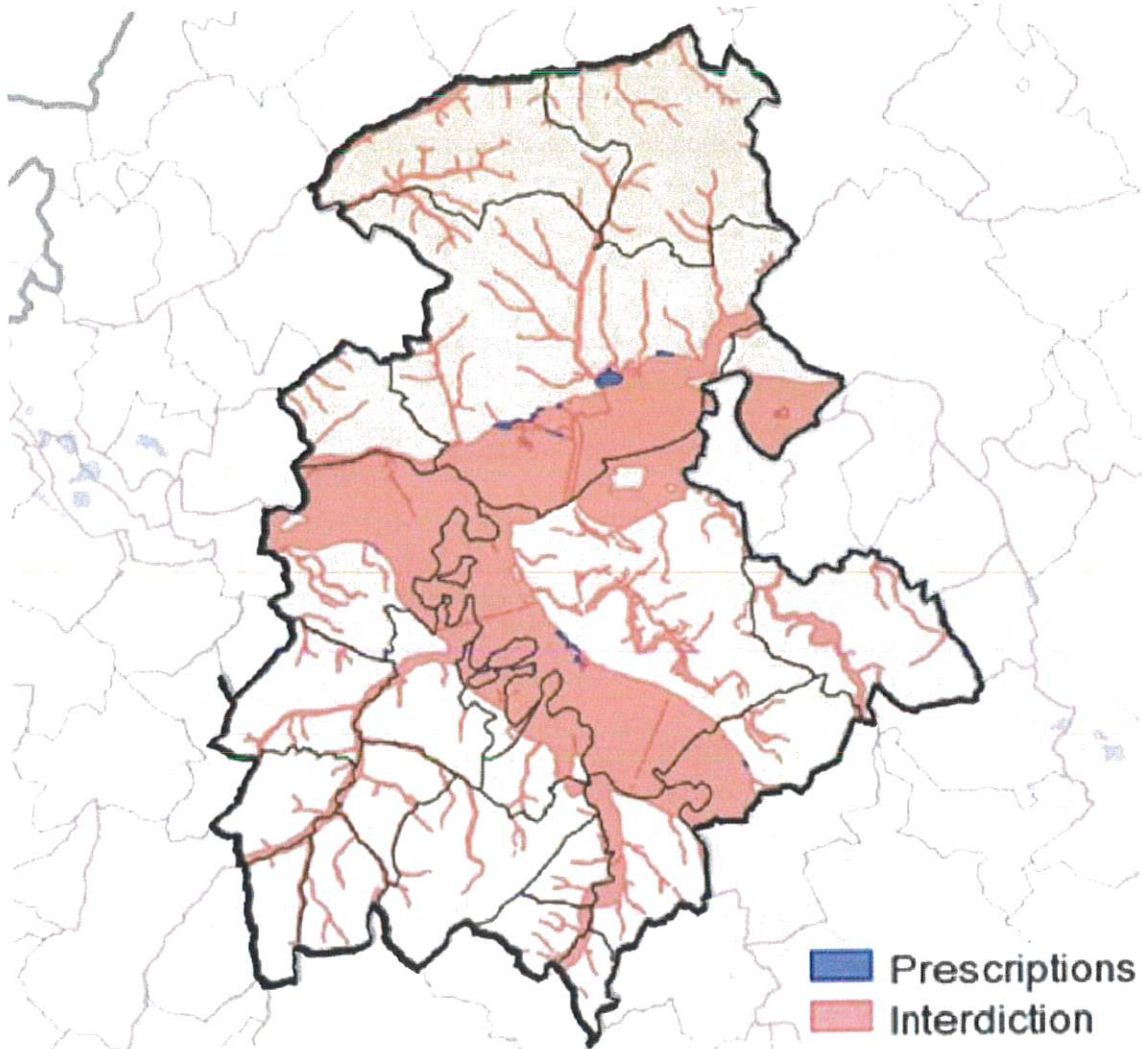


**Transport de  
matière  
dangereuse**

Des canalisations de gaz traversent les communes de Cordes Tolosannes, Garganvillar, Castelferrus, Saint Aignan, Castelmayran, Caumont, Saint Nicolas de la Grave, Castelsarrasin et Moissac.

Le réseau ferré et routier (principale route départementale et autoroute) sont aussi soumis au risque Transport de Matières Dangereuses.

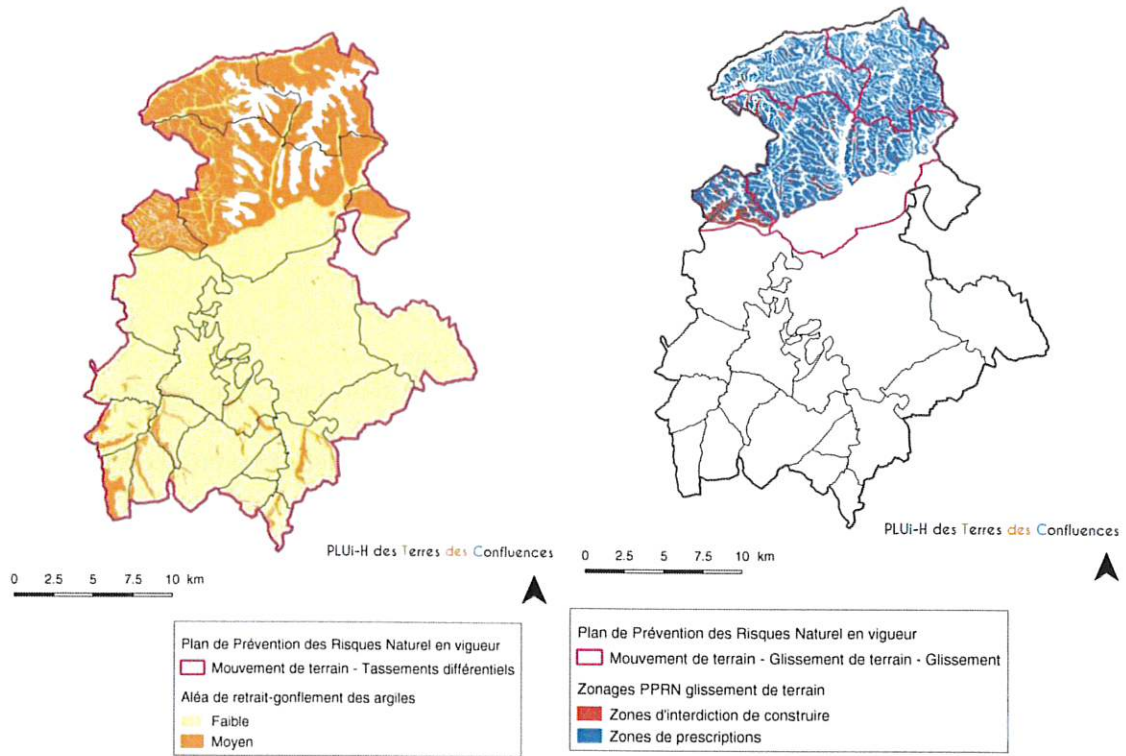
**PPRN Risque Inondation - Zones réglementaires**



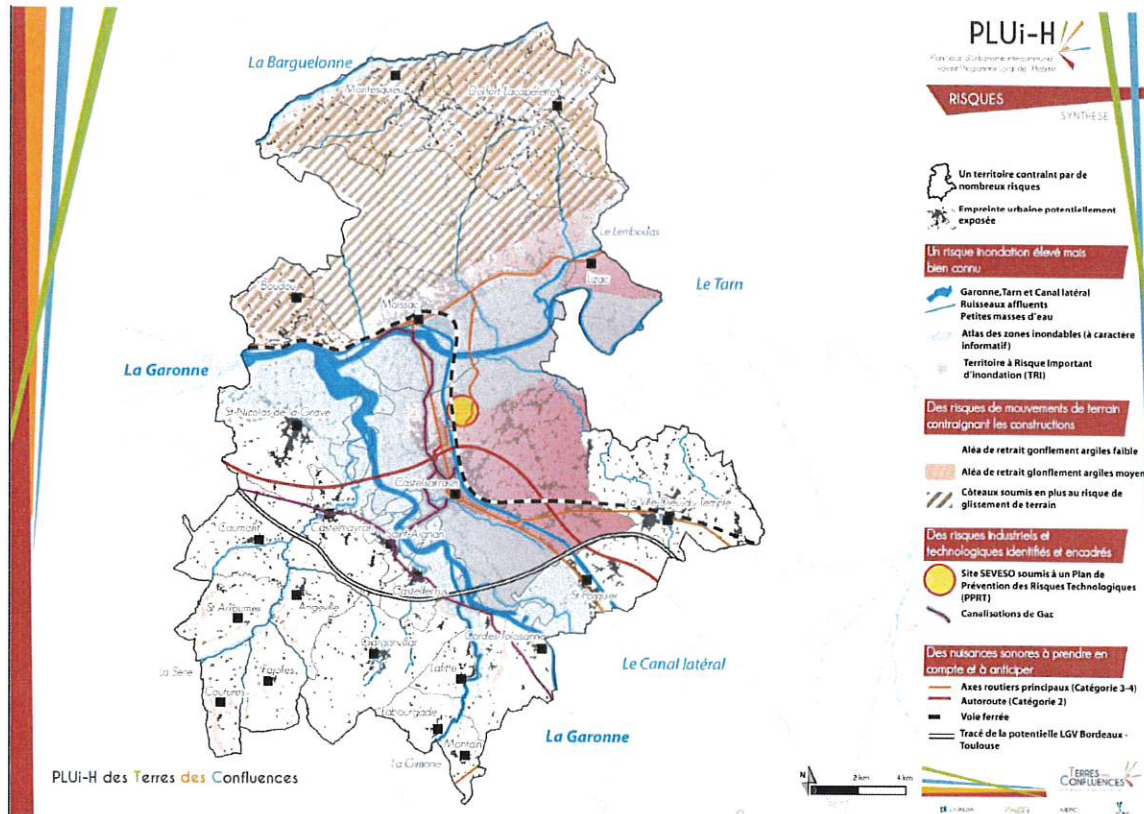
PLUi-H des Terres des Confluences

Source : Georisques

*Plan de Prévention des Risques inondation sur le territoire*



Risques « argiles » et mouvement de terrain sur le territoire



Carte de synthèse des enjeux sur les risques naturels et industriels



**Politiques et outils de mise en œuvre sur le territoire**

<b>Plans de Prévention des Risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des biens et des personnes face au risque identifié.</li> <li>• Ne pas augmenter/aggraver le risque.</li> </ul>
<b>PGRi Adour Garonne 2016-2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PPRi du bassin de la Garonne Amont.</li> <li>• PPRi du bassin de la Garonne Aval.</li> <li>• PPRi du bassin du Tarn.</li> <li>• PPRt société BUTAGAZ sur Castelsarrasin.</li> <li>• PPRn mouvement de terrain différentiel (toutes les communes sauf Moissac et Boudou partiellement soumises).</li> <li>• PPRn glissement de terrain sur Durfort-Lacapelette, Montesquieu, Moissac et Boudou, programmé sur Lizac.</li> <li>• Développer des gouvernances (à l'échelle territoriale adaptée), structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs suivants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer la connaissance de la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés.</li> <li>✓ Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.</li> <li>✓ Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité.</li> <li>✓ Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements.</li> <li>✓ Améliorer la gestion des ouvrages de protection.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Territoire à Risque Important d'inondation (TRI)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TRI Montauban-Moissac</li> </ul>
<b>Servitudes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relative aux conduites de gaz (I3).</li> <li>• Relative aux établissements de plans de prévention des risques technologiques (PM3).</li> <li>• Application du règlement relatif au transport de marchandises dangereuses sur les voies terrestres.</li> </ul>

**ATOUTS / OPPORTUNITES**

- ⇒ Un risque inondation bien connu qui fait l'objet de nombreux plans de prévention et de plans d'action pour prévenir au mieux les dommages potentiels.
- ⇒ Un risque technologique bien connu et encadré.

**FAIBLESSES / MENACES**

- ⇒ Un territoire fortement exposé au risque d'inondation avec le Tarn et la Garonne.
- ⇒ Un site industriel à risque SEVESO sur la commune de Castelsarrasin.
- ⇒ La proximité avec la centrale nucléaire de Golfech

- ⇒ Des constructions soumises aux risques de retrait-gonflement des argiles et des coteaux soumis aux glissements de terrain.
- ⇒ Une exposition aux risques de transports de matières dangereuses.

### Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives

Inondation, rupture de barrage	Prendre en compte des zones nécessaires à l'épandage des crues et porter une attention aux secteurs imperméabilisés en amont, sur les coteaux.  Stratégie de valorisation des zones à risques pour inverser le regard porté sur elles.	↗
Etat : mauvais	Risque important du fait de la confluence (Moissac, Lizac, Castelsarrasin). Présence d'un PPRi et d'un TRI. Risque de rupture de barrage sur les communes de Lafitte et Labourgade.	
Vulnérabilité : forte	Concentration de l'urbanisation dans la zone de risque. Impact du changement climatique sur l'intensification du phénomène (inondation). Sensibilité du territoire à l'érosion du sol (Bas Quercy et Lomagne).	
Facteurs d'évolution	Plusieurs schémas et plans pour la gestion de l'eau et la gestion du risque inondation en particulier.	

Incendie de forêts	Assurer l'accessibilité et la continuité de l'eau aux moyens de secours.	↘
Etat : bon	Département faiblement concerné par l'aléa. Seule la commune de Durfort Lacapelette a un aléa qualifié de faible.	
Vulnérabilité : faible	Faible concentration de l'urbanisation dans la zone d'aléa. Impact du changement climatique sur l'intensification du phénomène.	
Facteurs d'évolution	Incidences du changement climatique.	

Séisme, mouvements de terrain, « argiles »	Stratégie de valorisation des zones à risques pour inverser le regard porté sur elles.	=
Etat : bon	Risques « argiles » sur les sols argileux du territoire. Coteaux du bas Quercy concernés par le risque glissement de terrain (PPRn avec zones rouges sur ce secteur).	
Vulnérabilité : faible	Techniques de constructions adaptées à appliquer pour la gestion du risque sismique (Eurocode).	



	Impact du changement climatique sur l'intensification du phénomène (mouvement de terrain et retrait et gonflement d'argiles).
Facteurs d'évolution	PPRn mouvement de terrain et glissement de terrain.

Industriels	Application des prescriptions et anticipation d'éventuels conflits de voisinage.	
		=
Etat : moyen	Concentration du risque sur Castelsarrasin (dont SEVESO 2 seuil haut).	
Vulnérabilité : moyenne	Concentration de la population de Castelsarrasin à proximité du risque.	
Facteurs d'évolution	Plan de prévention des risques industriel.	

Transports de matières dangereuses	Prise en compte du risque transport de matières dangereuses. Principe de protection des biens et des personnes.	
		=
Etat : moyen	Réseau à risque (Gaz, routier, voie ferrée), maillant le territoire dans la vallée de la Garonne.	
Vulnérabilité : forte	Concentration de l'urbanisation dans les zones de risque.	
Facteurs d'évolution	Servitudes liées aux conduites de gaz, éloignement de l'urbanisation de ces voies dans le PLUi-H en cours.	

## 2.6 La transition énergétique et les changements climatiques

### Constats

#### Potentiels en énergies renouvelables

Energies renouvelables encore très peu exploitées sur le territoire intercommunal.

Zone favorable au développement des énergies éoliennes mais contraintes limitant leurs implantations (études en cours à Cordes-Tolosannes)

Gisement solaire favorable au développement du solaire thermique et photovoltaïque. Installations individuelles existantes sur le bâti du territoire et une surface réservée dans le PLU de Castelsarrasin.

Potentiel géothermique dans les secteurs d'alluvions, mais protection de la nature et de la ressource en eau pouvant compromettre de telles installations.

	<p><u>Une centrale hydroélectrique</u> sur le Tarn à Moissac. <u>Fortes contraintes</u> écologiques et de débits pour l'installation de nouveaux sites. Possibilité d'exploiter des seuils existants (5 potentiels).</p> <p><u>Gisement bois-énergie faible</u>, mais probablement exploité localement (besoins de chauffage + structuration d'une filière dans le Pays Midi-Quercy). Un potentiel net mobilisable en bois énergie estimé à 33 GWh/an.</p> <p><u>Bon potentiel de développement de la méthanisation</u> (territoire agricole). Une installation à Moissac.</p> <p><u>Récupération de chaleur envisageable sur deux STEP</u> du territoire.</p>
<b>Emissions de GES et consommations énergétiques</b>	<p>L'habitat diffus et le mitage urbain implique une <u>exposition à la précarité énergétique</u> (bâti ancien et forte dépendance aux véhicules).</p> <p>Déplacement, habitat, consommation et alimentation, et agriculture, principaux émetteurs de GES sur le territoire.</p>
<b>Stockage de carbone</b>	<p>Les sols et les forêts du territoire des Terres de Confluences stockent l'équivalent de 27 ans d'émission de carbone (réservoir).</p> <p>8% des émissions sont annuellement séquestrées. Ce flux positif de stockage est quasi-exclusivement lié à la croissance des forêts, de faibles gains sont également liés à la création de vergers et de prairies.</p> <p>A l'inverse la consommation d'espace pour l'urbanisation est à l'origine d'un relargage de carbone dans l'atmosphère.</p>

### Politiques et outils de mise en œuvre sur le territoire

<b>SDAGE Adour Garonne 2016-2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le développement de la production énergétique doit pouvoir se concilier avec les objectifs environnementaux du SDAGE.</li> </ul>
<b>SRCAE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la consommation énergétique.</li> <li>Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre.</li> <li>Développer la production d'énergies renouvelables.</li> <li>Adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques.</li> <li>Prévenir et réduire la pollution atmosphérique.</li> </ul>
<b>SRCE Midi-Pyrénées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise de l'implantation des énergies renouvelables.</li> </ul>
<b>OPAH-RU Moissac (2019-2024)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique des logements des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.</li> </ul>

### ATOUTS

⇒ Des initiatives locales visant à lutter contre la précarité énergétique et à améliorer la performance du parc de logement.



- ⇒ Des gisements et des potentiels de développement d'énergies renouvelables pour engager le territoire dans la croissance verte, et l'adaptation au changement climatique : photovoltaïque, biomasse, méthanisation.
- ⇒ Des possibilités de développement modérées de l'hydroélectricité à étudier au cas par cas sur le Canal latéral.

#### FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Une situation de précarité énergétique du fait d'un parc de logements en sous-performance et d'une forte dépendance aux énergies fossiles pour répondre aux besoins de mobilités.
- ⇒ Un territoire timidement engagé dans la transition énergétique.
- ⇒ Des gisements d'énergie renouvelables difficilement exploitables du fait de contraintes environnementales et paysagères : géothermie, éolien.
- ⇒ Des secteurs avec de bons taux de boisement mais où le morcellement foncier rend difficile la structuration d'une filière bois-énergie.

#### Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives

Transition énergétique (EnR, performance environnementale et énergétique)	Poursuite des efforts engagés dans la lutte contre la précarité énergétique.	
	Valorisation énergétique du bois et de la biomasse issue des berges et des vergers.	
	Information du public et des porteurs de projets sur les possibilités de développement des EnR en fonction des potentialités et contraintes du territoire. Un potentiel diversifié à exploiter en maîtrisant les projets.	↗
Etat : bon	Bon potentiel de production d'énergies renouvelables.	
Vulnérabilité : moyenne	Précarité énergétique. Quelques contraintes environnementales à la mise en œuvre de production d'énergies renouvelables.	
Facteurs d'évolution	Politiques locales (OPAH, PCAET,..) visant la lutte et l'adaptation au changement climatique sur le territoire.	

Changement climatique (mobilité, émission GES)	Mettre en œuvre les moyens de lutte et d'adaptation au changement climatique sur le territoire, en priorité sur l'eau, la gestion des risques et la biodiversité.	
	Réduire les émissions de GES sur l'énergie mais aussi l'agriculture, la consommation et l'alimentation.	↗
Etat : bon	Contexte mixte entre ruralité et périurbain.	
Vulnérabilité : moyenne	Vulnérabilité du territoire au changement climatique (risque inondation, besoin en eau, agriculture, continuité écologique fragile...).	

	Seulement 8% des émissions de GES annuellement séquestrées sur le territoire (forêts).
Facteurs d'évolution	Politiques locales (PCAET,..) visant la lutte et l'adaptation au changement climatique sur le territoire.

## 2.7 Le paysage et le cadre de vie

### Constats

Collines du Bas Quercy au nord : Relief digité (alternance lignes de crêtes et vallons boisés), prédominance des vergers associés à la polyculture, mosaïque irrégulière de parcelles dans le sens des pentes et parcelles allongés en fonds de vallons, forte dispersion de l'habitat notamment sur les hauteurs, paysage très ouvert offrant de nombreux panoramas et vues lointaines.

Vallées confluentes du Tarn et de la Garonne : L'eau, un motif identitaire fort qui anime le paysage et le dote d'une valeur patrimoniale. Moissac entretient un lien fort avec le Tarn et le Canal.

Moyennes et Hautes Terrasses (contreforts du plateau de la Lomagne) : pentes douces occupées par une agriculture productive, villages historiquement perchés sur les reliefs saillants dominant la vallée, paysage très ouvert avec des vues de coteaux à coteaux.

### Entités paysagères

Basse Terrasse : Topographie plane, agriculture omniprésente avec une alternance de parcelles striées et de larges mailles, simplification des limites, peu de haies, Castelsarrasin et les autres bourgs s'étalent, paysage plus fermé que les terrasses précédentes (végétation plus fournie : peupleraies abondantes).

Plateau de Lomagne : Relief vallonné, polyculture-élevage avec une mosaïque irrégulière adaptée au relief, haies significatives sur les pentes, simplification du parcellaire sur les replats, les bourgs se dressent sur les points hauts, paysages très ouverts (panoramas).

Les limites entre ces unités paysagères sont plutôt douces (hors rupture marquée au pied des coteaux du bas Quercy) avec des covisibilités entre elles.

Ambiance rurale, agricole et productive avec le mariage de la polyculture et de la forêt en toile de fond.

Le motif de l'eau : entre omniprésence et discrétion.

### Caractéristiques principales

Des paysages très ouverts, rythmés par des jeux de covisibilités de coteaux à coteaux avec un effet couloir entre les deux (vallée) offrant des covisibilités pour certains bourgs et des effets de belvédère (villages en promontoire, point de vue valorisé à Boudou en rebord de coteaux). La basse terrasse est plus fermée, les boisements et peupleraies masquant ou raccourcissant les vues.

Des routes pittoresques (anciennes routes royales pour certaines) agrémentées d'alignements de platanes (effet de fenêtres et de transparence rythmant les perceptions).



Deux ruptures paysagères : A 62 et voie ferrée. Scinde le territoire mais en sont une porte d'entrée de découverte.

Une architecture traditionnelle (briques, pierres) en lien avec la géologie du territoire (matériaux locaux) et des villages ruraux de caractères. Le patrimoine bâti est particulièrement riche (châteaux, églises, maisons de maître, fermes, pigeonniers, lavoirs, ponts,...) et Moissac et Castelsarrasin sont deux bastides remarquables agrémentées de monuments à haute valeur historique et culturelle. Saint Nicolas de la Grave est aussi une bastide de qualité.

L'implantation bâtie originelle est adaptée au relief et « dialogue » avec le cadre paysager : villages des points hauts avec aménagements valorisant les belvédères, villages de vallée en lien étroit avec le passage de l'eau. Elle est aujourd'hui noyée dans l'étalement de l'urbanisation.

Plusieurs typologies d'implantation du bâti selon le site d'implantation (en plaine, sur terrasse, sur ligne de crête, en rebord de coteaux, sur promontoire, sur replat) et l'organisation originelle des anciens bourgs (bastide, village rue, village castral, village clocher compact ou diffus).

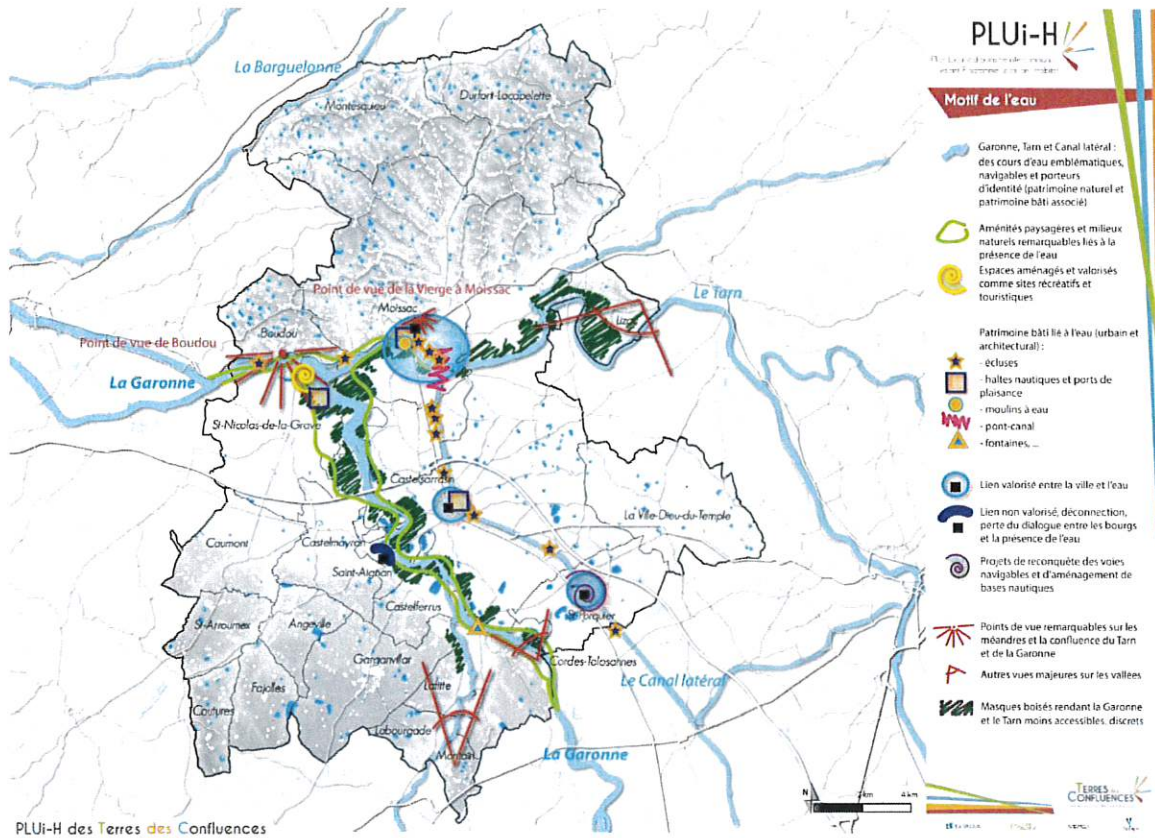
Le territoire dispose d'un patrimoine reconnu et préservé aux potentiels touristiques importants : tourisme fluvial et loisirs nautiques, promotion du territoire viticole et agricole (7 IGP et 2 AOP).

Moissac sous label « ville d'Art et d'Histoire » et Grands Sites d'Occitanie (Abbaye Saint Pierre et son cloître classé UNESCO, très visité, musée de Moissac, plusieurs festivals).

Cadre de vie et paysage d'intérêt sur le reste du territoire : Via Podiensis du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle, Vélo voie verte le long du canal des Deux Mers.

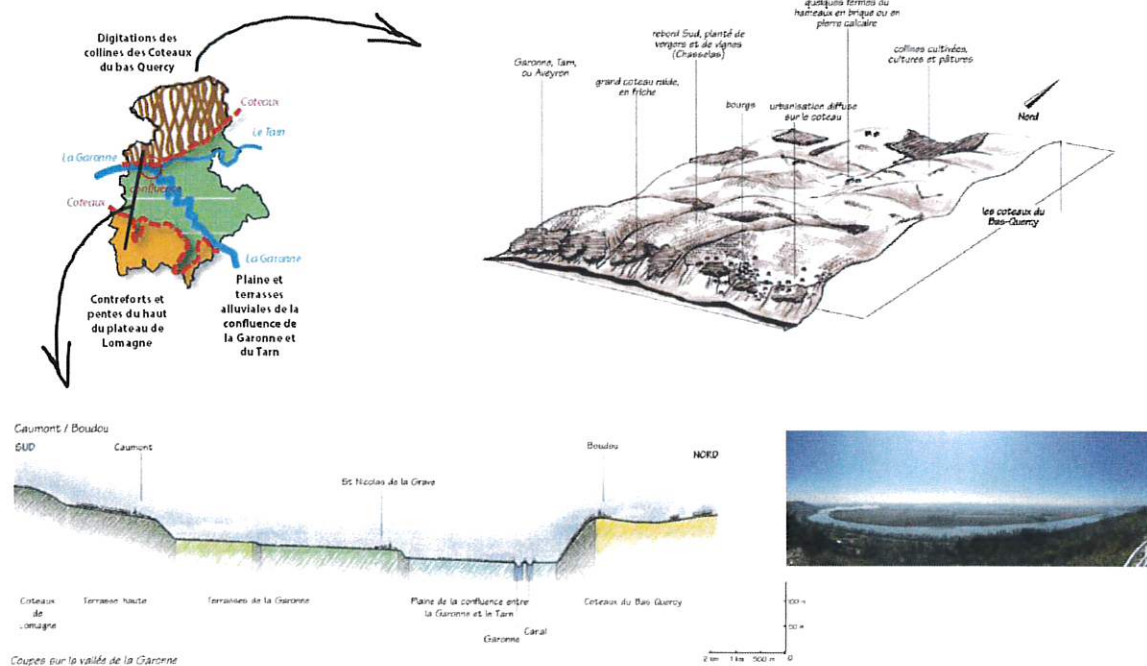
Canal des Deux Mers labellisé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

**Éléments  
identitaires  
remarquables**



Le motif de l'eau

PLUi-H des Terres des Confluences

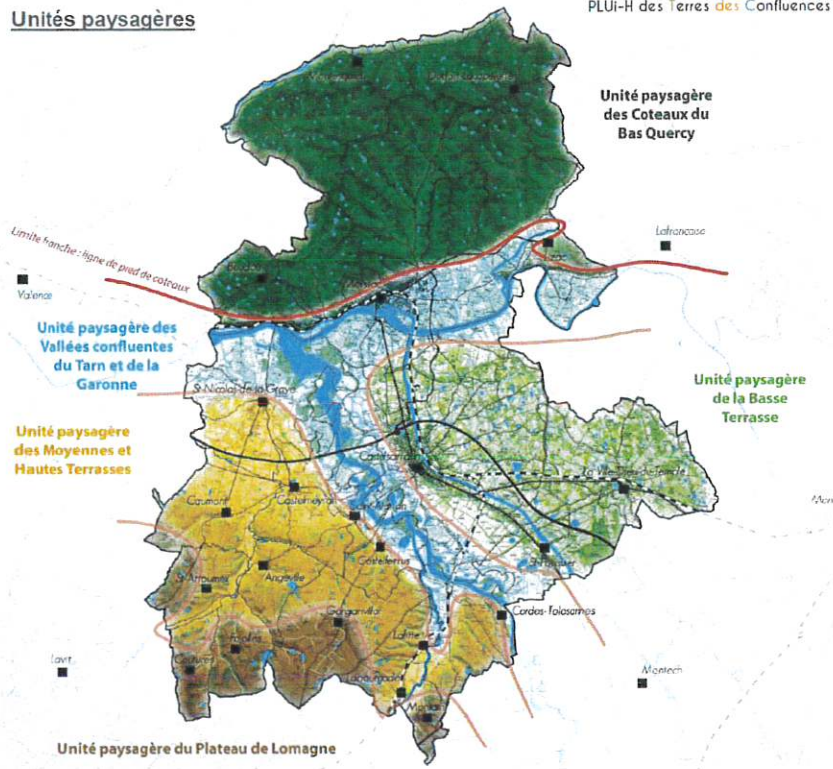


Le schéma topographique du territoire



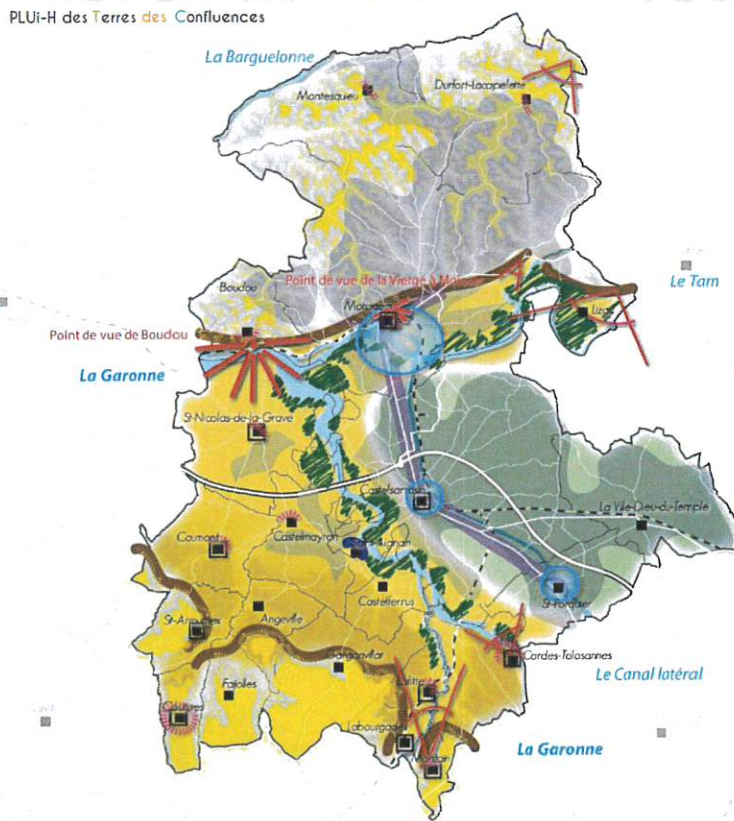
Unités paysagères

PLUi-H des Terres des Confluences



Les unités paysagères du territoire

PLUi-H des Terres des Confluences



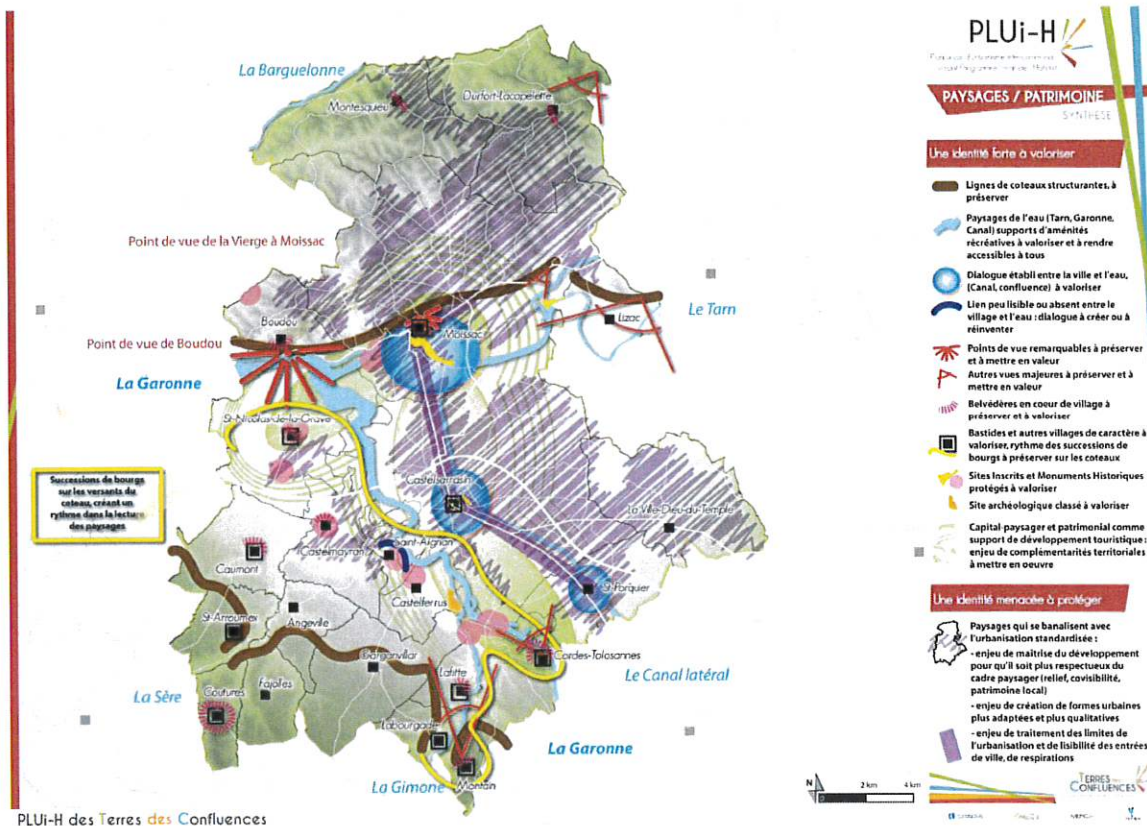
PLUi-H

Perceptions et motifs

- Lignes de coteaux, lignes de force qui dessinent le cadre paysager
- Garonne, Tarn et Canal latéral: des cours d'eau emblématiques, porteurs d'identité (patrimoine naturel et patrimoine bâti associé)
- Lien valorisé entre la ville et l'eau
- Lien non valorisé, déconnexion
- Masques boisés rendant la Garonne et le Tarn moins accessibles, discrets
- Un territoire caractérisé par des paysages globalement ouverts
- Point de vue remarquable: panorama sur l'ensemble de la vallée et les coteaux de Lomagne, Pyrénées en arrière-plan
- Autres vues majeures sur la vallée
- Effets belvédères depuis les villages
- Points hauts dégagés offrant des vues panoramiques et lointaines sur les coteaux du Bas Quercy et sur le plateau de Lomagne
- Couloir alluvial bordé des coteaux, avec multiples rapports de visibilité, paysage ouvert
- Bases terrasses dans le prolongement du couloir alluvial, paysage davantage fermé
- Bastides et autres villages de caractère (situation singulière, composition peu dénaturée)
- Paysages banalisés par l'urbanisation
- Ruptures paysagères: A62, voie ferrée



Le paysage et les éléments identitaires du territoire



Carte de synthèse des enjeux sur le paysage

Politiques et outils de mise en œuvre sur le territoire

Atlas paysager du Tarn et Garonne

Coteaux du Bas-Quercy :

- ✓ Promotion de la qualité du bâti rural dans les transformations reconstructions.
- ✓ Préservation et restauration du patrimoine bâti (pigeonniers...).
- ✓ Préservation des vallées.

Terrasses de la Garonne en rive gauche :

- ✓ Protection et mise en valeur des talus des terrasses : création de points de vue, de promenades, de routes touristique...
- ✓ Préservation et mise en valeur des vallons et cours d'eau interrompant les terrasses.
- ✓ Protection, mise en valeur des halles dans les bourgs.
- ✓ Plantations d'alignement sur les routes traversant les terrasses.
- ✓ Création de structures végétales dans l'espace agricole des terrasses.
- ✓ Promotion des matériaux : briques et galets.

Terrasses de la Garonne en rive droite :

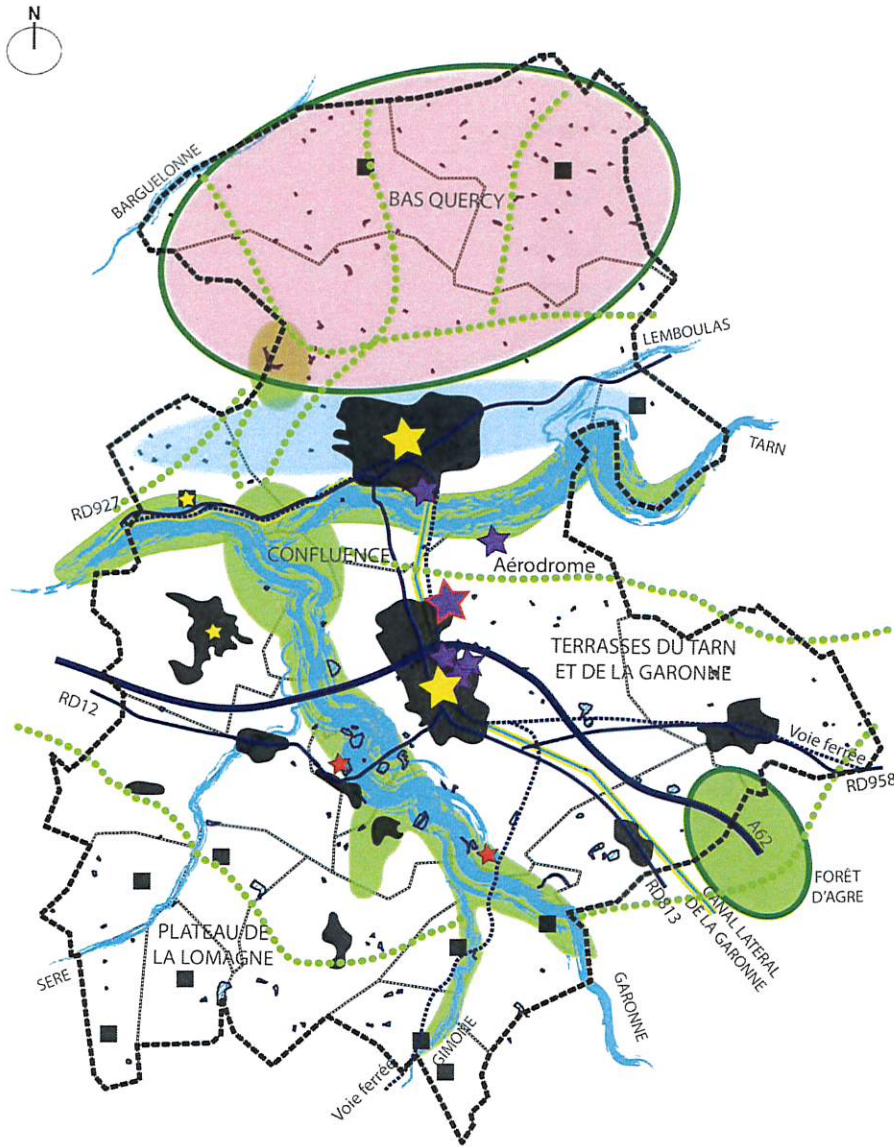
- ✓ Protection et mise en valeur des talus des terrasses : création de points de vue, de promenades, de routes touristique...



Paysage urbain (dont entrée de ville et frange urbaine, intégration paysagère) et cadre de vie	Poursuite des efforts de promotion de l'image « Terres des Confluences » (patrimoine bâti remarquable, accessibilité au Tarn et à la Garonne, découvertes des aménités naturelles, développement des itinéraires d'intérêts)	
		↗
Etat : bon	Implantation bâti originelle adaptée au relief et « dialogue » avec le cadre paysager. Architecture traditionnelle.	
Vulnérabilité : moyenne	Cadre de vie à préserver pour assurer l'attractivité du village. Urbanisation contemporaine venue modifier la lecture des cœurs de bourg.	
Facteurs d'évolution	Charte architecturale, paysagère et environnementale	

Patrimoine et éléments identitaires (abords, cône de vue)	Affirmation d'une identité paysagère plurielle et riche : valorisation du patrimoine local et du territoire, protection des vues remarquables...	
		↗
Etat : bon	Patrimoine reconnu (Grand Site, UNESCO, label « Ville d'Art et d'Histoire »).	
Vulnérabilité : faible	Opportunité de valorisation du territoire (Saint Nicolas de la Grave). Image touristique à affirmer et développer.	
Facteurs d'évolution	Charte architecturale, paysagère et environnementale et label « Ville d'Art et d'Histoire » sur la commune de Moissac. Classement Grands Sites d'Occitanie et UNESCO sur le territoire.	

## SYNTHESE DES ENJEUX DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

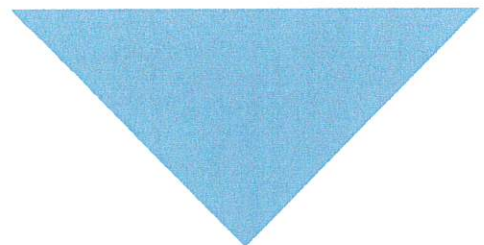
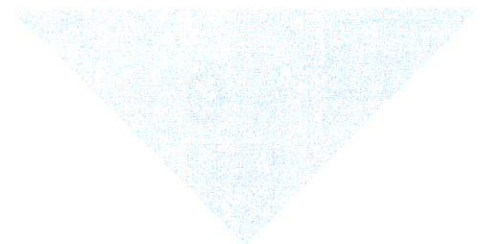


- 
**URBANISATION** : pression sur l'eau (sécurisation de l'AEP à prévoir, amélioration de l'assainissement, imperméabilisation augmentant les ruissellements), production de déchets, pollution lumineuse (surtout autour de Moissac et Castelsarrasin), 3e émetteur de polluants atmosphériques, potentiel EnR (solaire, biomasse, méthanisation), préserver la nature en ville (esthétique, écologie, climat), urbanisation diffuse (étirement des réseaux, assainissement autonome, précarité énergétique), offre de transport en commun insuffisant, profil population familial et sénior, consommation de l'espace et augmentation de la population surtout à Moissac, Castelsarrasin et Ville Dieu du Temple banalisation du paysage, coeur de village et architecture traditionnelle à préserver.
- 
**AGRICULTURE** : intérêt écologique (corridor écologique), maintien des milieux ouverts d'intérêt, pression sur l'eau (nitrates, prélèvement), intensive dans la plaine vignobles et vergers sur les coteaux, 2e émetteur de polluants atmosphériques.
- 
**EXTRACTION DE MATIERE** : exploitation à encadrer, consommation de la ressource, impact sur les milieux naturels, anciens sites = opportunité de valorisation (loisirs, biodiversité, EnR,...).
- 
**AXES DE CIRCULATION** : Obstacles aux continuités écologiques (A62), source de bruit, risque transport de matières dangereuses (+ canalisation de gaz), 1er émetteur de polluants atmosphériques.
- 
**NUISANCES** : Aéroport (bruit), sites basol (risque de pollution du sol) et **SEVESO**.
- 
**COURS D'EAU PRINCIPAUX** : Risque inondation (PPRI, TRI) et rupture de barrage de Lunax (Gimone), structure paysagère, continuité et réservoir écologique mais qualité écologique moyenne, ressource sensible soumise à différentes pressions (pollutions, prélèvements, étiages sévères), complexité de la gouvernance en gestion de l'eau, possibilité de développer l'hydroélectricité (étude au cas par cas), ouvrages hydrauliques (obstacle aux continuités écologiques).
- 
**MASSES D'EAU SOUTERRAINE** : Excès de prélèvement (calcaire éocène et alluvions), déficitaires.
- 
**ZONES HUMIDES, PLAN D'EAU** : Intérêt écologique (réservoir biologique), régulation du risque inondation.
- 
**RUISELLEMENT** : gestion des eaux pluviales pour résorber les problèmes d'écoulement depuis les coteaux.
- 
**RISQUES** : PPRn mouvement de terrain et argiles, Durfort Lacapelette aléa faible incendie de forêt, sensibilité à l'érosion des sols (+ Lomagne).
- 
**FORÊT** : A valoriser. Atout paysager et récréatif, atténue le phénomène d'érosion des sols. Forêt d'Agres (loisirs, biodiversité), Peupleraies exploitées, ripisylves.
- 
**RESERVOIRS ECOLOGIQUES** : Intérêt des milieux aquatiques, humides et des milieux ouverts (garrigues, landes coteaux) et boisés en mosaïque.
- 
**CORRIDORS ECOLOGIQUES** : Intérêt des boisements, trames bocagères et espaces agricoles. Trame verte réduite.
- 
**PATRIMOINE** : Moissac (ville d'art et d'histoire, grand site, UNESCO), Castelsarrasin, Saint Nicolas de la Grave, Boudou, Canal des deux mers (UNESCO).



# 3

## Justification des choix opérés<sup>1</sup>



---

<sup>1</sup> Source : Stratégie de transition énergétique et écologique territoriale du PCAET.

## 3.1 Rappel des enjeux territoriaux

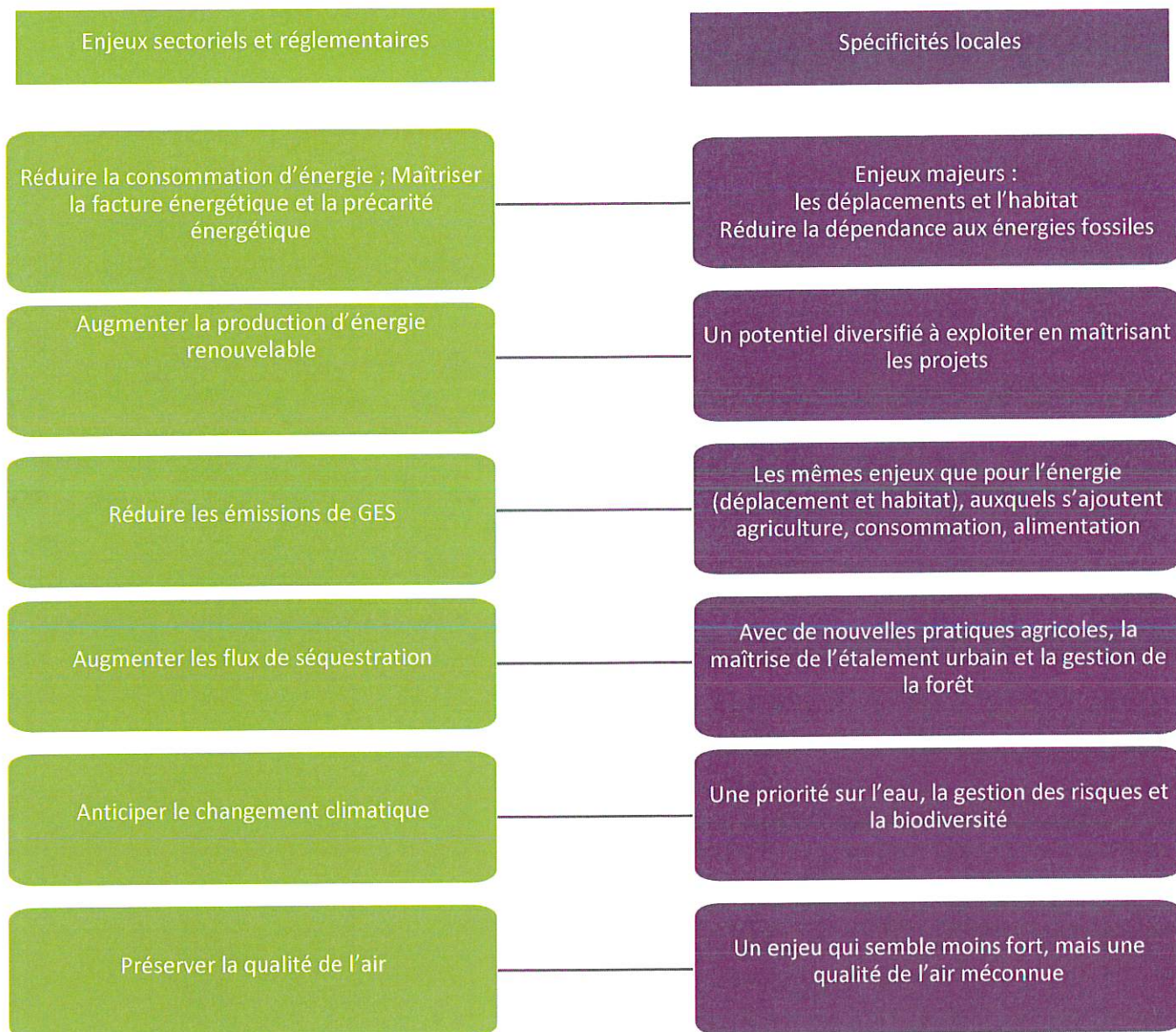
Les diagnostics réglementaires permettent de connaître les caractéristiques du territoire au regard des objectifs d'un PCAET qui sont fixés par décret. Les principales caractéristiques sont synthétisées dans le tableau suivant.

	3 principaux secteurs émetteurs sur le périmètre réglementaire : transport (29%) agriculture (10 %) et résidentiel (9 %)
Emissions de gaz à effet de serre	Le tertiaire, l'industrie, la construction et les déchets représentent chacun moins de 4 %. En dehors des postes réglementaires, la consommation et l'alimentation représentent également des postes d'émissions importants.
Stockage de carbone	Un stockage total de 11 366 ktCO <sub>2e</sub> , soit 48 ans des émissions totales du territoire au périmètre réglementaire. Un flux annuel de séquestration supplémentaire équivalent à 14 % des émissions, lié quasi-exclusivement à la forêt.
Consommation d'énergie finale	2 principaux secteurs consommateurs : transport (41%) et résidentiel (36 %). Suivis par le secteur tertiaire (11 %), industriel (8 %) et agricole (3 %)
Production et consommation des ENR	7 % d'ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire, dont 79 % pour le bois (78 % en foyers ouverts peu efficaces et 1 % en chaudière), 10 % pour le photovoltaïque et 10 % pour l'hydraulique.
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air méconnue concernant les concentrations locales. Des sources d'émissions variées en fonction des polluants (agriculture pour le NH <sub>3</sub> , transport pour les NoX, résidentiel pour le SO <sub>2</sub> et les COVMN, ...). Des émissions globalement marquées par le transport, le résidentiel et l'activité agricole.
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans le réseau de Gaz, des capacités dans le réseau électrique qui permettent un développement de moyen terme mais qu'il faudra renforcer par la suite.
Vulnérabilité au changement climatique	Enjeux principaux : La baisse de la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte d'augmentation des besoins, notamment pour l'agriculture Un risque d'augmentation des risques de retraits gonflement d'argile et d'inondation Une fragilisation de la biodiversité qui fait l'objet de peu de mesures de protection et de gestion sur le territoire



**Enjeu central du PCAET**

**Dans un contexte de croissance démographique et économique, contribuer aux objectifs Région à Energie positive (REPOS) et neutralité carbone.**



## 3.2 Objectifs

Sur la base du périmètre de travail retenu, il a ensuite été décidé de décliner à l'échelle du territoire de la communauté de communes de Terres des Confluences les objectifs applicables lors de l'élaboration de la stratégie en 2019 :

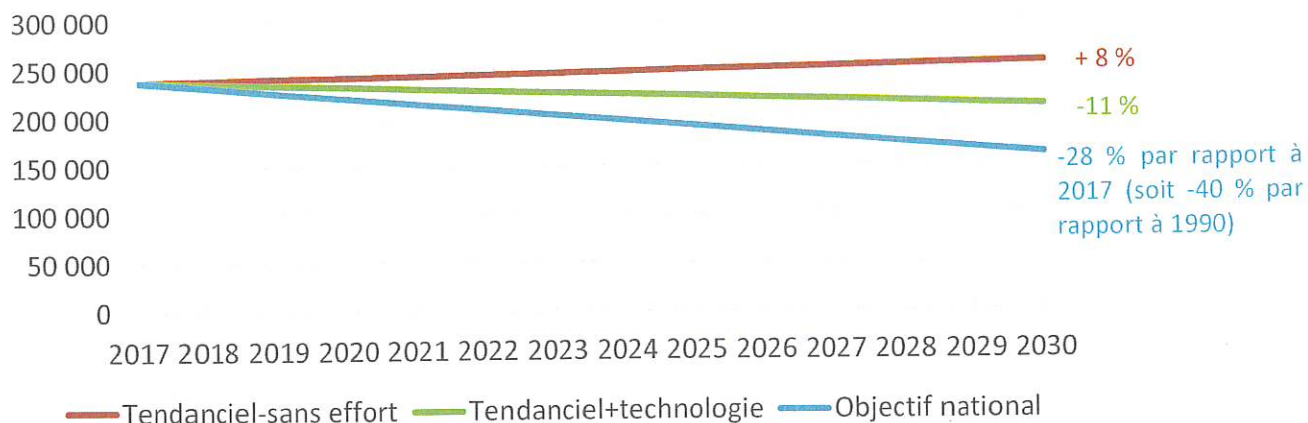
- Les objectifs nationaux inscrits dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) :
  - **Réduire les émissions de GES de -40% en 2030** (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte [LTECV]) et de -75% en 2050 (Facteur 4 de la loi POPE), par rapport à 1990<sup>2</sup>. Il n'existe pas de données disponibles pour Terres des Confluences à cette date, or, au niveau national, les émissions ont baissé entre 1990 et 2013. Le chemin restant à parcourir est de -27,5 % entre 2017 et 2030 et -70% d'ici 2050. Nous faisons l'hypothèse d'une stagnation entre 2014 et 2015. **L'objectif de référence est donc arrondi à -28 % d'émissions de GES sur le territoire de Terres des Confluences entre 2017 et 2030.**
  - **Réduire les consommations d'énergie de 20 % d'ici 2030** par rapport à 2012. En l'absence de donnée disponible nous faisons l'hypothèse d'une stagnation des consommations entre 2012 et 2017. **L'objectif est donc de -20% entre 2017 et 2030.**
- La prise en compte des objectifs de la SNBC qui était en cours de révision : objectif de neutralité carbone pour 2050
- L'objectif « Région à énergie Positive » de la Région Occitanie

La déclinaison locale de ces objectifs s'appuie sur l'élaboration de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie qui permettent de dimensionner les efforts à fournir sur le territoire. Il s'agit ainsi de quantifier le niveau d'ambition nécessaire pour chaque levier d'action afin d'atteindre l'objectif défini.

Les scénarios présentés ici sont les suivants :

- Scénario Tendanciel
  - Scénario « au fil de l'eau » : poursuite des tendances d'évolution du territoire et aucune action mise en œuvre.
- Scénario Technologique ou sans effort
  - Scénario tendanciel + gains « sans efforts » permis par les évolutions technologiques et réglementaires (nouveaux bâtiments en RE2020, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement du parc roulant, ...).
- Scénario Objectif LTECV
  - Scénario de référence à atteindre déclinant les objectifs LTECV sur le territoire.



Scénarios GES (tCO<sub>2</sub>e) - Synthèse 2030

## Évolutions tendancielles des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire

Ainsi, le scénario tendanciel prévoit une hausse de 8 % des émissions d'ici 2030. En effet, le PLUi prévoit une croissance démographique importante de 1,3 % par an qui entraîne mécaniquement une augmentation des émissions. Les progrès technologiques et la mise en œuvre des actions réglementaires existantes ne permettront pas d'effacer cette évolution mais contribueront tout de même significativement à une baisse des émissions (- 11 %).

L'objectif étant de -28 %, c'est à la stratégie et au programme d'actions du PCAET de permettre de réduire les émissions résiduelles et donc de passer de la courbe violette à la courbe orange.

Le scénario d'objectif LTECV-SNBC a ensuite été décliné par secteur du bilan des émissions de gaz à effet de serre, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire puis déclinée en leviers d'actions. Sur cette base, un niveau d'ambition par levier d'action a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, capacité de production d'énergie renouvelable installée par secteur, etc.

Ces propositions de leviers d'actions quantifiés ont été soumises aux partenaires et aux instances de pilotage qui ont progressivement fait évoluer ces objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes et adaptés au territoire. Ils ont en particulier intégré l'analyse des potentiels de réduction par secteur, la maturité des acteurs et l'état des avancements des projets existants.

### 3.3 Les objectifs quantifiés retenus

Ainsi, le scénario retenu a été défini en partant d'une déclinaison des objectifs de la loi TECV, de la stratégie nationale bas carbone et de la démarche régionale REPOS. Sur cette base, un travail itératif, poste par poste, a été mené en concertation afin de trouver l'équilibre le plus pertinent pour le territoire de Terres des Confluences et ainsi définir le scénario souhaitable.

Au final, le scénario permet d'être proche des objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 et d'être un territoire à énergie positive en 2050.

#### Scénario retenu

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif national	Objectif Terres des Confluences 2030	Objectif Terres des Confluences 2050
1	Emissions de GES	-40% en 2030 par rapport à 1990 soit -27,5% par rapport à 2017 (LTECV)	-27 % par rapport à 2017	-59 % par rapport à 2017
2	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	Doublement en 2050 (SNBC révisée)	+45 % (soit x1,4)	+131% par rapport à 2017 (soit x2,3)
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20 % par rapport à 2012 (LTECV)	-18 % par rapport à 2017	-52 % par rapport à 2017
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	Multiplier par 2 le rapport production locale/consommation locale : Passer de 16% en 2016 à 32% en 2030 (LTECV)	Multiplier par 4 : Passer de 7% en 2017 à 30% en 2030	100 % en 2050
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Diminution (PREPA <sup>3</sup> )	-16%	/

Sur les gaz à effet de serre, Terres des Confluences décline les objectifs nationaux à moins de 1 % près ce qui, sur une prospective à 10 ans, est très inférieur aux marges d'incertitudes.

Sur les économies d'énergie, elle est légèrement inférieure aux ambitions nationales à horizon 2030 (-18 %).

Sur les ENR, le territoire prévoit de multiplier par 4 le rapport production locale/consommation locale (contre un objectif de multiplication par 2 au niveau national). La production permettra alors de couvrir 30% des consommations, ce qui est légèrement inférieur aux objectifs nationaux en termes de rapport entre production et consommation locale. Toutefois, l'objectif national correspond à un doublement de ce rapport (passage de 16% à 32%), alors que Terres de Confluences prévoit son quadruplement (passage de 7% à 30%). Toutefois **Terres des Confluences vise le niveau Territoire à énergie positive en 2050.**

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

<sup>3</sup> Plan de Réduction des Émissions Atmosphériques



## 3.4 L'efficacité du programme d'actions

### 3.4.1 ANALYSE DE L'IMPACT ATTENDU DU PROGRAMME D' ACTIONS

Cette analyse cherche à vérifier si le programme d'actions prévu sur la période 2022-2028 place le territoire sur une trajectoire cohérente avec les objectifs fixés pour 2030 et 2050.

En l'état actuel, il n'est pas possible de réaliser une analyse fine action par action, la première étape de nombreuses actions étant de mener des études de faisabilité ou d'approfondissement afin de définir un objectif précis.

Il est néanmoins possible de vérifier de manière qualitative si les actions programmées sont cohérentes avec l'objectif retenu.

#### Légende

	Les conditions de réussite semblent réunies pour atteindre les objectifs
	Les objectifs semblent atteignables sous réserve d'une mise en œuvre ambitieuse des actions
	Les objectifs semblent difficilement atteignables en l'état sauf mise en œuvre très forte des actions ou mobilisation forte des partenaires et acteurs du territoire

Objectifs TEPOS et Bas carbone pour chaque secteur	Objectif annuel par leviers d'actions retenus pour fixer les objectifs à horizon 2030 et 2050	Actions programmées	Évaluation du programme d'actions
Résidentiel			
→ Réduction de 9 % des consommations d'énergie à l'horizon 2030  → Réduction de 40% des émissions de GES à l'horizon 2030	400 ménages font des écogestes ou renouvellent leurs équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des mesures de repérage des personnes en situation de précarité énergétique</li> <li>- Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation en partenariat avec les acteurs du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les évolutions tendancielle et les actions prévues semblent cohérentes avec le niveau d'ambition</li> <li>- Les actions sont prévues, mais les conditions de mise en œuvre restent à préciser</li> </ul>
	300 logements sont rénovés	Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le guichet unique et l'OPAH sont des conditions de réussite prévues par le programme</li> </ul>

		<p>intercommunale, en complément de dispositifs communaux</p> <p>Soutenir le développement du guichet Rénov'Occitanie du CAUE 82</p> <p>Travailler avec les bailleurs sociaux à la rénovation des logements</p> <p>Sensibiliser et accompagner les professionnels via l'organisation d'évènements et de formations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mais la réussite de l'action est conditionnée à la question du niveau de financement en partenariat avec la Région</li> </ul>
	Remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables pour 50% des logements d'ici 2040	<p>Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle intercommunale, en complément de dispositifs communaux</p> <p>Soutenir le développement du guichet Rénov'Occitanie du CAUE 82</p> <p>Travailler avec les bailleurs sociaux à la rénovation des logements</p> <p>Sensibiliser et accompagner les professionnels via l'organisation d'évènements et de formations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le guichet Rénov' Occitanie et l'OPAH contribuent à cet objectif.</li> <li>- Il serait utile de cibler explicitement le soutien au renouvellement des chaudières fioul par des équipements renouvelables pour atteindre l'objectif</li> <li>- Cette ambition ne sera atteinte que dans le cadre d'un contexte national soutenant ce type de transformation profonde</li> </ul>
Mobilité			
→ Réduction de 16% des consommations d'énergie à l'horizon 2030 pour le transport de personnes	200 télétravailleurs en plus au moins 1 jour par semaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le maillage de tiers-lieux et d'espaces de co-working</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les évolutions des pratiques individuelles et professionnelles sur les dernières années devraient permettre d'atteindre cet objectif</li> </ul>
→ Réduction de 20% des émissions de GES pour le transport de personnes	100 conducteurs / an mobilisés (TC, déplacements doux)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude de mobilité sur le territoire</li> <li>- Soutenir l'usage du train, préserver les trois gares et développer les espaces d'intermodalité</li> <li>- Développer l'offre de transport en commun et de transport à la demande</li> <li>- Étendre le schéma des modes doux à l'ensemble du territoire</li> <li>- Favoriser l'achat de vélos</li> <li>- Mettre en place un service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des actions programmées doit permettre d'atteindre cet objectif</li> <li>- Sur ce levier comme sur les différents leviers liés à la mobilité, la montée en compétence de la collectivité et les moyens qui y seront alloués, sont des conditions de réussite.</li> </ul>
→ Réduction de 21,5% des consommations d'énergie à l'horizon 2030 pour			



<p>le transport de marchandises</p> <p>→ Réduction de 22% des émissions de GES pour le transport de marchandises</p>		<p>de réparation et de location de vélos en appui sur les structures locales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un plan de communication et d'animation</li> </ul>	
	200 covoiturages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le développement du covoiturage</li> <li>- Accompagner les entreprises dans la réduction des déplacements (PDE - PDle) et le développement du télétravail via de la communication et de la sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cet objectif est ambitieux.</li> <li>- Les évolutions sociétales devraient permettre de participer à son atteinte.</li> <li>- Les actions d'accompagnement sont prévues</li> </ul>
	120 véhicules alternatifs par an	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier l'opportunité de développer des bornes électriques supplémentaires ainsi que des bornes GNV et Hydrogène (hors fret)</li> <li>- Instaurer le stationnement gratuit pour les véhicules propres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cet objectif semble inférieur aux évolutions sociétales et devrait être dépassé</li> <li>- Les actions programmées devraient permettre d'accompagner les évolutions sociétales constatées</li> </ul>
	Réduction de l'impact du Fret de 1% par an	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consulter, mettre en réseau et sensibiliser les acteurs économiques pour développer des alternatives au fret routier</li> <li>- Offrir des alternatives au gasoil pour le fret en étudiant la pertinence de développer des bornes biogaz/hydrogène</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions programmées permettront d'atteindre l'objectif si elles débouchent sur des actions concrètes avec les transporteurs et l'utilisation de bio-GNV ou de l'hydrogène</li> </ul>
	100 conducteurs par an formés à l'éco-conduite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les entreprises dans la réduction des déplacements (PDE - PDle) et le développement du télétravail via de la communication et de la sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seule les actions en lien avec les entreprises permettront de travailler sur son objectif.</li> <li>- Pas d'actions à destination des habitants</li> </ul>
	Réduire le besoin et la portée des	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuver un PLUi-H prenant en compte le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'articulation du PCAET avec le PLUi est un facteur</li> </ul>

	déplacements (urbanisme durable)	<p>PCAET à l'échelle de l'aménagement global du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter à la réhabilitation des bâtiments et des friches via l'application du PLH et des OPAH</li> <li>- Poursuivre et développer les aides et les accompagnements aux services et aux commerces de proximité</li> <li>- Bénéficier d'un accompagnement pérenne d'un prestataire extérieur en matière d'aménagement durable (quartiers, espaces publics, voirie...)</li> <li>- Faciliter la prise en compte des enjeux du PCAET via des mesures de sensibilisation en complément du PLUi-H</li> <li>- Faciliter l'émergence de commerces et de services itinérants ou de proximité (permanences) via une analyse des besoins/opportunités et le lancement d'appels à projets</li> </ul>	favorable à l'atteinte de cet objectif ainsi que les projets de redynamisation des centres bourgs.
Tertiaire			
→ Réduction de 25% des consommations d'énergie à l'horizon 2030	à 210 employés font des écogestes 3100 m <sup>2</sup> de parcs privés sont rénovés Modernisation équipements	<p>Mobiliser et mettre en relation les acteurs économiques, en appui sur les réseaux existants</p> <p>Mettre en place un programme local d'accompagnement des acteurs économiques dans le cadre de conventions partenariales</p> <p>Mettre en place un programme local d'accompagnement des acteurs économiques dans le cadre de conventions partenariales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif est atteignable au regard de l'intérêt des entreprises à réduire leurs coûts</li> <li>- Les actions programmées participeront à l'atteinte des objectifs si elles se traduisent par des actions concrètes suite à la mobilisation de partenaires tels que les chambres consulaires</li> </ul>



		<p>Sensibiliser les professionnels à l'extinction de leurs locaux et de leurs vitrines la nuit</p> <p>Accompagner les professionnels du tourisme à développer une offre durable via l'organisation d'ateliers en partenariat avec les acteurs du territoire</p> <p>Appliquer une charte environnementale dans les nouvelles zones d'activités et réaménager plus durablement les zones déjà existantes</p>	
	<p>3100 m<sup>2</sup> de parcs publics sont renouvelés</p> <p>Rénovation de l'éclairage public</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une stratégie patrimoniale durable en appui sur le conseil en énergie partagée du SDE</li> <li>- Poursuivre l'amélioration de la performance de l'éclairage public en appui sur le SDE</li> <li>- Constituer un réseau communal d'échange et de partage de bonnes pratiques en priorisant les visites de sites</li> <li>- Mettre en place un bonus au fonds de concours versé aux communes reposant sur des critères durables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions prévues semblent cohérentes avec le niveau d'ambition.</li> <li>- L'engagement des communes est essentiel à l'atteinte de l'objectif.</li> </ul>
Industrie			
<p>→ Réduction de 46% des consommations d'énergie à l'horizon 2030</p> <p>→ Réduction de 51% des émissions de GES à l'horizon 2030</p>	<p>Démarches d'optimisations énergétiques (pour l'équivalent de 25 emplois par an)</p> <p>Remplacement de des énergies fossiles par des énergies renouvelables énergétiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser et mettre en relation les acteurs économiques, en appui sur les réseaux existants</li> <li>- Mettre en place un programme local d'accompagnement des acteurs économiques dans le cadre de conventions partenariales</li> <li>- Mettre en place un programme local d'accompagnement des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact des actions programmées est difficile à évaluer</li> <li>- Les actions sont pertinentes mais les résultats dépendront à la fois des moyens engagés dans la mobilisation et dans les choix que réaliseront les entreprises.</li> </ul>

	(pour l'équivalent de 25 emplois par an)	acteurs économiques dans le cadre de conventions partenariales	
Agriculture			
→ Réduction de 32% des consommations d'énergie à l'horizon 2030 → Réduction de 37% des émissions de GES à l'horizon 2030	5% des exploitations changent de pratiques culturales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un programme local pour accompagner les agriculteurs vers une agriculture à faible impact environnemental, favorisant la séquestration carbone et la production d'énergies renouvelables</li> <li>- Proposer une aide à l'installation / reconversion en agriculture biologique</li> <li>- Mettre à disposition des terrains communaux et intercommunaux pour des projets expérimentaux ou d'intérêt public durables</li> <li>- Contribuer au Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la chambre d'agriculture afin de soutenir les filières locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cet objectif ambitieux ne sera atteint que si les actions de création de partenariat prévues dans le programme d'actions découlent rapidement sur la définition d'actions opérationnelles</li> </ul>
Déchets			
→ Réduction de 24% des émissions de GES à l'horizon 2030	Réduire la production de déchets de 1 % par an Augmenter la part de déchets recyclés de 1 % par an	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les actions engagées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</li> <li>- Poursuivre et développer les actions spécifiques au territoire, inscrites dans le projet de service déchets de la CCTC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions programmées semblent cohérentes avec le niveau d'objectif visé.</li> </ul>
ENR			
→ Produire localement l'équivalent de 30 % de la consommation locale	8 éoliennes d'ici 2030 55 ha de PV au sol d'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un schéma local de développement des énergies renouvelables)</li> <li>- Porter et animer une charte pour les projets d'énergies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est une des ambitions fortes du PCAET.</li> <li>- Les actions programmées devraient permettre d'atteindre les objectifs fixés si les moyens sont mis en place pour leur mise en</li> </ul>



<p>→ Ce qui suppose de multiplier par 4 la production actuelle</p>	<p>140 000 m2 de PV en diffus (soit l'équivalent de 5 500 projets sur toitures résidentielles)</p> <p>1 à 2 méthaniseurs collectifs d'ici 2030</p> <p>Suppression progressive des énergies fossiles jusqu'à 2040 dont 50 % par substitution ENR locales (réseaux de chaleur, bois, pompes à chaleur, géothermie)</p> <p>Tous les logements neufs à énergie positive</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des groupes de travail multi-acteurs</li> <li>- Développer la participation financière publique aux projets d'énergie renouvelable via le lancement d'appels à projet sur les sites à fort potentiel</li> <li>- Concerter en amont des projets et encourager le financement participatif via l'adhésion ou la création d'une structure spécialisée</li> <li>- Recenser les professionnels locaux et les accompagner vers les certifications en partenariat avec les structures qualifiées</li> <li>- Etudier les potentiels de développement de projets diffus dans le cadre du schéma local ENR et les communiquer</li> <li>- Accompagner les porteurs de projets au montage de leurs dossiers (aide administrative)</li> <li>- Etudier l'opportunité de mettre en place un cadastre solaire</li> </ul>	<p>œuvre</p>
--	---	---	--------------

### 3.4.2 SYNTHÈSE

Le programme d'actions contient, pour l'essentiel, les actions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés.

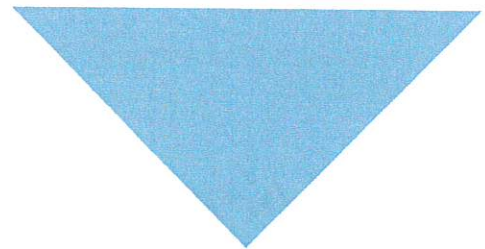
Mais le résultat dépendra essentiellement de l'ambition et des moyens qui seront mis en œuvre action par action, en particulier en matière de réhabilitation des bâtiments, du développement d'une mobilité alternative ou du développement des ENR.

Restent deux thématiques sur laquelle la capacité du programme d'actions à placer le territoire sur la bonne trajectoire dépendra fortement du résultat des actions de mobilisation des partenaires qui doivent déboucher sur la mise en œuvre d'actions opérationnelles :

- L'engagement des acteurs agricoles (enjeu fort sur le territoire)
- L'engagement des acteurs du tertiaire et de l'industrie (enjeu modéré sur le territoire)

Enfin notons que le programme prévoit également des actions en lien avec les modes de consommation alimentaire. Celles-ci ne sont pas directement liées à une baisse des émissions sur le territoire mais contribueront à une baisse des émissions nationales (hors périmètre de calcul).

# 4 Evaluation des incidences et proposition de mesures





## 4.1 Analyse des incidences du PCAET par thématiques environnementales

Ce chapitre est une synthèse des éléments à retenir des incidences sur l'environnement de la stratégie et du plan d'action du PCAET. La grille d'analyse détaillée par axes stratégiques est mise en annexe de l'EES.

### 4.1.1 LE PAYSAGE, LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE.

#### Rappel des enjeux du territoire

- ⇒ L'eau à replacer au cœur de l'aménagement du territoire (confluences, bord d'eau, activité de loisirs, lien bâti/eau).
- ⇒ Poursuite des efforts de promotion de l'image « terres des Confluences » (patrimoine bâti remarquable, accessibilité au Tarn et à la Garonne, découvertes des aménités naturelles, développement des itinéraires d'intérêts).
- ⇒ Affirmation d'une identité paysagère plurielle et riche : valorisation du patrimoine local et du territoire, protection des vues remarquables, ...

#### **Axe 1 Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leurs logements.**

La construction, rénovation des logements sur le territoire appelle surtout des points de vigilance.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à l'intégration paysagère et patrimoniale dans la démarche de construction, rénovation et réhabilitation énergétique du bâti. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.

#### **Axe 2 Développement une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets.**

La mise en œuvre d'énergie renouvelable sur le territoire appelle surtout des points de vigilance.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à la mise en œuvre de techniques/technologies économes en énergie (production d'énergie renouvelable, ...) pouvant avoir un impact sur le paysage ou le patrimoine. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.

L'axe précise tout de même la volonté de maîtriser les lieux d'implantations, respectueuse du territoire (dont paysage).

#### **Axe 3 Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air, Energie, Climat.**

Cet axe participe à la mise en valeur du paysage et du cadre de vie par la promotion d'une mixité fonctionnelle et le renforcement de l'attractivité des centres-bourgs.

De la même manière, en réduisant la consommation d'espace cet axe participe à la préservation des grands paysages avec un revers de la médaille dans la mise en œuvre des formes urbains plus dense.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé sur le risque d'atteinte de la qualité du paysage urbain et du cadre de vie par l'évolution des formes urbaines (plus denses, moins consommatrices d'espaces).

L'aménagement et la requalification des parcs d'activités est également une action de cet axe avec un point de vigilance.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé sur l'impact potentiel paysager du développement.

#### **Axe 4 Faciliter l'essor d'une mobilité alternative.**

L'offre cyclable et piétonne pourra s'accompagner d'aménagement paysager participant à l'amélioration du cadre de vie et du paysage en dehors des bourgs.

Cet axe souhaite également développer les services innovants à la mobilité et la non-mobilité et donc une émergence de commerces et services itinéraires ou de proximité. Cette dynamisation des villages améliore le cadre de vie des habitants.

#### **Axe 5 Préparer le territoire de Terres des Confluences aux changements climatiques à venir.**

Dans cet axe, la préservation de la biodiversité (plantation de haie, bocage, nature en ville) participe à la qualité des paysages et du cadre de vie dans les bourgs.

#### **Axe 6 Faire de l'agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique.**

L'activité agricole est une composante importante du paysage à l'échelle de la communauté de communes, d'autant plus du fait de la présence de villes centres, Castelsarrasin et Moissac, créant une certaine pression foncière sur les terres agricoles de ces communes et des communes voisines.

Cet axe entend préserver cette activité et la valoriser au travers de démarches de promotion de l'agriculture biologique ou d'accompagnement vers une agriculture bas carbone, de développement de la consommation de produit locaux dans la restauration collective sur le territoire et de protection des terres agricoles (gestion foncière, gestion de l'usage du sol)

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé sur le risque d'atteinte paysagère des points de vente en circuits courts.

#### **Axe 7 Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation.**

La mise en place d'un règlement local de publicité permet de valoriser le paysage urbain souvent pollué par des enseignes publicitaires.

La sensibilisation des touristes au développement durable est une façon de valoriser le paysage local (biodiversité, qualité des terroirs, ...).

#### **Axe 8 Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET**

Cette finalité a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.



La mise en œuvre d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics appelle surtout des points de vigilance.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à la mise en œuvre de techniques/technologies économes en énergie (production d'énergie renouvelable, ...) pouvant avoir un impact sur le paysage ou le patrimoine. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.

#### 4.1.2 LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES.

##### Rappel des enjeux du territoire

- ⇒ Préservation de la biodiversité dans les opérations d'aménagement en limitant les impacts des projets urbains sur les espaces naturels, notamment en respectant le principe ERC.
- ⇒ Préservation des zones naturelles les plus intéressantes : cours d'eau et leurs milieux riverains, secteurs de coteaux et secteur avec un caractère bocager.
- ⇒ Préservation du maillage vert au sein des villes dans un intérêt esthétique mais aussi écologique et climatique.
- ⇒ Préservation des continuités « vertes et bleues » existantes / renforcement de ces continuités, notamment autour des cours d'eau / reconstitution de cours d'eau plus naturels, avec une végétation rivulaire développée / création de nouvelles continuités vertes.

##### **Axe 1 Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leurs logements.**

Cet axe n'a pas particulièrement d'incidences sur la thématique biodiversité, milieux naturels et continuité écologique.

##### **Axe 2 Développement une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets.**

La mise en œuvre d'énergie renouvelable sur le territoire appelle surtout des points de vigilance.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impacts environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable.

##### **Axe 3 Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air, Energie, Climat.**

« Limiter la consommation de l'espace et le maintien d'espace de support de biodiversité » (zone agricole, ...) participe à la préservation des continuités écologiques sur le territoire.

La nature en ville sera renforcée par la volonté d'intégrer les enjeux du PCAET dans le tissu existant (végétalisation pour la réduction des îlots de chaleur, espaces verts...).

##### **Axe 4 Faciliter l'essor d'une mobilité alternative.**

L'offre cyclable et piétonne pourra s'accompagner d'aménagement paysager participant aux continuités écologiques également au sein des bourgs.

**Axe 5 Préparer le territoire de Terres des Confluences aux changements climatiques à venir.**

Cet axe affirme la volonté de préserver la biodiversité : zone humides, natures en ville et biodiversité ordinaire par des actions de sensibilisation et gestion différenciée des zones de compensation environnementale de certaines zones d'activités.

L'anticipation de l'évolution des risques climatiques agit indirectement sur la préservation des milieux naturels dans le cadre de la gestion des risques (inondation et zone d'expansion des crues, haies et bocage pour la gestion des risques « argiles »...).

**Axe 6 Faire de l'agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique.**

L'agriculture et la forêt sont une composante participant au maintien des continuités écologiques sur le territoire (support aux corridors écologiques notamment par le biais du maintien et développement de haies bocagères).

Cet axe entend préserver cette activité et la valoriser au travers de démarche de promotion de l'agriculture biologique ou accompagnement vers une agriculture bas carbone, de développement de la consommation de produit locaux dans la restauration collective sur le territoire et de protection des terres agricoles (gestion foncière, gestion de l'usage du sol).

Cette incidence bénéfique concerne le territoire de la communauté de communes et au-delà (approvisionnement de la restauration au-delà du territoire).

Pour renforcer la production locale, une action prévoit de créer des jardins partagés, familiaux ou l'installations de vergers participatifs. Cela créera de la nature en ville ou en péri-urbains.

**Axe 7 Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation.**

Cet axe n'a pas particulièrement d'incidences sur la thématique biodiversité, milieux naturels et continuité écologique, si ce n'est la réduction de la pollution lumineuse bénéfique pour la biodiversité retrouvant un vrai cycle lumineux jour/nuit (trame sombre complétant la trame verte et bleue pour les espèces nocturnes).

La sensibilisation des touristes au développement durable est une façon de valoriser la biodiversité locale (biodiversité, qualité des terroirs, ...).

**Axe 8 Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET**

Cette finalité a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

**4.1.3 L'EAU, LES RESSOURCES NATURELLES ET LA CONSOMMATION D'ESPACES****Rappel des enjeux du territoire**

- ⇒ Réduire les pressions domestiques pour une amélioration de l'assainissement.
- ⇒ Poursuite des actions locales d'amélioration de la qualité des cours d'eau et d'accès aux aménités liées à la présence de l'eau en cohérence avec la sensibilité de ces milieux.
- ⇒ Promotion de l'économie de la ressource pour les différents usagers.
- ⇒ Adaptation aux changements climatiques et de la baisse de la disponibilité de la ressource.



- ⇒ Poursuite des actions locales d'amélioration d'accès aux aménités liées à la présence de l'eau en cohérence avec la sensibilité de ces milieux.
- ⇒ Garantie d'une conciliation acceptable et soutenable des différents usages de l'eau et adaptation au changement climatique.
- ⇒ Encadrement des activités d'extraction encore actifs et gestion de la réhabilitation/valorisation des sites en cessation d'activité.
- ⇒ Préservation des terres agricoles.
- ⇒ Valorisation de la forêt.
- ⇒ Accompagnement des extensions de l'urbanisation, plus en cohérence avec la logique du site qui accueille (intégration, densité, forme, ...).
- ⇒ Requalification de certains axes peu compatibles avec les modes de déplacement doux.

**Axe 1 Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leurs logements.**

Cet axe n'a pas d'incidences particulière sur la ressource en eau et la consommation d'espace.

**Axe 2 Développement une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets.**

Cet axe n'a pas d'incidences particulière sur la ressource en eau et la consommation d'espace.

**Axe 3 Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air, Energie, Climat.**

Cet axe affirme la volonté de réduire la consommation d'espace.

**Axe 4 Faciliter l'essor d'une mobilité alternative.**

La diminution des déplacements en véhicules motorisés grâce aux espaces de télétravail, à la promotion des déplacements doux, aux circuits courts ou à la valorisation en local des produits agricoles induit une limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation.

Le développement de motorisation alternative chez les particuliers, les collectivités et les entreprises limite l'usage des hydrocarbures source de pollution indirecte sur l'eau (fuite, déversement accidentel...).

**Axe 5 Préparer le territoire de Terres des Confluences aux changements climatiques à venir.**

Cet axe affirme la volonté de préserver la ressource en eau dans tous les secteurs (préservation qualitative et quantitative) : agriculture, particuliers, ....

Dans le cadre de la réflexion sur le confort d'été, des économies d'eau s'opèreront par la diminution des besoins en arrosage ou hydratation par une meilleure gestion de l'hydrothermie.

**Axe 6 Faire de l'agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique.**

Cet axe souhaite préserver l'agriculture de proximité et notamment promouvoir l'agriculture biologique et/ou bas carbone permettant de limiter les incidences de cette activité sur la ressource en eau notamment par une réduction de l'usage d'intrant et donc de risques de pollution de l'eau.

#### **Axe 7 Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation.**

La promotion des écogestes et des matériels économes permettra des économies d'eau au sein des foyers.

#### **Axe 8 Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET**

Cette finalité a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

La promotion des écogestes et des matériels économes permettra des économies d'eau au sein de l'administration.

### **4.1.4 LES RISQUES MAJEURS ET SECURITE**

#### **Rappel des enjeux du territoire**

- ⇒ Prise en compte des zones nécessaires à l'épandage des crues et porter une attention aux secteurs imperméabilisés en amont, sur les coteaux.
- ⇒ Stratégie de valorisation des zones à risques pour inverser le regard porté sur elles.
- ⇒ Assurer l'accessibilité et la continuité de l'eau aux moyens de secours.
- ⇒ Stratégie de valorisation des zones à risques pour inverser le regard porté sur elles.
- ⇒ Application des prescriptions et anticipation d'éventuels conflits de voisinage.
- ⇒ Prise en compte du risque transport de matières dangereuses et principe de protection des biens et personnes.

#### **Axe 1 Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leurs logements.**

Cette finalité n'a aucune incidence sur la thématique des risques majeurs.

#### **Axe 2 Développement une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets.**

Cette finalité n'a aucune incidence sur la thématique des risques majeurs.

#### **Axe 3 Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air, Energie, Climat.**

Cette finalité n'a aucune incidence sur la thématique des risques majeurs.

#### **Axe 4 Faciliter l'essor d'une mobilité alternative.**

Avec le développement des déplacements doux, la sécurisation de ces continuités est inscrite dans cet axe.

#### **Axe 5 Préparer le territoire de Terres des Confluences aux changements climatiques à venir.**

Cet axe affirme la volonté d'anticiper l'évolution des risques climatiques (aménagement urbain, gestion des espaces agricoles, information des habitants) et limiter la portée des risques majeurs sur les biens et personnes.



**Axe 6 Faire de l'agriculture de qualité et de la forêt des piliers de lutte contre le changement climatique.**

Le maintien de l'activité agricole sur le territoire participe à la préservation d'espaces formants des zones d'expansion des crues en bord de cours d'eau et à conserver des terres perméables, limitant les effets du ruissellement.

**Axe 7 Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation.**

Cette finalité n'a aucune incidence sur la thématique des risques majeurs.

**Axe 8 Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET**

Cette finalité a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

#### 4.1.5 LES NUISANCES ET POLLUTIONS, LA SANTE HUMAINE

**Rappel des enjeux du territoire**

- ⇒ Mettre en œuvre les leviers pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire.
- ⇒ Prise en compte des sites à risques de pollution du sol.
- ⇒ Prise en compte des axes bruyants et anticipation du projet LGV.
- ⇒ Améliorer la qualité du ciel nocturne dans la vallée de la Garonne.
- ⇒ Poursuivre des efforts engagés pour diminuer la production de déchets avec la sensibilisation du public et améliorer la collecte.

**Axe 1 Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leurs logements.**

La mise en œuvre de construction, rénovation de logement sur le territoire appelle surtout des points de vigilance.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé concernant la nuisance sonore induite sur les travaux de réhabilitation et de construction ainsi que des équipements mis en œuvre (pompe à chaleur...).

**Axe 2 Développement une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets.**

Cette finalité n'a aucune incidence sur la thématique les pollutions et nuisances.

**Axe 3 Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air, Energie, Climat.**

Le traitement des interfaces entre zones urbanisées et espaces d'activités (notamment agricoles) permet de réduire les conflits d'usages et nuisances.

La limitation de la portée des déplacements participe à la limitation de la pollution de l'air en lien avec ces déplacements motorisés.

**Axe 4 Faciliter l'essor d'une mobilité alternative.**

Cet axe porte sur les mobilités durables et donc alternatives au « seul dans sa voiture ». Ces orientations en matière de développement du co-voiturage, des motorisations alternatives (électrique voitures...), des transports en commun et des mobilités douces (aménagées et sécurisées) permettent de limiter les déplacements motorisés et donc les émissions de polluants atmosphériques liés et des nuisances sonores (moins de véhicules en circulation, hors point de vigilance souligné ci-dessous).

La promotion des déplacements doux ou dits « actifs » (vélo, piéton) a une incidence bénéfique indirecte sur la santé des habitants / usagers (pratique d'une activité physique).

**Axe 5 Préparer le territoire de Terres des Confluences aux changements climatiques à venir.**

La réduction des îlots de chaleur a un impact positif sur la santé des personnes fragiles, sensibles aux fortes chaleurs amplifiées par ces îlots.

La mise en place de la lutte contre les moustiques agit également sur l'aspect sanitaire de la gestion du territoire (moustiques vecteurs de maladie).

**Axe 6 Faire de l'agriculture de qualité et de la forêt des piliers de lutte contre le changement climatique.**

Dans cet axe la première orientation présente des effets bénéfiques pour la santé humaine par une volonté d'amélioration de l'alimentation (restauration collective) et une diminution des distances parcourues par les produits donc une diminution des émissions de polluants atmosphériques liés à ce transport.

Ce dernier point est confirmé par les orientations suivantes affirmant le caractère local de la filière et des productions

Cet axe souhaite notamment promouvoir l'agriculture biologique et/ou bas carbone permettant de limiter les incidences de cette activité sur la ressource en eau notamment par une réduction de l'usage d'intrant et donc de risques de pollution du sol.

**Axe 7 Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation.**

Cet axe promeut l'économie circulaire ce qui aura pour incidences de limiter les déplacements pour répondre aux besoins localement et donc limiter les émissions de polluants atmosphériques liés.

Cet axe agit sur : la pollution de l'air intérieur (écogestes) et la pollution lumineuse (amélioration du niveau de pollution bénéfique pour l'homme retrouvant un vrai cycle lumineux jour / nuit).

L'amplification de la politique de déchets existante va limiter ces sources de pollutions (recyclage, réduction à la source).

**Axe 8 Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET**

Cette finalité a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

L'amélioration de la qualité de l'air intérieure dans les bâtiments publics est une action de cette exemplarité.



#### 4.1.6 LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Incidences logiquement positives du fait de l'objet premier du PCAET. La totalité des actions présente des incidences plus ou moins directes sur cette thématique. Il n'y a pas de points faibles ou de vigilance vis-à-vis de cette thématique.

Plusieurs leviers d'actions sont mis en œuvre pour répondre au besoin d'adaptation et de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique :

- ⇒ La place du végétal dans les espaces urbains et naturels et sa participation aux continuités écologiques.
- ⇒ La gestion des risques naturels susceptibles de s'intensifier (inondation).
- ⇒ L'économie de la ressource en eau (anticipation de sa raréfaction) dans l'agriculture et les activités publique ou privée.
- ⇒ La gestion du confort thermique au sein des bourgs.
- ⇒ La diminution de la production de déchet et un meilleur traitement.
- ⇒ La promotion des énergies renouvelables, de la sobriété et de la rénovation énergétique auprès des citoyens, des agriculteurs et des entreprises.
- ⇒ La promotion d'autres modes de déplacement (alternatif, groupés, doux, avec une motorisation décarbonée) et la limitation de ces déplacements motorisés (en nombre et en distance).
- ⇒ Tendre vers une agriculture, une économie et un tourisme plus vertueux et respectueux de l'environnement (moins d'émission de GES, de consommation d'énergie et plus de stockage de carbone).
- ⇒ L'exemplarité des collectivités et la mobilisation de acteurs (élus, agents, entreprises, ...) et les habitants du territoire pour rendre efficaces et concrètes ces mesures, en s'appuyant le cas échéant sur des initiatives, labels ou financements locaux, régionaux ou nationaux.
- ⇒ Le stockage de carbone par l'évolution des pratiques agricoles (bas carbone).

#### 4.1.7 CONCLUSIONS

La communauté de commune ne peut porter seule la politique climat air énergie du territoire. Elle a besoin de l'adhésion des habitants et des autres acteurs du territoire. Ainsi, hormis quelques orientations de mise en œuvre concrètes et ciblées d'actions (développer l'usage du train et des transport en commun et à la demande sur le territoire, favoriser l'achat de vélos, développer les services de réparation et de location de vélos, instaurer le stationnement gratuit pour les véhicules propres, développer le covoiturage et l'autopartage, etc.), le PCAET de la Communauté de communes Terres des Confluences est essentiellement un plan d'accompagnement, de soutien et de dynamisation des bonnes pratiques environnementales portées par d'autres acteurs (habitants, chambres consulaires, entreprises,...) par la réalisation de chartes (projet ENR, aménagement des zones d'activités), l'approbation du PLUi-H à l'échelle de l'aménagement global du territoire, l'expérimentation en matière d'économie circulaire, d'énergie renouvelable, de restauration collective, la mise en œuvre de documents d'organisation de la gestion de l'eau (GEMAPI, PAPI, DICRIM), l'exemplarité, la mise en place d'aides (techniques – OPAH, ou financière – ENR) ou la communication / sensibilisation / information / formation des acteurs sur différentes thématiques (élus, agriculteurs, citoyens).

Les enjeux environnementaux identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement ne sont globalement pas impactés par les actions proposées par le PCAET (voir chapitre suivant sur la réponse aux points de vigilance soulevés au fil de l'analyse d'incidences) :

- ⇒ Maîtriser l'urbanisation et son extension.
- ⇒ Préservation du paysage local.
- ⇒ Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, notamment par la préservation de l'activité agricole (milieux ouverts).
- ⇒ Economie de la ressource en eau et limitation des pollutions (hydrocarbures, pesticides).
- ⇒ Limitation de l'imperméabilisation participant à la gestion du risque inondation.
- ⇒ Limitation de la production de déchets.
- ⇒ Baisse des nuisances sonores liées au trafic routier (politique de diminution des déplacements motorisés) mais risques d'augmentation des nuisances sonores localisées par l'augmentation du trafic ferroviaire.



## 4.2 Les points de vigilances et mesures proposées

### 4.2.1 INTEGRATION PAYSAGERE DES EQUIPEMENTS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE, D'EVOLUTION DES FORMES URBAINES ET AUTRES CONSTRUCTIONS PREVUES

Les équipements de production d'énergie renouvelable sont identifiés comme de possibles sources de nuisances dans le paysage et sur le patrimoine bâti. De la même façon les techniques de rénovation énergétique peuvent venir dégrader le cadre patrimonial du bâti.

De même les aménagements urbains plus dense, la requalification des parcs d'activités ou la création de points de vente de circuits courts peuvent engendrer des points noirs paysagers.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Prise en compte des aspects paysagers et patrimoniaux dans les rénovations.
- ⇒ Intégration des enjeux environnementaux et paysagers dans les schémas de développement des ENR de manière à prendre en compte l'ensemble des enjeux des projets.
- ⇒ Cadrer l'installation des projets d'ENR dans une charte avec définition de critères de lieu d'installation notamment (ancien site pollué, friche...).
- ⇒ Prise en compte des aspects paysagers et patrimoniaux dans la mise en place des projets d'énergies renouvelables dans le schéma local de développement des ENR et grâce au guichet Rénov'Occitanie.
- ⇒ Intégrer la qualité des aménagements urbains pour ne pas dégrader les paysages et le cadre de vie.
- ⇒ Application des chartes d'aménagement paysager et architectural dans les nouvelles zones d'activités.
- ⇒ Prise en compte de l'intégration paysagère des points de vente.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ Poursuite du développement du guichet Rénov'Occitanie au CAUE82.
- ⇒ Elaborer un schéma local de développement des ENR et Charte pour cadrer les projets d'ENR.

### 4.2.2 SENSIBILISATION AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ENR

Il est proposé de faire émerger des projets opérationnels d'ENR mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'environnement. La géothermie et la méthanisation peuvent avoir des effets sur la qualité de l'eau. Les pompes à chaleurs peuvent être source de bruit ; les réseaux de chaleur, chaufferie bois ou encore la méthanisation, peuvent rejeter des polluants dans l'air ; le bois énergie peut engendrer une surexploitation du bois ou une importation lointaine mauvaise pour le bilan carbone (pollutions et émission de GES). Les systèmes de production d'énergie renouvelable peuvent également causer des impacts paysagers et des ruptures de continuités écologiques.

Mesures de réduction :

- ⇒ Intégration des enjeux environnementaux et paysagers dans les schémas de développement des ENR de manière à prendre en compte l'ensemble des enjeux des projets.

- ⇒ Cadrer l'installation des projets d'ENR dans une charte avec définition de critères de lieu d'installation notamment (ancien site pollué, friche...).
- ⇒ Prise en compte des aspects paysagers et patrimoniaux dans la mise en place des projets d'énergies renouvelables dans le schéma local de développement des ENR et grâce au guichet Rénov'Occitanie.

#### 4.2.3 GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENTS SUR LES ZONES IMPERMEABILISEES.

La création de pistes cyclables et d'aires de covoiturage engendrera une imperméabilisation du sol.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Prévoir la gestion des eaux de ruissellement dans les aménagements.
- ⇒ Recommandation de réaliser des aménagements de stationnement avec des sols perméables.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ Mise en œuvre du PAPI d'intention Montauban-Moissac.

#### 4.2.4 PRISE EN COMPTE DES NUISANCES LIEES AUX TRAVAUX ET A LA MISE EN PLACE DE PROJET D'ENR DIFFUS.

Les travaux de constructions ou de mise en œuvre d'équipement de production d'énergie renouvelable sont susceptibles d'avoir des nuisances de voisinage pendant la période de ces travaux.

Mesure d'évitement :

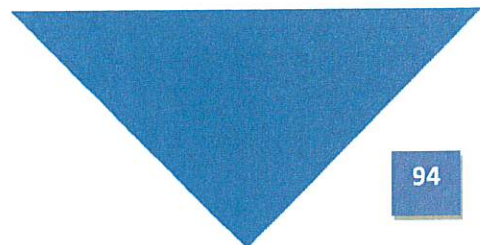
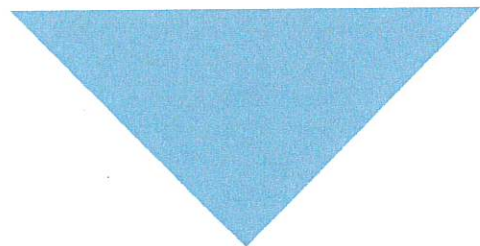
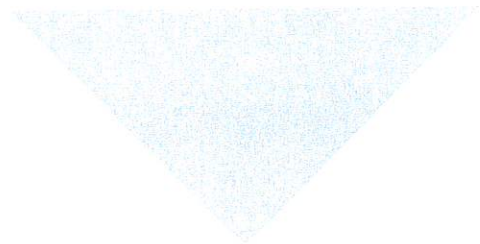
- ⇒ Prise en compte des nuisances sonores liés aux travaux (notamment dans le cas de développement des PAC Air-Air).
- ⇒ Prévoir des chantiers à faibles nuisances et intégrer les nuisances dans les projets.
- ⇒ Prise en compte des nuisances dans la mise en place des projets d'énergies renouvelables grâce au guichet Rénov'Occitanie.

#### 4.2.5 AUTRES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.

- ⇒ Prise en compte du PCAET par le PLUi-H.
- ⇒ Sensibilisation et conseil en complément du PLUi-H.
- ⇒ Veille et acquisition foncière sur les secteurs présentant un fort potentiel de mutabilité (friches, dents creuses, ...).
- ⇒ Accompagnement extérieur en matière d'aménagement durable.
- ⇒ Extension du schéma des modes doux sur l'ensemble du territoire.
- ⇒ Mise en œuvre d'un PAT.
- ⇒ Poursuivre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
- ⇒ Se doter d'une programmation pluriannuelle d'investissement du PCAET.



# 5 Indicateurs de suivis environnementaux



Après approbation du PCAET, la procédure d'évaluation environnementale se poursuit par la mise en œuvre d'indicateurs pour le suivi de l'état de l'environnement et une évaluation des actions et des mesures définies dans le PCAET.

L'objectif est de fournir des informations fiables et actualisées sur la mise en œuvre des objectifs du projet et l'impact de ses actions ainsi que de faciliter la prise de décisions pertinentes dans le cadre du pilotage du projet. Elle doit aussi être l'occasion de mesurer des incidences éventuelles du PCAET sur l'environnement qui n'auraient pas été ou pu être identifiées préalablement et donc de réinterroger éventuellement le projet de territoire.

Le cadre de suivi et d'évaluation du PCAET s'exprime à travers deux principales dimensions, mises en regard des enjeux environnementaux identifiés dans le cadre de l'état initial de l'environnement :

- Les éléments de contexte, afin de suivre globalement la situation de l'état environnemental du territoire et les évolutions de certains paramètres extérieurs ;
- Les résultats et les incidences (positives et négatives) des actions et mesures définies par le PCAET.

Elles pourront intégrer un dispositif d'observation local, qui viendra compléter un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions.

Variable quantitative ou qualitative qui peut être mesurée ou décrite, l'indicateur répond à plusieurs objectifs :

- Mesurer le niveau de la performance environnementale du projet,
- Etablir des valeurs « seuils » ou « guide »,
- Détecter les défauts, les problèmes, les irrégularités, les non-conformités afin d'effectuer des ajustements si nécessaire,
- Apprécier les progrès réalisés et ceux qui restent à faire.

L'indicateur doit renvoyer une image fidèle du phénomène à étudier pour permettre une évaluation rapide et simple des données à surveiller.

Il doit pour cela satisfaire un certain nombre de qualités, parmi lesquelles ont été privilégiés :

- La pertinence : la mesure doit parfaitement décrire le phénomène à étudier. Elle doit être significative de ce qui est mesuré et garder cette signification dans le temps,
- La simplicité : l'information doit être obtenue facilement, de façon la plus directe possible,
- L'objectivité : l'indicateur doit être calculable sans ambiguïté à partir de grandeurs observables,
- La pérennité : les fournisseurs-producteurs de données, ainsi que leur capacité à suivre la donnée dans le temps, doivent être parfaitement identifiés et garantis.

Les indicateurs environnementaux ont été intégrés au tableau de bord de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PCAET. On peut distinguer deux sortes d'indicateurs :

- ⇒ Les indicateurs mutualisés avec le suivi du PCAET : ce sont les indicateurs réglementaires globaux permettant de donner une tendance générale à la performance environnementale du



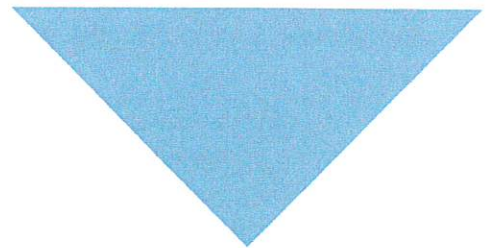
PCAET (émissions de gaz à effet de serre, consommation énergétique, production d'énergie renouvelable, productions de déchets) ou de mesurer une pression sur l'environnement et donc d'anticiper sa dégradation (surface artificialisée, part de l'agriculture certifiée biologique...)

⇒ Les indicateurs spécifiques à l'évaluation environnementale :

- **En lien avec les incidences possibles de la rénovation énergétique et des équipements de production d'ENR :** enregistrement des chantiers (rénovation, ENR, caractéristiques principales) et de la synthèse des impacts évalués sur l'environnement (paysage, patrimoine, continuité écologique, qualité des eaux...) de ces chantiers. Une grille type pourra être élaborée pour cet enregistrement pour avoir des données comparables voire quantifiables à termes.
- **En lien avec la gestion des déchets :** enregistrement de l'évolution des productions de déchets par habitants et par an, du taux de tri et tout autre chiffre pertinent disponible.
- **En lien avec la volonté d'économie de la ressource en eau :** enregistrement des consommations d'eau au sein de la communauté de communes et de leur évolution au fil des années (exemplarité); enregistrement des consommations d'eau sur l'ensemble du territoire (donnée des syndicats de distribution de l'eau potable) avec commentaire sur la gestion des fuites et autres actions menées en faveur de l'économie de la ressource en eau.

# 6

## Description de la méthode





## 6.1 Description de la méthode

### 6.1.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La méthodologie utilisée pour élaborer l'état initial de l'environnement et évaluer les effets du projet intercommunal est fondée sur la connaissance du territoire et la consultation de documents. Elle s'appuie également sur des photos d'illustrations et l'élaboration de cartes.

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET, la description de l'articulation du plan avec les plans ou programmes, soumis à évaluation environnementale avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte, est faite en entrée du document. Les autres plans, schémas et programmes de portées supérieures pouvant alimenter l'état initial de l'environnement sont directement cités / intégrés dans les chapitres de cet état initial.

Il faut noter que l'essentiel de l'état initial de l'environnement a été repris du diagnostic du PLUi-H de Terres des Confluences couvrant le même territoire que le PCAET. Quelques éléments ont été analysés spécifiquement pour le PCAET quand les informations n'ont pu être tirées du PLUi-H en cours.

En ce qui concerne les thématiques « climat, air, énergie, vulnérabilité du territoire », il est fait renvoi dans l'EIE aux diagnostics réalisés dans le cadre du PCAET. Seuls les constats, atouts/faiblesses et enjeux dégagés dans ces diagnostics ont été repris pour une synthèse exhaustive des enjeux environnementaux (base de l'analyse d'incidences réalisée ensuite).

### 6.1.2 EVALUATION DES INCIDENCES

L'EES adopte une clé d'entrée par thématique environnementale, issue de l'EIE. 5 types d'impact ont été analysés :

- ✓ Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine.
- ✓ Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques.
- ✓ Incidences sur l'eau et les ressources naturelles.
- ✓ Incidences sur les risques majeurs.
- ✓ Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité.
- ✓ Incidences sur la transition énergétique et le changement climatique






L'exhaustivité suffisante de l'état initial de l'environnement joue un rôle primordial dans cette justification des incidences du projet intercommunal.

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'action.

- ✓ La stratégie du PCAET a été croisée avec la liste des enjeux environnementaux, sous la forme d'une grille d'analyse, dans laquelle sont qualifiés pour chaque orientation et chaque enjeu les impacts attendus sur chaque thématique environnementale (grilles de cotation des incidences et case de commentaire pour préciser la cotation). Elle identifie dans une colonne « vigilance sur les actions », communiquée au prestataire du PCAET, les points d'attention particuliers qui sont à intégrer aux programmes d'action.
- ✓ La même technique est employée pour l'analyse du plan d'action avec réajustement de la cotation des orientations concernées si les actions précisent l'incidence. En effet, les actions

déclinées de la stratégie ont permis d'affiner les incidences de l'orientation concernée en apportant une précision sur sa mise en œuvre concrète sur le territoire.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

	impact positif d'actions de mise en œuvre directe
	impact positif sous condition ou indirect, comme la réalisation d'étude de faisabilité ou la mise en place d'instance d'accompagnement, conseil, etc.
	impact neutre
	impact négatif sous condition ou indirect / point de vigilance
	impact négatif

### 6.1.3 PROPOSITION DE MESURES ET D'INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET

L'EES doit permettre de rappeler de façon synthétique les mesures d'évitement et de réduction environnementales directement intégrées dans le PCAET et de présenter des mesures compensatoires éventuelles. Pour cela, les incidences positives identifiées constituent ces mesures prises par le Plan en faveur de l'environnement.

Les indicateurs sont mis en place en concordance avec les mesures proposées préalablement.

Le bureau d'étude s'est créé et alimente une base de données d'indicateurs possibles. Il a ainsi pu proposer un choix d'indicateurs parmi les plus adaptés aux enjeux du territoire.

Leur but est de renvoyer une image fidèle du phénomène à étudier pour permettre une évaluation rapide et simple de données à surveiller et l'identification d'impacts négatifs imprévus pour une correction à la prochaine modification du PCAET. Les données recherchées pour les indicateurs doivent être fiables, disponibles facilement et avoir une périodicité de mise à jour suffisante.

L'objectif est de rendre le plus facile possible le suivi environnemental de la mise en œuvre de la démarche pour ne pas alourdir la mise en œuvre du plan, l'essentiel étant de ne pas perdre de temps le suivi au détriment de la réalisation.

Ces éléments ont fait l'objet d'un regard croisé entre l'environnementaliste et le prestataire du PCAET. L'objectif étant d'être mutualisé avec les indicateurs du PCAET pour ne pas alourdir inutilement la procédure de suivi pour la collectivité et garantir sa meilleure efficacité.



## 6.2 Bibliographie

### 6.2.1 SOURCES DOCUMENTAIRES

La bibliographie suivante a été consultée pour l'élaboration de l'état initial de l'environnement :

#### Sites web cartographique

- ☞ Site Avex.org sur la pollution lumineuse du ciel français.

#### Bases de données, inventaire locaux, Sites web

- ☞ Fiches descriptives des zones de protections environnementales (ZNIEFF, N2000 [Fiche Standard de Données], PNA, sites classés), entre autres disponibles sur l'INPN.
- ☞ Documents d'Objectifs disponibles pour les sites Natura 2000.
- ☞ Bases de données BASIAS (BRGM) et BASOL (Ministère de l'environnement).
- ☞ Site Géorisques sur les risques majeurs de la commune.

#### Etudes et documentations spécifiques

- ☞ Etat Initial de l'environnement du PLUi-H des Terres de Confluences, en cours d'élaboration, phase Arrêt (6 février 2021).

#### Plan, programmes et schéma

- ☞ SRADDET Occitanie, en cours de validation, avril 2021.
- ☞ Documents du SDAGE 2016-2021 Adour Garonne, adoptés le 1er décembre 2015 et Système d'Information sur l'Eau du bassin.
- ☞ SAGE Vallée de la Garonne (www.sage-garonne.fr)
- ☞ SRCE MP, adopté en mars 2015.
- ☞ Plan National Santé Environnement (3<sup>e</sup>), 2015-2019.
- ☞ Plan Régional Santé Environnement Occitanie (3<sup>e</sup>) 2014-2019.
- ☞ Plan national de prévention des déchets 2014-2020 publié au JO en août 2014.
- ☞ Plan régional d'élimination des déchets dangereux de Midi-Pyrénées révisé en 2008.
- ☞ Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
- ☞ Plan Gestion des Risques Inondation du bassin Adour Garonne 2016-2021 approuvé par arrêté préfectoral le 1er décembre 2015.
- ☞ Stratégie Nationale Bas Carbone.
- ☞ SRCAE de Midi-Pyrénées, approuvé en Juin 2012.

### 6.2.2 PERSONNES RESSOURCES

Des échanges réguliers ont été faits avec l'ingénieur en charge de l'élaboration du PCAET, Mathieu Bertrand Eco2 Initiatives, intermédiaire privilégié avec la collectivité.

Il n'y a pas eu besoin de contacter d'autres personnes ressources pour l'élaboration de cette évaluation environnementale stratégique.

## 6.3 Difficultés rencontrées

L'objectif a été de définir les impacts de façon aussi complète que possible et de ne rien laisser dans l'ombre.

Cependant, il convient de noter une difficulté majeure rencontrée, celle concernant la distinction à faire entre les impacts directs et les impacts indirects. L'environnement est un système complexe de composantes en interaction. Cette organisation en boucles d'interaction implique toujours un jeu complexe d'impacts indirects, qui ne se déduisent pas simplement des impacts directs. Il est difficile de reconnaître ces impacts et surtout d'en fixer les limites spatiales et temporelles. Par ailleurs, les différentes sciences concernées ne permettent pas toujours de faire des projections parfaitement objectives.

Les difficultés ont concerné également la quantification des impacts, pas forcément possibles selon les données disponibles (de contexte et de projet) et les analyses raisonnablement réalisables. Le PCAET étant principalement un document de planification, les incidences évaluées le sont plutôt de manière qualitative. Les projets évoqués ne peuvent pas à ce stade être connus précisément et leurs incidences quantifiées.

De la même manière, de par la méthode d'élaboration d'un PCAET, la présentation de solutions de substitution raisonnable et l'exploité des motifs pour lesquels le plan a été retenu, sont des chapitres délicats à rédiger. Il y a donc été rapporté les éléments de traçabilité sur le processus d'élaboration du plan et les choix effectués.



## 6.4 Liste des acronymes

AEP = Alimentation en Eau Potable

AG = Adour Garonne

AOP = Appellation d'Origine Protégée

APPB = Arrêté de Protection Biotope

BASOL = Base de données sur les sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)

COVNM = Composé Organique Volatil Non Méthanique

DOCOB = Document d'Objectifs (Natura 2000)

ENS = Espace Naturel Sensible

EnR = Energie Renouvelable

ERC = Eviter Réduire Compenser (doctrine pour la proposition de mesure)

GES = Gaz à Effet de Serre

ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IFN = Inventaire Forestier National

IGN = Institut Géographique National

IGP = Indication Géographique Protégée

INPN = Institut National de la Protection de la Nature

LGV = Ligne à Grande Vitesse

NGF = Nivellement Général de la France

NH3 = Ammoniac

Nox = Oxydes d'Azote

ONEMA = Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

OPAH = Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PAC = Politique Agricole Commune

PCAET = Plan Climat Air Energie Territorial

PGE = Plan Gestion d'Etiage

PGRI = Plan de Gestion des Risques Inondation

PLU = Plan Local d'Urbanisme (i = intercommunal / H = Habitat)

PNA = Plan National d'Action

PM 10 / PM 2,5 = Particules fines

PPR = Plan de Prévention des Risques (i=inondation / n = naturel / t = technologique)

RGA = Recensement Général Agricole

SAGE = Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux

SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux

SIRTOMAD = Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (communauté d'agglomération du Grand Montauban et Communautés de Communes Terres des Confluences)

SPANC = Service Public Assainissement Non Collectif

SO2 = Dioxyde de soufre

SRCAE = Schéma Régional Climat Air Energie

SRCE = Schéma Régional de Cohérence Ecologique

TRI = Territoire à Risque Important (inondation)

TVB = Trame Verte et Bleue

UNESCO = United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

ZICO = Zone Importantes pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZPS = Zone de Protection Spéciale (Natura 2000)

ZSC = Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000).

## 6.5 Grille d'Analyse des incidences du PCAET par axe stratégique

L'analyse d'incidences a été réalisée au regard des enjeux environnementaux dégagés par l'Etat Initial de l'Environnement articulée autour des 6 thématiques environnementales :




- |  |   |
|--|---|
| (1) Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie.                | (4) Les risques majeurs                                   |
| (2) La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques. | (5) Les nuisances et pollutions, la santé humaine         |
| (3) L'eau et les ressources naturelles                           | (6) La transition énergétique et le changement climatique |



L'analyse d'incidences a été réalisée en deux temps. D'abord l'évaluation préalable de la stratégie ce qui a permis de dégager des points de vigilance pour certaines orientations opérationnelles permettant d'ajuster les actions proposées par la suite. Ensuite l'évaluation d'un plan d'action.

Plusieurs questions ont structuré la grille d'analyse :

- ⇒ Les actions présentent-elles des incidences positives, négatives ou neutres sur l'environnement et la santé humaine ?
- ⇒ Ces incidences sont-elles directes ou indirectes sur l'environnement et la santé humaine ?
- ⇒ Ces incidences portent-elles sur un enjeu du territoire ?
- ⇒ Des points d'alerte, de vigilance sont-ils à signaler ?

Cette analyse est restituée sous la forme d'une grille d'analyse par axe stratégique du PCAET déclinée en orientations stratégiques et opérationnelles et en actions. Les orientations opérationnelle et actions font l'objet d'une cotation d'incidences par thématiques environnementales : 6 colonnes avec cotation par un code couleur repris ci-après.

	impact positif (action directe)
	impact positif sous condition ou indirect (étude de faisabilité, constitution d'instance d'accompagnement de la démarche).
	impact neutre

	impact négatif sous condition ou indirect / point de vigilance
	impact négatif



Afin d'affiner la description de l'incidence, une colonne « Eléments de la stratégie » explicite les incidences identifiées et permet de justifier les cotations appliquées. Elles ne sont complétées pour les actions (colonne « Eléments complémentaires sur les objectifs opérationnels et leurs actions ») que si ces commentaires apportent des compléments à ceux émis pour l'orientation opérationnelle concernée. Ces compléments ont pu faire varier la cotation de l'orientation. Enfin la grille identifie dans la colonne « point de vigilance » les points d'attention particuliers identifiés à l'évaluation préalable de la stratégie et qui ont été intégrés aux programmes d'actions. Cette colonne permet une traçabilité de la démarche en précisant dans quelle mesure le point de vigilance stratégique a été levé et d'identifier les nouveaux points de vigilance éventuellement soulevés par les actions proposées.

Finalité	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel	Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité	Incidences sur la transition énergétique et le changement climatique	Commentaires sur la stratégie	Point de Vigilances	Eléments complémentaires sur les objectifs opérationnels et leurs actions
			cotation	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation			
Finalité 1 - Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leur logements	1.1 Accompagner les projets	1.1.1 Accompagner la réhabilitation des logements et lutter contre la précarité énergétique	-0,5				-0,5	1	+ Aller vers des bâtiments plus performants, avec matériaux biosourcés = transition énergétique. + Mobiliser les usagers et les acteurs divers.	Atteinte à la qualité architecturale /patrimoniale. Nuisances sonores liées aux travaux de réhabilitation.	Mesure d'accompagnement : Plateforme Locale de Rénovation Énergétique. Mesure d'évitement : Prise en compte des aspects paysagers et patrimoniaux dans les rénovations. Mesure d'évitement : Prise en compte des nuisances sonores liés aux travaux (notamment dans le cas de développement des PAC Air-Air)
		1.1.2 Accompagner la construction neuve performante, intégrant notamment des matériaux biosourcés	-0,5				-0,5	1			
	1.2 Mobiliser les habitants et les acteurs							1		/	Mesure d'accompagnement : Espace Info Énergie déjà actif. Mesure d'accompagnement : Développement du guichet Rénov'Occitanie au CAUE82
	1.2.1 Déployer des actions d'information et de sensibilisation auprès des habitants							1		/	
Finalité 2 - Développer une diversité d'énergie renouvelables en maîtrisant les projets	2.1 Accompagner un développement de projets centralisés (de grande taille) dans un cadre choisi et maîtrisé	2.1.1 Maîtriser les projets et leurs lieux d'implantation	-0,5	-0,5					+ maîtriser les lieux d'implantations, respectueuse du territoire = préservation du paysage, de l'environnement, du cadre de vie). + développement d'une diversité d'ENR (électricité, chaleur, modes de production, gros projets et projets individuels) = transition énergétique. + groupe de travail multi-acteurs.	Impact potentiel des grands projets en matière de continuités écologiques, de biodiversité et de paysage.	Mesure d'accompagnement : Elaborer un schéma local de développement des ENR. Mesure d'accompagnement : Charte pour cadrer les projets d'ENR Mesure d'évitement : Intégration des enjeux environnementaux et paysagers dans les schémas de développement des ENR de manière à prendre en compte l'ensemble des enjeux des projets. Mesure d'évitement : cadrer l'installation des projets d'ENR dans une charte avec définition de critère de lieu d'installation notamment (ancien site pollué, friche,...). Mesure d'évitement : Prise en compte des aspects paysagers et patrimoniaux dans la mise en place des projets d'énergies renouvelables dans le schéma local de développement des ENR.
		2.1.2 Participer à la gouvernance des projets et impliquer les habitants	-0,5	-0,5				1			
	2.2 Accompagner une diversité de projets diffus (de petite taille)							1		Impact potentiel des projets individuels en matière de paysage et patrimoine.	Mesure d'évitement : Prise en compte des aspects paysagers et patrimoniaux dans la mise en place des projets d'énergies renouvelables grâce au guichet Rénov'Occitanie.
	2.2.1 Accompagner le développement de projets diffus	-0,5	-0,5					1		Impact potentiel des nuisances liées à l'émergence et la mise en place de projet d'ENR diffus.	Mesure d'évitement : Prise en compte des aspects paysagers et patrimoniaux dans la mise en place des projets d'énergies renouvelables grâce au guichet Rénov'Occitanie.
Confluences en climat	ment le territoire	3.1.1 Réduire la consommation d'espace et renforcer l'attractivité des centres-bourgs						1	+ Mixité fonctionnelle et attractivité des centres-bourgs (qualité urbaine) = mise en valeur du paysage et du cadre	/	Mesure d'accompagnement : Prise en compte du CUE par le PLUi-H. Mesure d'accompagnement : Veille et acquisition foncière sur les secteurs présentant un fort potentiel de mutabilité (driches, dents creuses,...). Mesure d'accompagnement : Accompagnement extérieur en matière d'aménagement durable.

Stratégie V7 / plan d'actions		Objectif Stratégique		Objectif opérationnel		Indicateurs									
Finalité	3.1 Aménager durablement le territoire de l'énergie	3.2 Développer des espaces d'aménagement sobres	3.3 Améliorer l'offre de transports en commun, de transports à la demande et d'espaces d'intermodalité	4.1 Renforcer les infrastructures supports de déplacements alternatifs	4.2 Soutenir les motorisations alternatives	4.3 Réduire l'impact du fret	5.1 Protéger les personnes face aux changements climatiques	5.2 Protéger les ressources face aux changements climatiques	Incidence sur le cadre de vie, paysage, patrimoine	Incidence sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidence sur l'eau et les ressources naturelles	Incidence sur les risques majeurs	Incidence sur les pollutions et nuisances / Santé	Incidence sur la vulnérabilité	Transition énergétique et le changement climatique
Finalité 4 - Faciliter l'essor d'une mobilité alternative	Intégrer les enjeux de l'énergie C	Intégrer les enjeux du PCAET dans le tissu existant	3.1.2 Prendre en compte l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques	4.1.1 Développer l'offre de transports en commun, de transports à la demande et d'espaces d'intermodalité	4.2.1 Soutenir les motorisations alternatives	4.3.1 Réduire l'impact du fret	5.1.1 Prévenir l'impact des fortes chaleurs et ses risques sur la santé	5.2.1 Préserver la ressource en eau dans tous les secteurs	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	de vie. + Limitation de la consommation de l'espace et d'espace support de biodiversité et renforcement de la nature en ville (qualité urbaine : espaces verts) = préservation des continuités écologiques. + Traitement des interfaces entre zones urbanisées et espaces d'activités = réduire les conflits d'usages et nuisances. + Limitation de la portée des déplacements = limitation de la pollution de l'air et des émissions de GES. + Maintien d'espace de stockage carbone = lutte contre le changement climatique.
			3.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans le tissu existant	4.1.2 Améliorer l'offre cyclable et piétonne	4.2.2 Développer les services innovants à la mobilité et à la non-mobilité	4.3.2 Faire connaître l'offre existante	5.1.2 Anticiper l'évolution des risques climatiques	5.2.2 Préserver la biodiversité	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Finalité 5 - Préparer l'évolution des conflits climatiques à venir	Protéger les personnes face aux changements climatiques	Protéger les ressources face aux changements climatiques	3.2.2 Aménager et requalifier des parcs d'activités de qualité	4.1.3 Réduire l'impact du fret	4.3.3 Faire connaître l'offre existante	5.1.3 Prévenir l'impact des fortes chaleurs et ses risques sur la santé	5.2.3 Préserver la biodiversité	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	atmosphérique. + Accompagnement au développement de l'agriculture durable. + Commande de produits biologiques dans le cadre de marchés publics. + Conseil pour limiter les émissions et expositions + Développement de mobilité alternative à la voiture individuelle. + Intégrer les enjeux de l'énergie C dans le tissu existant. + Mesure d'accompagnement : sensibilisation et conseil en complément du PLU-H. + Mesure d'accompagnement : Application des chartes d'aménagement paysager et architectural dans les nouvelles zones d'activités. + Mesure d'accompagnement : extension du schéma des modes doux sur l'ensemble du territoire. + Mesure de réduction : prévoir la gestion des eaux de ruissellement dans les aménagements.
			3.3.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans le tissu existant	4.2.3 Faire connaître l'offre existante	5.1.3 Prévenir l'impact des fortes chaleurs et ses risques sur la santé	5.2.3 Préserver la biodiversité	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5



Stratégie V7 / plan d'actions		Objectif Stratégique		Objectif opérationnel		Indicateurs sur le cadre de vie, paysage, patrimoine		Indicateurs sur la biodiversité et les continuités écologiques		Indicateurs sur l'eau et les ressources naturelles		Indicateurs sur les risques majeurs		Indicateurs sur les pollutions et nuisances / santé		Indicateurs sur la vulnérabilité		Transition énergétique et climat				
Finalité	Stratégie	Objectif	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur			
Finalité 6 - Faire de l'agriculture de qualité et de la forêt des piliers de lutte contre le changement climatique	6.1 Soutenir une agriculture adaptée au nouveau climat	6.1.1 Encourager et accompagner les changements de pratiques pour une agriculture durable	0.5																			
			0.5																			
Finalité 6 - Faire de l'agriculture de qualité et de la forêt des piliers de lutte contre le changement climatique	6.2 Développer les circuits courts alimentaires de proximité	6.2.1 Renforcer la production locale																				
Finalité 7 - Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation	7.1 Mobiliser les acteurs économiques pour une économie sobre en carbone	7.1.1 Soutenir une économie "verte" et circulaire	0.5																			
			0.5																			
Finalité 7 - Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation	7.2 Mobiliser les modes de consommation	7.2.1 Promouvoir et développer un tourisme local durable	0.5																			
			0.5																			
Finalité 8 - Être exemplaire dans la gestion du patrimoine et l'exercice des compétences	8.1 Montrer l'exemple	8.1.1 Mener une démarche d'exemplarité interne sur toutes les thématiques du PCAET (CCTC et communes)																				
Finalité 8 - Être exemplaire dans la gestion du patrimoine et l'exercice des compétences	8.2 Mobiliser autour du PCAET	8.2.1 Mettre en place une communication adaptée, poursuivre la concertation et la mobilisation des acteurs																				
Finalité 8 - Être exemplaire dans la gestion du patrimoine et l'exercice des compétences	8.2.2 Former les acteurs du territoire	8.2.3 Accompagner les communes																				

Commentaires sur la stratégie

Commentaires sur les objectifs opérationnels et leurs actions

Point de vigilances

Mesure d'accompagnement : Mise en œuvre d'un PAT.

Mesure d'accompagnement : Prise en compte de l'intégration paysagère des points de vente.

Mesure d'accompagnement : Valorisation du paysage.

Mesure d'accompagnement : Information des professionnels du tourisme à une offre durable = gestion de l'eau, des déchets, économie d'énergie.

Mesure d'accompagnement : Poursuivre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Mesure d'accompagnement : Amélioration de la qualité de l'air intérieure = santé.

Mesure d'accompagnement : Mobilisation des élus et des agents, et Informations des habitants.